



ACADÉMIE  
DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'ÉCOLE DE LA

Année scolaire  
2021 - 2022

# RÉPUBLIQUE



## EDITO



L'École est un pilier de notre République. L'année scolaire que nous venons de vivre l'a une nouvelle fois démontré alors que la crise sanitaire s'est poursuivie et que notre institution a également fait face à la menace terroriste. Nous ne devons jamais perdre de vue la mission de service public qui est la nôtre.

En cette rentrée 2021, nous devons donc plus que jamais faire preuve d'unité et de stabilité afin que chaque élève puisse accéder aux savoirs fondamentaux, construire son avenir et agir en citoyen, dans le respect des valeurs de la République.

Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des personnels, enseignants et non enseignants, de l'académie pour le travail effectué : les réformes engagées portent leurs fruits. La réussite de nos élèves, la personnalisation des parcours et l'égalité des chances sont une priorité au service de la hausse du niveau général et de la justice sociale.

Au sein de l'académie de Lyon, cette rentrée 2021 s'articule autour de plusieurs axes prioritaires, pour lesquels nous avons mis en œuvre des dispositifs innovants, adaptés aux territoires et aux besoins de nos élèves. L'ouverture de nouveaux établissements, l'enrichissement de la carte des formations et des enseignements de spécialité au lycée, la révision de la carte des langues ou encore le déploiement progressif du dédoublement des classes de grandes sections en éducation prioritaire sont autant d'exemples du dynamisme et des grands chantiers qui se dérouleront tout au long de l'année scolaire dans notre académie.

Les Valeurs de la République sont un socle inamovible de notre récit commun. Dans le respect de la culture de chacun, l'académie de Lyon se mobilise pour former toujours davantage ses professeurs et le personnel encadrant et de vie scolaire à transmettre ces valeurs à nos élèves. Nous multiplions également les formations sur le terrain, par bassin, afin de répondre au plus près des besoins des personnels et de leurs interrogations.

Donner les mêmes chances à tous est également au cœur de notre mission. Le dispositif Devoirs faits continue ainsi sa progression dans l'académie avec des moyens supplémentaires dédiés à cette politique éducative qui a fait ses preuves ces dernières années. Les collèges de notre académie s'approprient de plus en plus ce dispositif en créant des outils de suivi afin de renforcer le lien primordial de l'école avec les familles.

Le déploiement de l'école inclusive reste un des axes forts de cette année scolaire 2021/2022. Après la généralisation des PIAL à la rentrée dernière, nous ajustons certains périmètres en créant notamment de nouveaux pôles pour permettre plus de souplesse dans l'organisation et une approche de proximité à la fois pour les familles et les AESH. 11 PIAL viennent s'ajouter aux 190 créés l'an dernier et nous bénéficions de l'appui de 6 000 AESH cette année pour accompagner nos élèves à besoins particuliers dans leur scolarité.

Tout au long de l'année, nous allons également poursuivre le développement des dispositifs en faveur de l'égalité des chances comme les Cités Educatives, les internats d'excellence, les Cordées de la réussite...

La hausse du niveau général et, dans le premier degré, l'apprentissage des fondamentaux reste une priorité absolue qui sera facilitée par le déploiement progressif du dédoublement des classes de grande section dans les REP + et, à terme, dans les REP. La création de 200 ETP en cette rentrée permettra d'accompagner la mise en œuvre de cette mesure au service des élèves les plus fragiles.

La promotion de la lecture, déclarée grande cause nationale jusqu'à l'été 2022 par le Président de la République, se développe dans l'académie avec la mise en œuvre de très nombreuses actions pédagogiques, à la fois dans le cadre des enseignements mais également de l'EAC puisque notre académie a la chance de bénéficier de partenariats divers et très riches (Villa Gilet, musée des Confluences..) et que nos départements mènent également des projets d'envergure pour faire connaître la littérature jeunesse et donner à nos élèves le goût des livres et des écrits.

La révision de la carte des langues vivantes en cette rentrée, afin de rendre plus accessible l'enseignement des langues rares sur l'ensemble du territoire académique, vise également à développer les compétences des lycéens et accroître l'attractivité des établissements.

Avec l'impulsion du Grenelle de l'Education, nous allons poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route RH pour nos personnels afin d'améliorer et de moderniser nos outils en matière de ressources humaines. Les quatre piliers (proximité, reconnaissance, coopération et ouverture) feront l'objet de mesures spécifiques à l'intention de l'ensemble de nos personnels qui bénéficient déjà du dispositif innovant Colibri.

Enfin, depuis le 1er janvier 2021, afin de pouvoir répondre ensemble à ces défis majeurs pour notre jeunesse, les services « Jeunesse et Sport » ont été rattachés aux services de la région académique. Cette réforme territoriale permet de renforcer nos actions au service d'une vision complète des temps de l'enfant, de l'adolescent et du jeune ainsi que pour promouvoir une société de l'engagement dont le SNU est, aux côtés du service civique notamment, un vecteur majeur. La diffusion du Pass Culture et du Pass Sport permettra de donner son plein essor à cette ambition.

Je souhaite à chacun d'entre vous une très belle rentrée scolaire : notre École est solide et unie pour bâtir, ensemble, l'avenir de nos enfants.

**Olivier DUGRIP,**  
**Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,**  
**Recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités.**



© Stéphanie Lacombe - MENJS

# SOMMAIRE

p. 7-8 Chiffres clés de l'académie de Lyon

## 1. LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

- p. 11 1. Consolider les principes républicains à l'école
- p. 14 2. Transmettre et faire partager la laïcité
- p. 15 3. Protéger chacun
- p. 20 4. Sensibiliser au monde qui nous entoure : l'éducation au développement durable
- p. 21 5. Apporter une culture humaniste à chaque élève
- p. 23 6. Favoriser l'engagement dès l'école
- p. 25 7. Se préparer à la vie civique avec le SNU

## 2. LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE

- p. 29 1. Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux au primaire
- p. 32 2. Donner une priorité à la lecture
- p. 34 3. Relever le niveau en mathématiques
- p. 35 4. Personnaliser les parcours : la réforme des baccalauréats
- p. 38 5. Développer les compétences numériques
- p. 39 6. Ouvrir le champ des possibles : la refonte de l'orientation
- p. 41 7. Élargir ses horizons : une nouvelle dynamique pour les langues vivantes

## 3. L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- p. 45 1. Offrir un service public de l'école inclusive
- p. 47 2. Ne laisser aucun jeune sans solution
- p. 51 3. Donner les mêmes chances à tous
- p. 54 4. Viser les sommets grâce aux internats d'excellence
- p. 55 5. Favoriser le développement de la mixité sociale
- p. 57 6. Préserver la santé des élèves

## 4. L'ÉPANOUISSEMENT DANS TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

- p. 61 1. Accompagner les centres de loisirs : le plan mercredi
- p. 62 2. Continuer d'apprendre pendant les vacances
- p. 64 3. S'épanouir par le sport

## 5. UN MILLION D'HOMMES ET DE FEMMES ENGAGÉS

- p. 69 1. S'appuyer sur les acquis de la crise sanitaire
- p. 73 2. Transformer les ressources humaines : les 12 engagements du Grenelle de l'Education
- p. 80 3. Renforcer l'esprit d'équipe
- p. 83 4. Conforter le service public de l'éducation
- p. 85 5. Rapprocher l'institution de ses personnels
- p. 87 6. Poursuivre la réforme de la formation initiale et continue
- p. 89 7. Structurer un grand ministère Education, jeunesse et sport

# CHIFFRES CLÉS DE L'ACADEMIE DE LYON



## LES ÉLÈVES

**638 300**

écoliers, collégiens et lycéens <sup>(1)</sup>

**348 200** élèves du premier degré

**290 100** élèves du second degré

dont **175 700** collégiens  
et **114 300** lycéens  
(dont **29 200** lycéens professionnels)

**22 700** élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire <sup>(2)</sup>



## LES ENSEIGNANTS

**44 932**

agents de l'éducation nationale enseignent à des élèves des premier et second degrés <sup>(2)</sup>



## LES ÉTABLISSEMENTS

### SCOLAIRES

**2 663**

écoles et établissements du second degré publics et privés <sup>(2)</sup>

dont **52 058** écoles et établissements du second degré publics

dont **+4** nouveaux établissements à cette rentrée

**2 148** écoles

**309** collèges dont **3** nouveaux à Lyon 7, Saint-Priest et Valserhône.

**206** lycées et Erea\*

dont **1** nouveau à Lyon 7.

dont **107** lycées qui accueillent des lycéens professionnels

\* Erea : établissement régional d'enseignement adapté



## L'ENCADREMENT

### DES ÉLÈVES <sup>(2)</sup>

Premier degré public et privé

**24,6** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire

**22,1** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves en élémentaire

Second degré public et privé

**26,9** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves dans les formations en collège <sup>(3)</sup>

**20,7** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée

**31,3** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée



## LES DIPLÔMES <sup>(4)</sup>

**88 %**

Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**

**94 %**

Taux de réussite au **baccalauréat**

## LES MOYENS SUPPLEMENTAIRES

2021/2022

**200 ETP**

pour le premier degré

+ 25 ETP Ain  
+ 20 ETP Loire  
+ 154 ETP Rhône

**100 ETP**

pour le second degré

+ 17 ETP en collège  
+ 54 ETP en lycée général et technologique  
+ 17 ETP en lycée professionnel

(1) Public et privé, prévision rentrée 2021

(2) Rentrée 2020

(3) Hors Segpa

(4) Session 2020, données provisoires

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.

1.

**LES VALEURS**

**DE LA RÉPUBLIQUE**





# 1 - CONSOLIDER LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS À L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République pour définir une doctrine claire et commune en matière de respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines.
- Des équipes académiques Valeurs de la République pour intervenir rapidement en cas d'incident et former les équipes pédagogiques et éducatives.
- Un formulaire en ligne à disposition de tous les personnels de l'éducation nationale pour recueillir les atteintes à la laïcité d'une part et les actes racistes et antisémites d'autre part.
- Une remontée systématique de toutes les atteintes via l'application Faits établissement et des outils pour y répondre (notamment le vademecum La Laïcité à l'École).

L'école joue un rôle essentiel dans la transmission des valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination... Cette transmission des valeurs et principes républicains est centrale dans l'enseignement, de la maternelle à la fin du second degré. L'École est un lieu de vie collective où s'apprennent les valeurs de la République. Il s'agit pour l'élève de connaître, de s'approprier et de respecter les règles communes. L'enseignement moral et civique, de l'école primaire au lycée, joue un rôle privilégié dans cette transmission : il permet la pratique du dialogue, montre la nécessité du savoir pour dépasser les préjugés, développe l'autonomie.

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre [...] d'exercer sa citoyenneté. »

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 - art.2

## DANS L'ACADEMIE DE LYON

### Donner de la cohérence à nos actions.

L'académie de Lyon est fortement mobilisée sur ces enjeux qui sont au cœur de son action. **Un pôle citoyenneté a été créé en 2020** pour mettre en synergie le travail des différents porteurs de projet en donnant plus de cohérence à leurs actions et en les coordonnant dans le temps et dans l'espace, afin de mutualiser leurs moyens et d'impulser des actions sur tous les territoires, au plus près du terrain.

**Une équipe académique « Valeurs et laïcité » est en place dans l'académie** pour apporter conseils et soutien aux équipes le demandant. Les membres de cette équipe font aussi partie du comité académique plus large intégrant aussi des personnalités compétentes extérieures à l'Education Nationale.

### Former les équipes.

En collaboration avec la Direction de la Formation et l'Innovation Educative (DFIE), l'équipe académique propose des formations de proximité pour accompagner les équipes sur le terrain en fonction des projets d'établissement ou des problématiques rencontrées. Ces formations interdisciplinaires et intercatégorielles peuvent être demandées tout au long de l'année à l'initiative d'un ou de plusieurs établissements. Personnalisées en fonction des problématiques et contextes locaux, elles sont élaborées à la suite d'une écoute des pilotes et personnels concernés en réponse aux besoins exprimés.

En parallèle, **un plan spécifique de formation sur la transmission des valeurs de la République** est mis en place par la DFIE. Il s'adresse à la fois aux personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé mais également aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. L'offre de formation est variée : Eduquer au-delà des discriminations / Faire vivre les valeurs de la République au quotidien / Lutter contre le racisme et l'antisémitisme / Prévention de la radicalisation : comprendre pour agir...

Avec l'objectif de renforcer la culture commune des équipes pédagogiques et de donner des pistes concrètes d'activités ou de séquences pédagogiques à mettre en place avec les élèves. Dans ce domaine est proposé un panel d'actions de formation à candidature individuelle ou à public désigné autour de thématiques variées : développement de l'esprit critique, lutte contre les discriminations, laïcité, liberté d'expression, prévention de la radicalisation, mécanique du complot, égalité fille/garçon, enseignement moral et civique, éducation aux médias et à l'information, le racisme, l'antisémitisme et les LGBT-phobies...

Depuis 2018, **plusieurs formations d'initiales locales sont mises en place sur le thème de la transmission et le respect de la laïcité** (entre 5 et 10 par an en moyenne, à titre d'illustration : 8 en 2020-2021).

Par ailleurs, les jeunes en service civique recrutés par l'académie de Lyon bénéficient d'une journée de formation théorique sur la thématique des Valeurs, cette année deux groupes ont pu échanger avec des parlementaires.

### Accompagner et soutenir les équipes sur le terrain lors de situations d'atteinte aux valeurs de la République.

L'équipe académique contacte systématiquement les établissements confrontés à des atteintes aux valeurs de la République et propose un accompagnement adapté sur

le terrain lorsque cela est nécessaire (temps de rencontre organisés au plus vite dans les jours qui suivent la saisine).

Par exemple, en 2020, une charte des Valeurs a été élaborée dans une circonscription de la métropole lyonnaise, pilotée par l'inspecteur de l'éducation nationale, rédigée en concertation avec les équipes, à destination des enseignants et des parents.

### Consolider les principes républicains dans la classe.

Les actions éducatives sont l'occasion de fédérer les élèves autour d'un événement ou la réalisation d'un projet. Elles constituent un moyen d'encourager l'autonomie et l'initiative des élèves et de valoriser leur engagement. La diffusion des appels à candidature pour des concours citoyens tels que : Découvrons notre Constitution, Prix Gilbert Dru, Concours National de la Résistance et de la Déportation, Prix Non au harcèlement... et le soutien apporté par les pilotes en charge des dossiers permettent une mobilisation forte et apportent aux élèves la possibilité de s'approprier en profondeur un aspect du sujet.

En 2020-2021, malgré des conditions sanitaires peu propices aux projets, **20 établissements ont participé au Concours National de la Résistance et de la Déportation dans l'académie.**

Les membres de l'équipe académique « Valeurs de la République » interviennent également en classe selon des thématiques définies, en amont avec les enseignants. En 2019, ils sont intervenus dans le cadre de projets portant sur la lutte contre les discriminations, en 2021 sur la notion Fraternité.

### EN BREF

Quelques formations à candidature individuelle pour les personnels enseignants, liste non-exhaustive :

- La laïcité pour concilier liberté de pensée et liberté religieuse ;
- Faire vivre et transmettre la laïcité ;
- Croire et Savoir ;
- La laïcité hier et aujourd'hui, ici et ailleurs ;
- Laïcité : quels outils en classe ?...

Dans le cadre de l'accompagnement apportée par l'équipe académique et la DFIE en 2020-2021 :

- **8 établissements** du second degré ont demandé une formation d'initiative locale.

- **14 circonscriptions, 52 collèges et 44 lycées** ont demandé à bénéficier du temps de formation en présentiel proposé dans le cadre du plan académique Laïcité-Valeurs de la République.

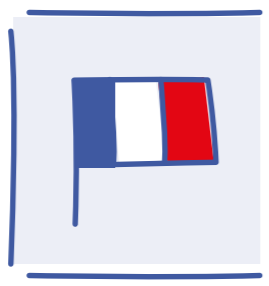
# PÔLE DE COHÉSION RÉPUBLICAINE

Respect des valeurs de la République ←

→ Prévention des violences

← Prévention de la radicalisation

→ Lutte contre le harcèlement



## QUAND ?

À compter de la **rentrée 2021**

## COMMENT ?

Chaque **rectorat** est doté d'un **carré régalien** pour identifier et coordonner son action autour de :

- respect des valeurs de la République
- prévention de la radicalisation
- prévention des violences
- lutte contre le harcèlement

## 4 OBJECTIFS

# 1



### INFORMATION AUX PERSONNELS

Chaque professeur ou membre de la communauté éducative est informé des **dispositifs de protection** en place et sait vers qui se tourner

# 2



### PROTECTION FONCTIONNELLE SYSTÉMATISÉE

En cas d'agression d'un personnel, **l'institution accompagne** mieux les dépôts de plainte

# 3



### UNE RÉPONSE RAPIDE

Grâce à un suivi fin des faits intervenant dans les écoles et les établissements et à leurs abords, l'institution apporte un **appui immédiat** et **opérationnel** aux équipes de direction

# 4



### MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Les principes républicains sont **pleinement appliqués dès la promulgation de la loi**



## 2 - TRANSMETTRE ET FAIRE PARTAGER LA LAÏCITÉ

La laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux.

Dans l'académie de Lyon, en réponse aux événements graves vécus l'année passée, un plan académique de formation à destination de tous les enseignants des premier et second degrés, personnels de vie scolaire, psychologues de l'Education nationale, personnels administratifs, sociaux et de santé a été proposé. En complément du **parcours national en auto-formation avec la plateforme m@gistère**, dans notre académie, un temps de **formation en présentiel** a été proposé à l'échelle d'un établissement ou d'un territoire. À partir du parcours m@gistère et de situations concrètes, les personnels réunis en interdégrés et en intercatégoriel, ont pu aborder les questions de laïcité, de radicalisation, et d'atteinte à la liberté d'expression. Au sein de l'académie de Lyon, **plus de 700 personnes ont souhaité participer à ce temps d'échange et de formation**. La crise sanitaire a interrompu la mise en œuvre de ce plan qui sera repropocé à la rentrée 2021.

L'équipe académique accompagne les personnels dans l'appropriation des Vadémécums « La laïcité à l'École » et « Agir contre le racisme et l'antisémitisme » lors des temps de formation et de rencontres sur le terrain.

### Faire vivre la laïcité dans les classes.

Depuis 2019, l'équipe académique intervient dans des classes afin d'échanger autour de la laïcité. Malgré la crise sanitaire, ces temps d'échanges ont pu se tenir cette année dans plusieurs établissements (MLDS des Canuts, collège Giono, CM1 de la CSI, CM1-CM2 d'Oyonnax, de Rive de Gier...).

Plusieurs ateliers ont été proposés : certains visant à distinguer croyance et savoir, d'autres à découvrir le pluralisme religieux et la liberté de conscience (avec le Jeu de l'association Enquête Asso « L'Arbre à défis »), ou encore à comprendre comment la laïcité permet le vivre-ensemble, l'égalité et la fraternité.

### Mettre à disposition des ressources à destination du personnel.

> **Des indications bibliographiques et sitographiques** mentionnées sur le site académique à destination de toute personne souhaitant consolider ses connaissances sur la question. Par ailleurs, des ressources s'adressent plus particulièrement aux personnels concernés par l'organisation de la journée de la Laïcité.

> **Diffusion d'un document-ressource** pour le retour en classe du 2 novembre.

- Des conférences sont proposées pour les personnels de direction et enseignants lors de la journée du 9 décembre

> Suite à l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine, un **plan académique** a été mis en place en début d'année 2021 pour répondre aux besoins de formation des personnels en établissement. Une journée de formation de formateurs a eu lieu fin janvier afin de déterminer les cadre et contenu communs pour toutes les journées prévues. Reporté à la rentrée 2021 en raison du contexte sanitaire, ce plan de formation concernera 667 personnes, sur les trois départements.

### Enseigner la laïcité au travers de la découverte des différentes cultures religieuses.

> Un **document de synthèse** à destination des équipes souhaitant faire découvrir le pluralisme religieux du territoire lyonnais.

Ce « guide » regroupe l'ensemble des acteurs culturels de notre territoire afin de permettre l'organisation de visite dans un cadre respectueux des valeurs de la République, avec une garantie de non-prosélytisme, afin de mieux comprendre la laïcité et favoriser le respect mutuel.

L'organisation de visites de lieux de culte est un moyen de faire découvrir la diversité religieuse et ainsi de permettre une réelle appropriation du principe de laïcité et de la liberté de conscience en France.



### 3 - PROTÉGER CHACUN

L'institution joue un rôle majeur dans la transmission et la diffusion d'une culture de l'égalité au sens large, de la prévention de chacun contre toute forme de harcèlement. C'est pourquoi l'académie est mobilisée dans la sensibilisation, la prévention et la lutte contre toute situation de violence entre élèves mais également pour ces personnels.

#### DANS L'ACADEMIE DE LYON

##### Transmettre une culture de l'égalité.

Au niveau académique, la mission « Egalité » propose aux établissements scolaires des ressources pour la classe, des résultats de la recherche, des suggestions de lectures ou d'outils variés mais également une présentation des projets menés dans l'académie. **Un « référent Egalité » est nommé dans chaque établissement scolaire.** Des formations sont proposées à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour aborder la déconstruction des préjugés, la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles.

**La question de l'orientation est aussi une porte d'entrée majeure pour la transmission de la culture de l'Egalité,** l'académie s'engage pour la promotion de la mixité dans toutes les filières et familles de métiers.

> Le constat de la faible proportion de filles dans le domaine numérique a guidé la réflexion des Etats Généraux du numérique de l'année 2020-2021 et amené à des stratégies pour rétablir une mixité plus effective.

> Dans l'académie, **plusieurs établissements se sont engagés dans des actions en faveur de l'Egalité,** en participant notamment à des concours scolaires sur la thématique.



#### #Démâsque les loups

Le Lycée François Mauriac d'Andrézieux-Bouthéon a remporté le 3<sup>ème</sup> prix (catégorie 15-18 ans) du concours « Buzzons contre le sexisme » de Matilda.education. Afin de dénoncer les violences morales et physiques, sexistes et sexuelles, Angéline, Antoine, Emilie, Esteban, Julien, Léonard, Lily, Lisa, Paul et Rebecca, élèves de seconde, se sont mis en scène dans une revisite du conte Le Petit Chaperon Rouge, intitulée #Démâsque les loups.

© Julie Bourges - MENJS

#### — ASSURER LA SECURITE AUX ABORDS ET A L'INTERIEUR DES ETABLISSEMENTS

La qualité de vie et de travail des élèves et des personnels dans les écoles et les établissements scolaires conditionne la réussite et l'épanouissement de chacun. La volonté d'amélioration du climat scolaire est une responsabilité collective qui implique les personnels, les élèves, les parents et l'ensemble des partenaires de l'Ecole.

L'académie de Lyon s'organise pour répondre à différentes problématiques :

- **les violences à l'école** : dans le cadre d'une démarche de projet, chaque unité éducative se dote d'un plan de prévention des violences, afin de sensibiliser, prévenir et lutter contre toutes formes d'agression. A partir d'un contexte local, des réponses opérationnelles sont déployées sous la forme d'actions éducatives. Parallèlement, le règlement intérieur est explicité et les sanctions prévues appliquées chaque fois que nécessaire.

- **la menace terroriste et les risques de violences extrémistes** : les établissements mettent en œuvre les mesures du plan Vigipirate et se dotent d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour « anticiper, sécuriser, savoir réagir ». Des exercices réguliers sont organisés dans le but de permettre à tous d'acquiescer les bons réflexes. Une collaboration étroite avec les forces de sécurité intérieure et la formation des personnels à la gestion de crise permettent de développer une culture opérationnelle de la sécurité. Afin de garantir la quiétude dans et aux abords des établissements, chaque établissement collabore activement avec son policier et gendarme référent.

Un protocole d'accompagnement des personnels, qui, dans le cadre de leurs fonctions font l'objet d'agression, est mis en œuvre dans notre académie. Ainsi, le recours aux forces de sécurité intérieure et à l'autorité judiciaire est facilité. Le soutien direct de l'autorité hiérarchique du fonctionnaire « victime » est complété automatiquement par la proposition d'une protection juridique fonctionnelle. Un accompagnement par les corps d'inspection, la direction des ressources humaines, les psychologues du travail et le service social des personnels est aussi proposé systématiquement.

> Signature d'un protocole dédié dans le Rhône en mars 2021 avec le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, le Procureur de la République de Lyon et le Recteur de l'académie de Lyon.

La sécurité des personnels et des élèves demeure une priorité partagée par l'ensemble des services qui ont, à travers la signature d'une convention, défini un protocole commun.

Il s'agit de consolider et raccourcir les circuits d'information (notamment les plaintes) et la surveillance accrue des établissements pour prévenir les risques et éviter les surincidents.

#### — FAIRE RECULER L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE, FAVORISER L'INCLUSION DES ÉLÈVES LGBT+

La prévention des manifestations de l'homophobie et de la transphobie dans les établissements scolaires est une absolue nécessité pour assurer un climat scolaire serein pour tous et assurer l'égalité de dignité des personnes en veillant à ce que tous les élèves le respecte. Repli sur soi, échec scolaire, décrochage scolaire sont des conséquences connues de l'homophobie et de la transphobie. La mission Egalité de l'académie de Lyon accompagne les équipes dans la mise en place et la valorisation de projets dont l'objectif est de lutter contre les LGBTphobies.

> Depuis 2001, via un partenariat signé avec l'association MAG, des bénévoles interviennent régulièrement dans les établissements scolaires de l'académie afin de lutter contre les LGBTphobies et le sexisme.

> Le 17 mai 2021, s'est tenue la première conférence internationale pour les droits et l'inclusion des jeunes LGBTI+ le 17 mai 2021 en format hybride avec transmission dans certains de nos établissements.

> 9 interventions de l'association Filactions (association de lutte contre les violences sexistes) en milieu scolaire ont pu se tenir en 2020.

> Un guide à destination des référents et référentes Egalité de l'académie a été réalisé pour favoriser les projets et initiatives sur la thématique, en collaboration avec les académies de Grenoble et Clermont-Ferrand.

> Des formations spécifiques sont proposées pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré « Eduquer à l'Egalité fille-garçon » pour développer une culture commune sur le sujet et impulser une dynamique de terrain dès le premier degré.



## — PREVENIR ET LUTTER CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME

Dans sa mission de transmission des Valeurs de la République, l'Éducation nationale mène une politique volontariste de prévention du racisme et de l'antisémitisme. Cette thématique est inscrite dans de nombreux contenus d'enseignement, dans la promotion d'actions éducatives dédiées (en particulier des concours scolaires), et par la mise en place de coopérations locales spécifiques avec des partenaires associatifs ou institutionnels.

> **Outre son partenariat avec le Mémorial de la Shoah, l'académie bénéficie de la présence sur son territoire d'institutions très renommées telles que le Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation à Lyon, le Mémorial national de Montluc ou encore le Mémorial de la Maison d'Izieu ce qui contribue à ancrer la problématique sur le territoire et dans une perspective historique et citoyenne en accueillant régulièrement des élèves de notre académie.**

De façon régulière, certains établissements de l'académie travaillent sur des projets en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, que ce soit sur l'ensemble de l'année ou plus particulièrement durant la semaine qui est consacrée à cette thématique au mois de mars. Les concours scolaires comme le Concours national de la résistance et de la déportation ou encore la Flamme de l'Égalité permettent aux élèves de notre académie de s'engager dans cette lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

### L'envolée

Une classe de 4ème du collège Jacques Duclos de Vaulx-en-Velin (REP +), lauréate de la Flamme de l'égalité pour la session 2021 avec son projet «l'envolée», a réalisé une vidéo composée d'un diaporama rendant compte de photographies en lien avec des œuvres visuelles et musicales sur l'esclavage moderne et la mémoire de l'esclavage. Ce projet interdisciplinaire, mettant en synergie les arts plastiques, l'éducation musicale, l'histoire-géographie, l'EMC, a été valorisé par la mairie de Vaulx-en-Velin (engagée elle-même depuis 2014 dans un plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations) lors de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, le 10 mai.

**L'académie a un partenariat pérenne engagé avec la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme et le Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation et qui se traduit en particulier par l'attribution du prix Gilbert Dru, créé en 1982. Proposé chaque année, il récompense les travaux d'élèves de la Métropole ou du département du Rhône visant à combattre le racisme et**

### l'antisémitisme.

→ Le Jury a décerné le Prix Gilbert Dru 2021 aux élèves de la classe de 5<sup>ème</sup>6 du collège Simone Veil à Chatillon d'Azergues pour la réalisation du projet « Tous différents, Tous tolérants ». Encadrés par leurs professeurs, les élèves ont réalisé une exposition et un clip et ils ont organisé des visites guidées pour les élèves du collège et leurs parents.

→ Un prix spécial de l'engagement a été décerné cette année à un groupe d'élèves du conseil de vie lycéenne (CVL) du Lycée Juliette Récamier à Lyon. Ceux-ci ont conçu et mené une action de sensibilisation de l'ensemble des lycéens de l'établissement à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Cette action a pris la forme d'un texte diffusé par affiche et par message sur la radio télé du lycée.

> Des actions de formation à destination des personnels enseignants sont proposées systématiquement chaque année dans le cadre du plan académique de formation.

Dans le cadre du partenariat de l'académie avec le Mémorial de la Shoah, on peut citer cette année deux formations qui, du fait du contexte sanitaire, ont été organisées en distanciel :

- « **Faire face aux théories complotistes** » avec les interventions de l'historien Tal Brutmann et de Rudy Reichstadt, directeur de Conspiracy Watch auprès de 50 professeurs de l'académie ;  
- « **Les génocides entre histoire, mémoire, justice** » auprès d'une soixantaine d'enseignants avec la participation des spécialistes tels que Tal Brutmann, Annette Wieworka, Isabelle Moulier et Florent Pitton.

## — LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

### Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire.

Pour renforcer l'efficacité de la politique publique de lutte contre le harcèlement scolaire, le ministre a annoncé en 2019 **dix nouvelles mesures**. Parmi celles-ci figure la mise à disposition d'un programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe). L'objectif est d'éradiquer ce phénomène, qui touche chaque année un peu plus de 5% de la population scolaire et d'offrir des réponses renouvelées pour faire face aux phénomènes de cyberharcèlement. Le programme se présente sous forme d'un ensemble de dispositifs, formations et ressources «clé en main».

Dans une visée globale d'amélioration du climat scolaire, le programme pHARe s'articule autour d'une sensibilisation du plus grand nombre via l'organisation d'événements (journée et concours Non au harcèlement), la formation des adultes à la prise en charge des situations, l'engagement des élèves comme acteurs de prévention et l'accompagnement des parents. Les effets positifs sur la prise en compte du phénomène et la prise

## Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

### pHARe

#### QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

#### POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des établissements

#### EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

#### QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2021

#### COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



#### À QUOI S'ENGAGE

##### L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

#### Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP

en charge des situations sont à souligner.

gement).

Après deux années d'expérimentation dans six académies, le programme va être déployé dans **12 circonscriptions, dont 53 écoles et 12 collèges de l'académie de Lyon**. L'adhésion à ce programme conduira les pilotes des écoles et collèges à mettre en œuvre, pendant deux ans, un échéancier d'actions prévues par le programme pHARe selon un calendrier annuel à respecter (charte d'enga-

**Quatre journées de formation autour de contenus spécifiques de ce programme seront mises en œuvre dès la rentrée** afin de permettre aux équipes ressources d'appréhender efficacement le repérage et la prise en charge des situations, et d'accompagner l'élaboration de protocoles de prise en charge.

#### Former ses pairs.

La réussite de la lutte contre le harcèlement repose également sur l'engagement des élèves. Un dispositif de formation d'élèves lycéens ambassadeurs est en place depuis 2017 dans l'académie. L'animation de la formation est assurée par des élèves ambassadeurs accompagnés de la déléguée académique à la vie lycéenne et/ou la référente académique « prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves ». La formation se déroule sur une journée. **Au total 88 lycées de l'académie ont été formés, soit 246 élèves et 157 adultes référents, entre 2017 et 2019.**

En 2021, pour permettre aux établissements d'assurer en interne la formation des élèves ambassadeurs malgré le contexte sanitaire, des outils opérationnels ont été mis à disposition des équipes : un PowerPoint du déroulé de la formation, un livret du formateur et un livret de l'élève.

En parallèle, les référents départementaux déploient la formation auprès des collèges, en s'appuyant sur les équipes médico-sociales. La déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC) est également en soutien aux équipes de vie scolaire qui mobilisent et forment des équipes d'élèves au sein de leurs établissements.

Outre le dispositif des élèves ambassadeurs contre le harcèlement, l'académie de Lyon déploie depuis 2016 un autre programme de formation par les pairs appelé « Sentinelles et Référents ». Ce dispositif est financé par l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre d'une convention de partenariat entre les académies de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, pour la promotion de la santé à l'école. **28 établissements de l'académie dont 18 collèges ont été formés depuis 2016, soit 250 élèves sentinelles et 150 adultes référents.**

Après plusieurs années de financements, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a commandé auprès de l'observatoire régional de la santé (ORS) une évaluation du programme « Sentinelles et Référents ». Le rapport d'évaluation édité en mars 2021 met en avant les effets positifs du programme tant sur la dynamique qu'il installe dans l'établissement avec une prise en compte collective de ce phénomène, que sur les compétences développées chez les élèves sentinelles (estime de soi, reconnaissance et compétences psycho-sociales).

Enfin, la signature en juillet 2021 d'une convention avec la faculté de Droit de l'Université Lyon 2 va permettre de déployer davantage la sensibilisation et la formation d'élèves à la médiation par les pairs en prévoyant notamment des modules sur les droits et les devoirs et les risques juridiques liés au harcèlement et au cyber harcèlement.

Aujourd'hui, nous comptons **plus de 600 élèves ambassadeurs** ou sentinelles, formés au repérage des situations de harcèlement, capables d'agir en lanceur d'alertes et éviter ainsi de laisser les élèves victimes isolés. Ces collégiens et ces lycéens sont également mobilisés pour sensibiliser leurs camarades, notamment lors des journées non au harcèlement, grâce à des outils qui sont mis à leur disposition sur le site Non au harcèlement.

#### — AIDER NOS PERSONNELS A MIEUX REPERER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER

Dans ce contexte l'enjeu de la formation est crucial : **repérer, sensibiliser, accompagner et former les personnels** afin de protéger chacun et d'assurer les meilleures conditions de travail, d'apprentissage et de réussite pour tous.

Climat scolaire et lutte contre le harcèlement sont au cœur des préoccupations du terrain. Outre les dispositifs de formation traditionnellement proposés dans le plan académique de formation, les demandes de formation de proximité sur ces thématiques sont en forte hausse (**plus de 10% des demandes**). Personnalisées en fonction des problématiques et contextes locaux, ces formations intercatégorielles sont prises en charge par des formateurs académiques et accompagnateurs climat scolaire de l'académie, à la suite d'une écoute des pilotes et personnels concernés. Ces formateurs bénéficient chaque année d'une formation de formateurs spécifique de deux à trois jours permettant de renforcer leur culture commune, d'actualiser leurs connaissances et d'échanger sur les formations mises en œuvre.



## 4 - SENSIBILISER AU MONDE QUI NOUS ENTOURE : L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enjeux majeurs de notre société et notre École, l'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure désormais dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements.

Le développement durable est adopté par le ministère chargé de l'Éducation nationale dans son acception classique comme étant une démarche de rétablissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture. Partant de cette définition fondée sur l'interaction entre ces différents domaines, l'éducation au développement durable (EDD) est une éducation transversale, qui intègre les enjeux du développement durable dans les nouveaux programmes d'enseignement de l'école primaire et aux programmes d'enseignement disciplinaires du collège et du lycée général, technologique et professionnel.

#### S'engager dans la dynamique des objectifs de développement durable - Agenda 2030

Depuis la publication des 17 objectifs de développement durable (ODD), dont « Une éducation de qualité pour tous », par les Nations Unies en 2015, ces derniers font l'objet d'appropriations nationales sous la forme des « Agendas 2030 ». Les ODD font l'objet d'une dynamique d'appropriation forte et rapide par les collectivités territoriales, le monde de l'entreprise et les associations. Les ODD confèrent une nouvelle dimension à l'éducation au développement durable, et un sens planétaire à la mission propre à l'Éducation nationale.

#### Devenir un citoyen responsable.

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :  
- l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre ;  
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres ;  
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale.

#### Agir pour le développement durable

Les actions pédagogiques sont fortement encouragées dans l'académie. L'année dernière, l'élection des éco-délégués dans chaque établissement a permis une mobilisation des jeunes pour la protection de l'environnement, autour d'une prise de conscience collective et de projets concrets.

> En partenariat avec l'INSA de Lyon, l'académie de Lyon va former les éco-délégués lycéens qui pourront former par la suite les éco-délégués collégiens de leur secteur. La formation par les pairs fonctionne et permettra de dynamiser le travail inter-établissement collèges-lycée.



## 5 - APPORTER UNE CULTURE HUMANISTE À CHAQUE ÉLÈVE

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est une politique éducative interministérielle qui contribue au parcours de réussite et à l'épanouissement individuel de chaque élève. Par la pratique des arts, des sciences, la rencontre avec des œuvres, des artistes et des professionnels du monde de la culture, par l'acquisition de repères et de codes, l'éducation artistique et culturelle participe à la formation intellectuelle et sensible des jeunes, contribue à leur émancipation et à l'exercice de leurs droits culturels.

### DANS L'ACADEMIE DE LYON

> Objectif : atteindre 100% des jeunes inscrits dans des parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité, de la maternelle au lycée jusqu'à l'octroi du Pass Culture + 18ans.

> Nos priorités : autour de cinq axes (chanter, regarder, lire, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique) déployées dans les territoires en lien avec nos partenaires culturels et institutionnels.

**Favoriser l'éducation artistique et culturelle : mise en place d'ADAGE et du Pass culture scolaire.**

La plateforme ADAGE déployé depuis l'an dernier permet de piloter plus finement nos politiques. A l'appel à projets s'est adossé le recensement des projets EAC par les établissements. **Plus de 77% des collèges et lycées** du public ont recensés les projets et actions culturelles. Ils nourrissent le parcours de l'élève, s'affichent dans le volet culturel du projet d'établissement et constituent l'attestation annuelle du parcours de l'élève.

#### le pass Culture en quelques mots



Le pass Culture est une **application** ouverte pour les jeunes de 11 ans. Elle met à leur disposition **un crédit de 200€** qui leur encourage à découvrir et développer leurs pratiques culturelles.

Grâce à la fonctionnalité de **géolocalisation**, les jeunes peuvent explorer toutes les propositions culturelles autour de chez eux et les réserver directement sur l'application.

#### une grande variété d'offres



En complément des démarches de financement et de soutien déjà existantes, **le Pass culture scolaire** va entrer en vigueur en janvier 2022. Composé de deux parts modulables, l'une individuelle -à partir de la seconde, utilisable dans les mêmes conditions que le Pass culture + 18 ans- et l'autre, dite collective -de la 4<sup>e</sup> à la terminale- met à disposition des équipes pédagogiques une dotation virtuelle pour bénéficier d'offres culturelles les plus variées. Le Pass Culture scolaire apporte des moyens supplémentaires aux établissements pour inciter les jeunes à profiter des manifestations culturelles d'abord avec leurs pairs et encadrés par les enseignants tout en visant à développer leur autonomie.

Des initiatives académiques axés sur la problématique territoriale et la rencontre :

- **Chanter** : la Rentrée en musique, la Fête de la musique, le Plan chorale sont des rendez-vous qui jalonne l'année scolaire. Les projets de territoires permettant la pratique musicale, le chant... offrent aux élèves de classes, et d'établissements différents des opportunités de rencontres.

- **Lire** : notre partenariat avec la Villa Gillet permet de proposer 4 projets autour du livre et de la lecture : Graines de lecteurs pour des binômes de CM2/6e, Fictions pour les collégiens et Bureau des idées et Ateliers des récits pour les lycéens de notre académie.

- **Regarder** : Depuis 2016, la CinéFabrique intervient auprès de 5 Communes de la Métropole autour du projet « Tu m'auras pas ! ». Grâce au soutien de la DRAC, de la métropole de Lyon, du rectorat, et de la Fondation de France, 6 collèges dont certains du Réseau Éducation Prioritaire participent aux différentes éditions du projet.

Encadrés par des étudiants de la CinéFabrique, des élèves de 6 collèges bénéficient d'ateliers de pratique cinématographique pendant 3 ans (de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). Les collégiens expérimentent le pouvoir des images, du son, du montage, du point de vue et développent leur esprit critique. Chaque année ils réalisent des courts-métrages avec des techniques différentes.

- **Développer son esprit critique** : 130 élèves de Bron participent au parcours artistique Philo, Passer la frontière, la 2<sup>e</sup> traversée – ce dispositif Philo permet de se rencontrer, pratiquer des ateliers ludiques pour découvrir la philosophie grâce aux trois Temps Forts qui jalonnent l'année autour du thème FRONTIÈRES.

- **S'exprimer à l'oral** ; depuis quelques années nous voyons fleurir des projets autour de l'éloquence : travers le projet Ô Parleurs, le théâtre

des Célestins, la Région et la DAAC proposent à 8 classes de secondes de 8 lycées de l'Académie de Lyon de s'initier à l'art de la parole, de développer l'analyse critique et la capacité de persuasion, et d'explorer les confrontations d'idées qui fondent la vie civique.

**Dans le cadre du défilé de la biennale de la danse de Lyon, depuis déjà deux éditions, des classes participent toute l'année à la préparation du défilé : chorégraphie, costumes, chant, musique en lien avec les artistes de la Biennale. Lors du défilé, ils défilent aux côtés des artistes et des habitants qui participent, parfois en famille, à cette manifestation.**

> **382 projets (trois piliers) pour 139 établissements sont recensés.**

> **3222 actions et événements pour 498 établissements sont recensés.**

- **1400 projets**, tous niveaux confondus, suivis et accompagnés, dont **750 déposés sur la plateforme ADAGE.**

#### Eduquer nos élèves aux Médias et à l'Information.

Chaque année, la Semaine de la presse et des médias dans l'École® permet dans les établissements scolaires une sensibilisation de nos élèves aux médias grâce aux formations et aux ressources proposées par le Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI).

#### Concours de médias scolaires Médiatiks

Les équipes du CLEMI organisent dans leurs académies un concours ouvert à tous les médias scolaires et lycéens : journaux imprimés, sites d'informations et blogs, mais aussi aux radios et webradios, aux réalisations vidéos, aux WebTV ainsi qu'aux reportages photos (prix Vues de chez nous). Ce concours s'adresse aux écoles, aux collèges, aux lycées et autres établissements.

Le Prix « Vues de Chez nous » invite les élèves à produire un reportage de photographie documentaire composé d'un maximum de 15 photos légendées sur le sujet de leur choix.



## 6 - FAVORISER L'ENGAGEMENT DÈS L'ÉCOLE

Dès le plus jeune âge se forge l'aptitude à l'engagement, compétence nécessaire pour construire une société harmonieuse de citoyens responsables. Favoriser chez les jeunes écoliers, collégiens et lycéens un éveil à une conscience citoyenne, et l'envie de contribuer par leur engagement au sein des établissements à donner corps aux valeurs de la République devient primordial.

### — À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dès l'école maternelle, les élèves apprennent à vivre ensemble et à évoluer dans une société qui agit pour le bien de tous. Ils peuvent le faire en participant à des actions collectives comme :

- **le conseil d'enfants** qui permet aux écoliers d'être acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives aussi bien sur le choix des sorties scolaires que des livres de la bibliothèque. Cette instance permet une meilleure régulation de la vie de la classe et constitue un premier engagement pour nos élèves ;
- **des actions de médiation par les pairs** afin de résoudre eux-mêmes des actes de micro-violences ou des débuts de situation de harcèlement scolaire, à partir du cycle 3 ;
- **le Parlement des enfants**, qui est une opération organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la Mission laïque française. Les élèves de CM2 sont invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Pour l'édition 2020-2021, les élèves ont été invités à élaborer des propositions de loi sur le thème de l'alimentation durable et équilibrée.

### — AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

L'engagement de l'élève, peut s'envisager de différentes façons : délégué de classe, éco-délégué, ambassadeurs « lutte contre le harcèlement », membre du Foyer socio-éducatif ou de la Maison des lycéens, journaliste dans un média scolaire, jeune arbitre, tuteur d'un ou plusieurs élèves, ...

#### Valoriser l'engagement.

La délivrance d'une « attestation d'engagement collégien et lycéen » est une manière privilégiée de donner du sens et de valoriser l'investissement civique et citoyen des élèves. L'académie de Lyon décerne chaque année différents diplômes pour la participation active aux commémorations nationales du 8 mai par exemple, l'EDD...

Les Semaines de l'engagement et la Semaine de la démocratie sont des temps forts en établissement qui permettent de valoriser toutes formes d'engagement et de rendre visible les participations des élèves au processus de décision dans un esprit démocratique.

#### Etre acteur dans son établissement.

Au collège, les élèves acquièrent un certain nombre de droits, notamment celui d'être représentés dans des instances de l'établissement et de prendre part, en tant que membres de la communauté éducative, à des décisions qui les concernent ; au lycée, ces droits s'élargissent, à mesure que les élèves se voient confier de plus grandes responsabilités. Les compétences acquises grâce à ces formes d'engagement sont nombreuses, à commencer par la prise de parole en public.

Au collège comme au lycée, les élèves peuvent être :

- délégué de classe ;
- membre du foyer socio-éducatif au collège ou de la maison des lycéens ;
- éco-délégué ;
- ambassadeur Non au harcèlement ;
- journaliste pour un média scolaire (journal papier ou Web radio) ;
- vice-président de l'association sportive du collège ou du lycée ;
- tuteur ou mentor ;
- membre élu du conseil de la vie collégienne ou lycéenne (CVC ou CVL).

> Ces instances sont essentielles pour instaurer un climat d'écoute et de confiance dans un établissement et dans notre académie. Elles permettent aux élèves qui le souhaitent de s'engager dans des projets à court, moyen ou long terme, de réfléchir à l'organisation de leur établissement, d'y améliorer les conditions de vie et d'apprentissage.

> Le conseil de vie collégienne et de vie lycéenne sont les instances où sont débattues toutes les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie des élèves dans l'établissement. Une mobilisation sans précédent des élus au service de leurs camarades s'est développée pendant la crise sanitaire.

> L'année scolaire 2021-2022 sera une année d'élections CVL et CAVL. La mise en place de l'application CVL-CAVL sur l'Académie de Lyon facilitera la mise en œuvre du processus électoral dans les établissements et la communication RVL et DAVLC. La charge administrative liée à ces opérations de remontée des résultats sera allégée au niveau des établissements, tout en restant en conformité avec la réglementation.

#### Les priorités pour les CVC et les CVL 2021-2022

- La lutte contre le harcèlement scolaire
- L'égalité filles-garçons

### — LE SERVICE CIVIQUE



#1jeune1solution

Véritable pilier de l'engagement des jeunes depuis sa création en 2010, le Service Civique constitue une réponse pour aider de nombreux jeunes à trouver du sens, des repères et un accompagnement, tout en acquérant des compétences nouvelles reconnues dans le monde du travail.

Dans le cadre du plan gouvernemental "1 jeune 1 solution" 100 000 missions supplémentaires de Service Civique sont prévues pour tous les jeunes qui souhaiteraient s'investir au service de l'intérêt général dans une association, une collectivité territoriale ou une administration.

Les jeunes volontaires sont indemnisés à hauteur de 580 euros nets par mois avec une majoration supplémentaire de 108 euros pour les boursiers.

Par ailleurs, les étudiants volontaires du Service Civique pourront désormais bénéficier d'une modulation de leur durée hebdomadaire d'engagement (24h minimum sur la durée globale leur mission) afin de pouvoir concilier au mieux leur emploi du temps avec leurs études.

Exemples d'initiatives académiques :

- Debout sur le toit : accès à la culture pour tous.
- Entraide Pierre Valdo : accompagnement de personnes migrantes pour l'accès à la vie sociale, culturelle et sportive.
- Réseau Marguerite (cultivons un monde plus juste) : rendre les collégiens et collégiennes acteurs de leur territoire alimentaire et agricole.

#### OBJECTIF CIBLE

**> 22 000** volontaires accueillis en service civique en 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes  
**(+ 70 % avec des moyens renforcés dans le cadre du plan de relance).**



## 7 - SE PRÉPARER À LA VIE CIVIQUE AVEC LE SNU

Découvrir de nouveaux horizons, apprendre sur soi et sur les autres, être acteur de sa citoyenneté... Le Service national universel (SNU) est une aventure hors du commun pour tous les jeunes filles et garçons de 15 à 17 ans. Il vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

### — UN PROJET POUR LA JEUNESSE ET LA RÉPUBLIQUE

#### L'ambition

Le SNU est un projet complémentaire du cadre scolaire visant à impliquer pleinement les élèves dans la vie de la Nation et à préparer leur entrée dans la citoyenneté.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- faire vivre les valeurs républicaines ;
- renforcer la cohésion nationale ;
- développer une culture de l'engagement ;
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

#### L'organisation

Le SNU s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans, en situation de handicap ou non, et sans distinction de parcours (scolarisés en filières générale, technique, professionnelle, agricole, décrocheurs, apprentis, etc.).

Il se décline en 4 phases successives à partir de 15 ans :

- **une phase préalable d'information et de préparation**, qui permet d'informer les familles et de solliciter le volontariat des jeunes ;
- **un séjour de cohésion** de deux semaines en hébergement collectif, dans un autre département et structuré autour d'une organisation de la journée type et d'un éventail de modules obligatoires ;

- **une mission d'intérêt général** inscrite dans une logique d'accompagnement, de personnalisation des parcours et de mise en pratique de l'engagement sur son territoire ;
- **une phase d'engagement volontaire d'au moins trois mois**, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

### — UN SÉJOUR DE COHÉSION DANS DANS TOUS NOS DÉPARTEMENTS EN 2021

#### Les séjours de cohésion 2021

Les séjours de cohésion 2021 se sont tenus du 21 juin au 2 juillet. Les emplois du temps ont été construits autour de 7 thématiques obligatoires, abordées sous la forme d'ateliers collectifs, de modules, de temps d'échange, dans une logique de mise en situation.

#### Les 7 thématiques obligatoirement couvertes pendant le séjour de cohésion :

- activités physiques, sportives et de cohésion ;
- autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ;
- citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- culture et patrimoine ;
- découverte de l'engagement ;
- défense, sécurité et résilience nationales ;

- développement durable et transition écologique.

#### Les modules obligatoires dans l'ensemble des centres SNU :

- éducation à la sécurité routière ;
- promotion de la santé ;
- autodéfense ;
- point d'étape compétences-orientation et découverte des métiers ;
- journée Défense et mémoire ;
- sécurité intérieure.

#### Les participants passent également des bilans individuels :

- test de détection des difficultés de lecture ;
- test de compétences numériques ;
- détection de situations de santé exigeant une prise en charge au retour à domicile.

### — LES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

#### Objectifs et enjeux

Les missions d'intérêt général (MIG) visent à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes, et donc leur insertion sociale et professionnelle. Elles se situent au croisement de deux logiques : celle d'un service rendu à la Nation et celle d'une découverte de l'engagement. Ses modalités de mise en œuvre doivent donc s'appuyer sur la conciliation de ces deux objectifs.

Leur préparation commence dès le séjour de cohésion, dont elle prolonge les apports pédagogiques et les dynamiques collectives.

#### Structures d'accueil

Les MIG peuvent être effectuées auprès des structures suivantes :

- associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- collectivités ;
- établissements ou structures publiques ;
- entreprises agréées « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) ;
- établissements de santé privés d'intérêt collectif, etc.

#### Les missions

Les MIG relèvent des thématiques suivantes : défense et mémoire ; sécurité ; solidarité ; santé ; éducation ; culture ; sport ; environnement et développement durable ; citoyenneté.

Elles correspondent à un engagement de douze jours ou 84 heures.

### — LE SNU 2021 DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**2 655 jeunes volontaires, une des premières régions de France**

+ de 500 cadres (équipes de direction/cadres de compagnie/tuteurs de maisonnées).

20 centres avec au moins 1 centre par département.

#### Découvrir autrement.

Chaque centre a proposé une ou plusieurs activités en lien avec la biodiversité de notre région :

- Sensibilisation à l'écologie avec les Eco-gardes du Parc Naturel du Vercors au Centre le Martouret (26).
- Découverte des Monts du Cantal au centre CI ORTF (15).
- Randonnée avec des chiens de traîneaux au centre des Moulins (03).

Chaque centre a proposé une ou plusieurs activités en lien avec notre terroir :

- Visites agricoles d'une miellerie, d'une exploitation agricole bio, exploitation de la lavande au Centre le Martouret (26).
- Travaux d'aménagement et d'entretien au château de Haut Ségur au centre SNU Ardèche (07).
- Découverte réseau chaleur bois local (énergies renouvelables) au centre CI ORTF (15).

#### Profil des jeunes volontaires

- **3,8 %** des jeunes volontaires sont en situation de handicap ; **2,9 %** bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et **4,5 %** d'un projet d'accueil individualisé (PAI).
- **5,1 %** des jeunes volontaires sont issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et **36 %** des zones rurales (définition Insee).
- **55 %** des volontaires sont des jeunes filles.

**OBJECTIF CIBLE 2022  
AU NIVEAU NATIONAL**

**+ de 50 000 participants.**

2.

LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE





# 1 - GARANTIR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX AU PRIMAIRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- L'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Le programme de l'école maternelle a été renforcé.
- Les classes de grande section (100 % en 2022), de CP et de CE1 des écoles situées en éducation prioritaire ont été dédoublées. Hors éducation prioritaire, leurs effectifs sont limités à 24.
- À chaque rentrée scolaire, les élèves de CP, CE1 et 6<sup>e</sup> passent des évaluations nationales en français et en mathématiques, permettant aux professeurs d'adapter leur pédagogie.
- Des guides de référence ont été mis à disposition des professeurs des écoles.
- Des repères et attendus de progression ont été établis du CP à la 3<sup>e</sup>.

## — L'ÉCOLE MATERNELLE : UN CYCLE UNIQUE, FONDAMENTAL POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

### Etablir les fondements éducatifs avec un nouveau programme.

La loi Pour une École de la confiance, en instaurant l'obligation d'instruction dès l'âge de 3 ans, assoit la place fondamentale de l'école maternelle, accueillante pour tous et ambitieuse pour chacun. Ainsi elle renforce le cycle unique des apprentissages premiers institué par la loi de refondation de l'école.

**Premier maillon du parcours scolaire, l'école maternelle établit les fondements éducatifs et pédagogiques** sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.

Le programme d'enseignement de l'école maternelle est enrichi avec une volonté de clarification et de précision et notamment dans les domaines de la langue et des compétences mathématiques.

> Ce programme est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°25 du 24 juin 2021.

### Travailler collectivement pour favoriser le bien-être des élèves en tous temps.

L'équipe pédagogique organise la vie de l'école en concertation avec d'autres personnels, en particulier les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). L'articulation entre le temps scolaire, la restauration et les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre d'accueils périscolaires doit être travaillée avec tous les acteurs concernés de manière à favoriser le bien-être des enfants et constituer une continuité éducative. **Tout en gardant ses spécificités, l'école maternelle assure les meilleures relations possibles avec les différents lieux d'accueil et d'éducation au cours de la journée**, de la semaine et de l'année. Elle établit des relations avec des partenaires extérieurs à l'école, notamment dans le cadre des projets éducatifs territoriaux.

### Poursuivre le dédoublement.

Dans le cadre de la réussite de tous les élèves, à la rentrée 2021, 100% des classes de Grande Section seront dédoublées dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée dans les trois départements. Cette politique ambitieuse s'accompagne d'un plan de formation spécifique pour les enseignants nouvellement nommés dans ces classes. Ils bénéficieront à la rentrée de septembre de deux jours de formation. Ces journées seront encadrées par des inspecteurs du premier degré, des maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques appartenant au groupe départemental « 100% de réussite au CP ».

Les groupes d'enseignants sont constitués en constellation ce qui favorise la transformation des pratiques d'enseignement lorsqu'elle est nécessaire et la mutualisation des outils au service d'apprentissages plus efficaces pour les élèves. Les guides publiés par le ministère sont mobilisés pour orienter la formation des enseignants vers des pratiques éprouvées par la recherche.

### LES SEMAINES DE LA MATERNELLE

Les Semaines de la maternelle constituent, depuis plusieurs années, un événement majeur de l'année scolaire au sein de l'académie de Lyon. Elles permettent à la fois la mise en lumière de la richesse du travail mené par les équipes éducatives du cycle 1 et des actions spécifiques de formation pour l'ensemble des enseignants de l'académie. Les professeurs des écoles, avec le concours des ATSEM et de l'ensemble des partenaires de la petite enfance, peuvent en effet faire montre de leur créativité pour proposer des situations ambitieuses permettant aux jeunes élèves de forger une première culture scolaire et les compétences indispensables pour commencer les apprentissages des savoirs fondamentaux.

La situation sanitaire a nécessité de remodeler le format habituel de cet événement, sous la forme d'une websérie quotidienne qui s'est déroulée du 25 janvier au 4 février avec le concours des trois départements, de l'INSPE et Canopé.

## — L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

### Le plan français.

Le plan français initié en 2020 est appelé à se déployer très largement dans les trois départements en particulier dans les écoles où les évaluations standardisées de CP et de CE1 ont montré des résultats à consolider. Le plan français engage la formation et l'accompagnement des enseignants, en s'appuyant sur leur contexte d'exercice pour améliorer les résultats des élèves : lecture fluente, vocabulaire, écriture sont aux cœurs des objets de formation.

### Adapter les parcours d'apprentissage à la situation de chacun.

La rentrée scolaire 2021 sera placée sous le signe d'une grande vigilance afin d'adapter les parcours d'apprentissage à la situation de chacun des élèves pour offrir les meilleures conditions de réussite. **Les évaluations nationales de début CP, mi-CP, CE1, permettent d'identifier précisément les forces et les fragilités des élèves.** Les professeurs des écoles les investissent en équipe, pour mutualiser leur expertise et construire collectivement les aides dont chaque élève a besoin pour réussir son parcours scolaire. Ces évaluations constituent une base objective pour les échanges avec les parents, pour l'instauration d'une relation de confiance essentielle pour la réussite de leur enfant. Elles ont également un appui pédagogique important pour chaque professeur comme pour les équipes pédagogiques, et leurs résultats doivent faire l'objet d'un travail d'appropriation collectif à l'échelle de l'école, pour envisager des stratégies d'enseignement fondées sur la progressivité des apprentissages du cycle 1 au cycle 3, et sur la prise en compte des besoins des élèves pour la maîtrise des fondamentaux.

**Les Inspecteurs de l'Éducation nationale et leur équipe de conseillers pédagogiques sont pleinement mobilisés pour accompagner les équipes d'école dans ces démarches pour la réussite des élèves.** L'investissement des ressources pédagogiques nationales (guides pédagogiques publiés par la DGESCO) constitue un levier prioritaire pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre d'enseignements qui permettront à chaque élève d'accéder à la maîtrise des fondamentaux.

Une action académique

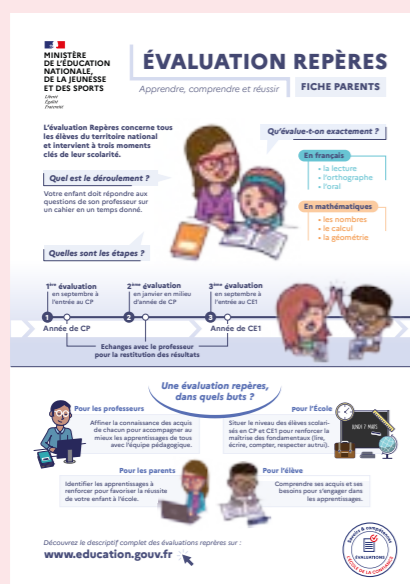
# Évaluations CP et CE1 : une restitution plus claire pour les parents

## OBJECTIFS

- Expliquer ce qui est évalué et dans quel but
- Répondre aux questionnements des parents

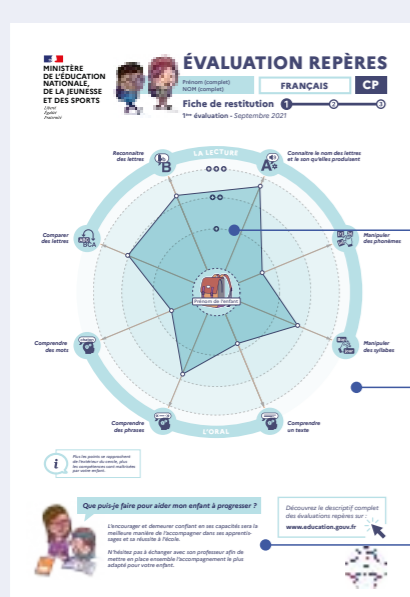
## COMMENT ?

- Le professeur remet aux parents un document de restitution individuelle\* composé de 2 parties :



### 1. UNE FICHE DE PRÉSENTATION DES ÉVALUATIONS

- Des réponses aux questions que peuvent se poser les parents d'élèves :
  - sur le déroulement des évaluations
  - sur leurs objectifs
- Une frise chronologique pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation



### 2. UNE FICHE DE POSITIONNEMENT DE L'ÉLÈVE PAR DISCIPLINE : FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES

- Des niveaux **+**, **++** et **+++** pour symboliser la montée en compétences
- Une modélisation en radar pour :
  - donner une vue d'ensemble
  - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- Des informations pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

\* Élaboré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



## 2 - DONNER UNE PRIORITÉ À LA LECTURE

La lecture a été décrétée grande cause nationale pour l'année 2021-2022 par le président de la République. Elle constitue un enjeu essentiel pour l'égalité des chances et la construction des citoyens éclairés, or, les évaluations en sixième montrent qu'un trop grand nombre d'élève n'accède pas à l'issue de l'école primaire à une maîtrise suffisante de ce savoir-faire fondamental.

### Réussir pour tous l'apprentissage de la lecture à l'École.

L'analyse des résultats aux évaluations de 6° fera l'objet d'une attention particulière, dans le domaine de la fluence, spécifiquement car c'est une compétence qui doit être renforcée chez la moitié des élèves de 6°. Ainsi, dans le domaine de la formation continue des enseignants toutes les formations inter-degré entre les enseignants du cycle 3 et ceux de 6° réfléchiront à proposer des pistes d'amélioration dans le domaine de la fluence.

**L'École a pour mission de permettre à tous les enfants de maîtriser la lecture, et aussi de développer leur intérêt pour les livres et leur plaisir à lire.** C'est pourquoi l'académie de Lyon entend soutenir, promouvoir et étendre les initiatives destinées à susciter le goût de la lecture à la maison, comme à l'école.

La lecture personnelle est encouragée dans les écoles et les établissements par la mise en place de temps banalisés de lecture personnelle quotidiens, des «quarts d'heure lecture» : chaque jour, élèves, professeurs et membres du personnel cessent toute activité pour s'adonner en silence à la lecture pendant quelques minutes.

Nos élèves participent largement aux opérations nationales de promotion de la lecture tels Silence, on lit !, le quart d'heure de lecture, le concours Fête des fables, faites des fables, le prix Goncourt des lycéens, le concours des Petits champions de la lecture, le concours de de lecture à voix haute, où **Mohammed Mohamad-lyad Smaïne, élève au collège Jean Moulin de Villefranche-sur-Saône s'est illustré en 2020 dans la catégorie "collège"**.

**De nombreuses initiatives régionales, départementales et académiques existent en faveur de la lecture et de la littérature, tel le Prix littéraire des lycéens et apprentis d'Auvergne Rhône-Alpes, Nouvelles d'ailleurs en lien avec le musée des Confluences...**

**974** projets et événements autour de l'univers du livre, de la lecture et des écritures, déployés dans **279** établissements de l'académie de Lyon.



### Inciter à la lecture : mise en place du dispositif Jeunes en librairie.

**213 classes** vont bénéficier en 2021-2022, du dispositif Jeunes en librairie porté conjointement par les ministères de l'ENJS et la Culture. C'est un dispositif d'éducation artistique et culturelle d'incitation à la lecture personnelle et de découverte de la chaîne du livre. Il s'adresse aux élèves de collèges, lycées, centres de formations d'apprentis et établissements agricoles, publics et privés sous contrat. Dans le cadre de ce dispositif, les professeurs élaborent des projets pédagogiques autour de la lecture, du livre et de l'écriture en lien avec des libraires indépendants et si possible d'autres acteurs de la chaîne du livre (auteurs, illustrateurs, éditeurs, organisateurs de fêtes et salons du livre et bibliothécaires). Ces projets sont suivis d'une visite en librairie pour l'achat de livres par des élèves dans la librairie partenaire, à partir de bons d'achats qui leur sont remis individuellement.

### Favoriser l'échange autour des livres : «Le prix «Summer des collégiens».

**Le prix "Summer des collégiens"** est un projet de médiation soutenu par la Métropole et la délégation académique aux arts et à la culture de l'académie de Lyon, autour de la littérature contemporaine, à destination des élèves de cycle 4 (5ème, 4ème et 3ème), à leurs équipes enseignantes en français et aux professeurs-documentalistes des collèges. Il s'agit de mettre en lumière des auteurs dont les livres marquent le paysage littéraire jeunesse, et de favoriser les échanges autour des livres entre les jeunes lecteurs, mais aussi entre les équipes enseignantes, les professeurs-documentalistes, les familles et les professionnels du livre (auteurs, éditeurs, bibliothécaires, libraires...).

### Développer la lecture et la culture environnementale : Graines d'écolectures.

Depuis 5 ans, la Maison de l'Environnement coordonne Graines d'écolectures : les bonnes idées germent dès le collège ! qui vise à développer une approche de sensibilisation, d'accroissement des connaissances, de prise de conscience et d'implication éco-citoyenne auprès des jeunes; en apportant une dimension culturelle à la démarche E3D au sein des collèges de la Métropole de Lyon. Le projet s'appuie sur un dispositif de lecture, de culture environnementale et d'apprentissage du débat.

### > Des initiatives spécifiques dans tous nos départements.

- **Dans l'Ain**, le projet ECRAIN, site d'écriture collaborative des écoles aindinoises, permet la mise en relation de classes pour favoriser la production d'écrits courts, de web documentaires et d'écriture à plusieurs mains. Le Collectif réunit une quinzaine de formateurs à la fois pour l'enseignement du lire-écrire mais également du numérique éducatif. Ceux-ci animent le site mais surtout produisent des ressources didactiques et pédagogiques qui permettent aux enseignants d'ajuster leurs pratiques au sein d'une communauté solidaire. Du côté des élèves, le mode projet est stimulant pour appréhender des compétences et des connaissances complexes.

> <https://ecrire01.blog.ac-lyon.fr/>

- Les rencontres départementales de la lecture organisées par **la DSDEN de la Loire** au sein de l'une des grandes médiathèques du département ont vocation à permettre à tous les acteurs qui œuvrent pour la promotion de la lecture auprès des enfants de se rencontrer et de développer plus de partenariats, notamment associatifs.

Dans la Loire, sur l'année scolaire 2020-2021, 35 écoles sont inscrites au concours des petits champions de la lecture et 12 classes de CE2 et CM1 inscrites au prix de la littérature de jeunesse de la fête du livre de Saint Etienne. L'objectif de la rentrée est de doubler le nombre de classes et/ou d'élèves participant à chacun des dispositifs existants, ainsi l'ensemble des écoles du département sera incité à s'inscrire dans l'une ou l'autre des propositions nationales, académiques ou départementales.



## 3 - RELEVER LE NIVEAU EN MATHÉMATIQUES DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE

Dans la continuité de la mise en œuvre des mesures préconisées par le rapport Villani-Torossian en février 2018, et du plan qui en a découlé, le plan mathématiques déployé depuis la rentrée 2020 vise le renforcement des compétences des élèves dans cette discipline, par une formation continue approfondie des enseignants du premier degré.

En dépit de conditions dégradées liées à la crise sanitaire, le plan mathématiques a pu être poursuivi dans notre académie. Dans le premier degré, ce sont **56 référents mathématiques de circonscription** qui ont assuré, avec des enseignants chercheurs lyonnais et des formateurs de l'INSPE, **une formation de 30 heures pour 1 500 enseignants**.

Le plan national de formation « Réussir en mathématiques au collège », initié à la rentrée 2020, a suscité des travaux pour améliorer le continuum didactique école-collège, notamment en résolution de problèmes du CM1 à la 4<sup>ème</sup>, valorisation de l'image des mathématiques et lutte contre les stéréotypes. Ce plan sera prolongé **à la rentrée 2021 par 4 demi-journées de formation et par la publication** d'un ensemble de ressources dès la rentrée scolaire (guide pour la résolution de problèmes au collège, fiches de pilotage et d'identification de gestes professionnels).

Différentes manifestations ont été proposées au cours de l'année scolaire 2020-2021; par exemple :

Comme chaque année, le rallye mathématique transalpin a été l'occasion pour les élèves de travailler sur la résolution de problèmes. Le Rallye mathématique transalpin (RMT) est une confrontation entre

classes, pour des élèves de 8 à 15 ans, dans le domaine de la résolution de problèmes de mathématiques. Comportant plusieurs épreuves échelonnées de novembre à juin, il a permis une mobilisation des élèves tout au long de l'année scolaire.

La semaine des mathématiques a été l'occasion d'événements particuliers, proposés par les trois départements de l'académie. Sur le thème « Mathématiques et société », les élèves ont pu utiliser les mathématiques en lien avec différents domaines artistiques, culturels ou du quotidien.

**+ de 300** classes engagées dans l'académie pour le Rallye Mathématique transalpin

**1500** enseignants du 1<sup>er</sup> degré formés à raison de 30 heures par enseignants

**56 formateurs** de circonscriptions



© Stéphanie Lacombe - MENJS

## 4 - PERSONNALISER LES PARCOURS : LA RÉFORME DES BACCALaurÉATS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- 11 ouvertures d'enseignements de spécialité aux premières dont 8 au nouveau lycée Docteur Charles Mérieux (Lyon 7).
- 87 % des établissements offrent 7 enseignements de spécialité les plus courants.
- 39% des lycées proposent un enseignement de spécialité artistique.
- 64 % des lycées proposent l'enseignement de spécialité « Numérique & Sciences informatiques ».
- 64 % des lycées proposent l'enseignement d'exploration « Sciences de l'Ingénieur ».

### — UN PARCOURS ÉCLAIRÉ, CHOISI ET ACCOMPAGNÉ POUR CHAQUE ÉLÈVE

L'année 2021-2022 sera celle de l'accomplissement de la réforme du lycée général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle jusqu'à l'examen du baccalauréat lui-même.

Ces deux réformes globales partagent les mêmes objectifs : **offrir aux élèves la maîtrise de leur parcours avec un choix progressif de leurs spécialités, mieux les accompagner dans leur projection vers les études supérieures ou leur insertion professionnelle, favoriser des organisations pédagogiques innovantes, des modalités d'enseignement qui contribuent à l'acquisition des compétences attendues dans notre société.**

### Plus de choix, plus de progressivité pour mieux se projeter vers l'avenir

Tous les élèves, de la seconde à la terminale générale, technologique et professionnelle, ont en commun de partager des enseignements généraux qui fondent le socle de leurs connaissances et leur citoyenneté. Parallèlement, ils personnalisent leur parcours en choisissant trois spécialités en première puis deux en terminale au lycée général et technologique.

En lycée professionnel, les élèves de seconde entrent dans une famille de métiers regroupant des spécialités de baccalauréat avec des compétences communes et choisissent une de ces spécialités en première : **14 de ces familles ont été créées.**

Elles offrent la possibilité de faire son choix d'orientation pour la première et la terminale avec une connaissance plus large et plus précise des spécialités de baccalauréat professionnel.

En terminale, après le premier trimestre, ils optent, selon leur projet, pour un module de préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle.

### PLUS DE COMBINAISON POSSIBLES

- Voie générale : les élèves peuvent choisir parmi 13 spécialités, voire plus si l'on distingue les langues vivantes, les langues anciennes et les arts.
- Voie technologique : 7 séries proposées.
- Voie professionnelle : les 14 familles de métiers créées regroupent 58 spécialités de baccalauréat professionnel et permettent à l'élève d'amorcer sa professionnalisation sur des compétences communes à un ensemble de métiers.

### Un accompagnement renforcé.

Pour accompagner les élèves dans leurs choix, des heures dédiées sont désormais inscrites à leur emploi du temps.

- Au lycée général et technologique, en plus des 54 heures d'aide à l'orientation, en première et en terminale, des professeurs référents peuvent suivre individuellement 12 à 18 élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur projet.

- En baccalauréat professionnel, les établissements, selon leur projet d'organisation et leur profil, répartissent les 265 heures de la seconde à la terminale entre aide à l'orientation, consolidation des acquis en fonction des besoins des élèves et préparation en terminale à l'enseignement supérieur ou à l'insertion professionnelle.

- En CAP, les élèves qui rencontrent des difficultés après leur 1<sup>re</sup> année d'études peuvent bénéficier d'un parcours aménagé avec une 3<sup>e</sup> année.

### — UNE NOUVELLE SPÉCIALITÉ AU BACCALaurÉAT

La nouvelle spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives proposée aux élèves dès la rentrée 2021, dépassera le champ strict de la pratique sportive et intégrera les champs disciplinaires des sciences et des humanités. Cet enseignement permettra aux lycéens de développer des compétences transversales sur les activités physiques, sportives et artistiques tout en découvrant la diversité des secteurs professionnels qui y sont liés. Il sera mis en place progressivement, dans 1 à 3 établissements par académie à la rentrée 2021 en classe de première, puis en terminale en 2022.

**L'immense majorité des établissements de l'académie de Lyon** proposera cette spécialité.

### — DE NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INNOVANTES EN VOIE PROFESSIONNELLE

#### Chef-d'oeuvre et co-intervention en baccalauréat professionnel et en CAP.

- Les mesures pédagogiques de la transformation de la voie professionnelle permettent aujourd'hui à l'élève de nouer davantage de liens entre les enseignements qui lui sont proposés.

- **Avec la co-intervention**, l'élève de CAP ou de baccalauréat professionnel se voit proposer des séances associant deux professeurs : un enseignant du domaine professionnel et un enseignant de lettres ou de mathématiques-sciences physiques travaillent conjointement une partie de leurs programmes respectifs. En classe de terminale, cette co-intervention peut être élargie aux langues vivantes, à l'histoire-géographie, éducation morale et civique, à la culture artistique et arts appliqués et à l'éducation physique et sportive.

- **Avec la réalisation du chef-d'oeuvre**, l'élève s'engage dans la réalisation d'un projet développé sur le cycle terminal : bénéficiant de l'aide de tous ses professeurs, il se responsabilise et s'accomplit dans une mise en oeuvre concrète de son métier ou de sa filière professionnelle. Cette réalisation constitue un marqueur fort de sa scolarité en lycée professionnel.

- Enfin, **avec l'accompagnement renforcé**, l'équipe d'enseignants dans son ensemble apporte les réponses pédagogiques adaptées aux besoins de l'élève et de son parcours : accompagnement personnalisé, accompagnement au choix d'orientation, préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle, etc.

#### Ateliers de philosophie en terminale professionnelle

L'atelier de philosophie en classe de terminale constitue une nouveauté majeure de la transformation de la voie professionnelle à la rentrée 2021. Il invite les élèves à prendre de la distance par rapport à leurs opinions, à clarifier des notions fondamentales et à construire une pensée éclairée dans l'échange et l'interaction avec autrui. Il contribue à la réussite dans l'enseignement supérieur, en lien notamment avec l'enseignement de culture générale et expression proposé en BTS.

## — DE NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION EN BACCALAU-RÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Afin de répondre au double enjeu de simplification et de maintien du niveau d'exigence, l'organisation du baccalauréat général et technologique sera adaptée à compter du baccalauréat 2022 :

- le Grand oral est maintenu ;
- la répartition entre 60 % d'épreuves terminales (Grand oral, philosophie, français, spécialités) et 40 % de contrôle continu est maintenue ;
- les disciplines évaluées en contrôle continu le seront sur la base des moyennes trimestrielles validées par les conseils de classe ;
- les notes de bulletins dans toutes les disciplines de la classe de 1<sup>re</sup> et les résultats aux épreuves de spécialités sont pris en compte dans Parcoursup ;
- les enseignements optionnels sont renforcés.

En baccalauréat professionnel, une attestation de réussite à mi-parcours, tenant compte des résultats de l'élève favorise la motivation et la persévérance : elle constitue un objectif de consolidation ciblée des acquis. La présentation orale de la réalisation du chef-d'œuvre, étape clé dans le parcours de l'élève tant vers une insertion professionnelle que vers une poursuite d'études, est le pendant de l'épreuve de Grand oral du bac général et technologique.

## — DES DIPLÔMES NATIONAUX ADAPTÉS AUX GRANDS ENJEUX DE SOCIÉTÉ

### De nouveaux diplômes depuis 2018

80 diplômes ont été rénovés ou créés depuis 2018 : 27 CAP, 19 bac pro, 3 BP, 5 MC4, 26 BTS, dont près de la moitié dans les secteurs en tension et d'avenir. En voici quelques exemples :

- **Métiers de la transition énergétique** : bac pro installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ; bac pro maintenance et efficacité énergétique ; bac pro métiers du froid et des énergies renouvelables.
- **Métiers d'art et de savoir-faire à la française** : CAP assistant luthier du quatuor, CAP ébéniste, bac pro facteur d'orgues, BP fleuriste, MC4 art de la dorure à chaud.
- **Métiers des services à la personne** : CAP accompagnant éducatif petite enfance, bac pro animation enfance et personnes âgées.
- **Numérique et services aux entreprises** : bac pro assistance à la gestion des organisations et de leurs activités, BTS services informatiques aux organisations, et MC4 services numériques aux organisations.

### Introduction systématique de compétence transversales

Quel que soit le secteur, le cahier des charges de la rénovation des diplômes professionnels intègre les compétences et savoirs liés à la **transition énergétique et à la santé et la prévention au travail** : dans le bâtiment, les mesures de prévention sont maîtrisées pour se protéger contre les poussières de bois, les agents chimiques, le bruit, les troubles musculo-squelettiques. Dans le secteur des services à la personne, l'intérêt de la vaccination pour les professionnels et les enfants est développé.

La relation au client et aux prestataires fait aussi partie des compétences transversales largement mobilisées, dans les formations autour du commerce, mais également toutes les formations qui le nécessitent (artisanat, métiers de la transition énergétique, bâtiment, etc.).

La transition numérique est également intégrée à tous les référentiels. Ainsi, par exemple, la modélisation intelligente des bâtiments est au cœur de toutes les formations du BTP. La MC4 services numériques aux organisations, récemment créée, permettra d'accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'adaptation aux outils numériques.

### Une carte des formations professionnelles en évolution au plus près des besoins en territoires

L'offre de formation professionnelle se diversifie et s'adapte davantage aux besoins en emploi des territoires : hausse des capacités d'accueil dans les filières de la santé, du social et des services à la collectivité (+ 8,5 % en 2021 pour le baccalauréat professionnel animation enfance et personnes âgées), des filières du numérique, de la sécurité ou encore de l'environnement.

Des offres complémentaires de formation sont également proposées, comme les colorations des diplômes professionnels à un contexte « métier » spécifique du territoire ou les formations complémentaires d'initiative locale.

#### Brio

La Bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef-d'œuvre (Brio) est conçue pour présenter des projets de chefs-d'œuvre. Elle valorise le travail effectué dans les lycées professionnels et permet aux élèves et à leurs familles de visualiser concrètement une activité significative du métier préparé. Pour les enseignants, Brio offre la possibilité d'un enrichissement mutuel des pratiques pédagogiques.



# 5 - DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

La maîtrise par chaque élève des compétences numériques est aujourd'hui devenue essentielle pour lui permettre d'agir en citoyen éclairé, d'avoir une vie sociale épanouie, comme de s'insérer professionnellement. Ces compétences numériques s'acquièrent au cours de formations formelles et informelles, dans le temps scolaire et hors temps scolaire.

#### Soutenir nos élèves.

Pour faciliter le travail des équipes pédagogiques, Pix a développé la plateforme **Pix Orga** qui permet de générer des campagnes d'évaluation. Dans cette optique, après une adaptation en 2020-2021 rendue nécessaire par le contexte sanitaire, **la généralisation du dispositif Pix sera reprise en 2021-2022**, avec l'organisation :

- des parcours Pix de rentrée permettant d'identifier le niveau et les besoins en matière de compétences numériques de tous les élèves de tous les niveaux d'enseignement du cycle 4 et du lycée ;
- de la certification des compétences numériques, qui sera obligatoire pour les élèves des classes de 3<sup>e</sup>, de fin de cycle terminal des lycées généraux, technologiques ou professionnels et dans l'année d'obtention de leur CAP, ainsi que pour les étudiants en dernière année des formations de STS et CPGE dispensées en lycée public et privé sous contrat. Les interlocuteurs académiques au numérique, spécialistes dans leur discipline, ont élaboré des ressources à destination des élèves pour développer les compétences numériques au sein même des temps disciplinaires. Des animations par les ambassadeurs PIX ont également eu lieu.

#### Former nos personnels.

Des équipements et ressources numériques ont été déployés dans les établissements scolaires avec la nécessité d'accompagner et de former les personnels à l'utilisation des outils numériques, mais également à la sensibilisation à un usage raisonnable et responsable de ces outils et à la protection des données. Outre les dispositifs proposés chaque année dans le plan académique de formation des personnels, la **Dfie propose, en partenariat avec la DRANE, des formations, interdisciplinaires et intercatégorielles, de proximité répondant à des besoins de terrain en lien avec le numérique tout au long de l'année**. Ces formations connaissent un fort essor (**entre 15 et 20 % des demandes de formations de proximité en 2020-2021**) malgré le contexte sanitaire qui pu parfois freiner leur mise en œuvre sur le terrain.

**92 %** des établissements du 2<sup>nd</sup> degré ont activé la plateforme de certification PIX Orga et **30 %** des collégiens et des lycéens ont passé la certification PIX (non-obligatoire)

**119 726 élèves** ont suivi les parcours de rentrée pour se préparer à la certification.



© Stéphanie Lacombe - MENJS

## 6 - OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES : LA REFONTE DE L'ORIENTATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un accompagnement à l'orientation renforcé :
  - un temps dédié pour tous les élèves de la 4<sup>e</sup> à la terminale ;
  - deux professeurs principaux en terminale ;
  - des services en ligne pour choisir son orientation et son affectation ;
  - le Printemps de l'orientation : 3 jours dédiés en 2<sup>de</sup> et en 1<sup>re</sup>.
- Parcoursup à l'heure du nouveau bac avec plus de formations accessibles : 19 000 formations dont près de 5 000 en apprentissage.
- L'orientation, une compétence partagée entre les régions et l'État.
- Des téléservices pour simplifier les procédures d'orientation et d'affectation.

### S'adapter aux contraintes sanitaires actuelles pour les stages de 3<sup>ème</sup>.

Les lieux d'accueil en entreprises peuvent être difficiles à trouver pour les élèves de classes de 3<sup>ème</sup>, encore plus dans un contexte Covid et ses contraintes sanitaires. Aussi des ressources ont été proposées afin de pouvoir construire des solutions alternatives au stage d'observation en milieu professionnel en présentiel. En s'appuyant sur le dispositif du stage collectif de 3<sup>ème</sup> mis en place dans l'académie de Lyon depuis 2016, la Direction Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale, Continue et l'apprentissage a proposé de nouvelles pratiques : des stages collectifs au format hybride.

•Le projet s'appuie sur 9 associations partenaires pour proposer un panel de modules: culture numérique, découverte professionnelle, lutte contre les stéréotypes de genre, prise de parole en public, économie sociale et solidaire (ESS), entrepreneuriat, etc.  
•Les partenaires identifiés disposent tous de plateformes numériques efficaces.

L'animation peut être faite par les enseignants/enseignantes, ce qui permet de les impliquer dans la relation école-entreprise. Cela permet également de valoriser l'utilisation des compétences numériques des élèves dans le cadre de référence à des compétences numériques.

•Le nombre et l'enchaînement des modules retenus par le collège sont adaptables, en fonction de l'implication du monde économique et de leurs objectifs fixés.

**14** collèges REP + et REP ont été concernés par des stages hybrides, avec un travail en réseau dans le cadre des cités éducatives.

**1 000 élèves** concernés

**+ 2 dispositifs « Formation Orientation Ouverte »** en un an seront ouverts aux lycées Diderot (Lyon) et Albert Camus (Rillieux-la-pape).

### Dédier des temps pour l'orientation : le Printemps de l'orientation.

Évènement national, destiné aux secondes et aux premières, le Printemps de l'orientation devient un nouveau temps dédié à l'orientation, chaque année en mars durant trois jours.

Dans chaque lycée, un référent « printemps de l'orientation » est chargé de coordonner pour l'ensemble du niveau de seconde et du niveau de première les trois phases de l'évènement :

- la préparation en février par les équipes éducatives, dont les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale durant les heures dédiées : 6 heures de travail pour les élèves, dont au moins 3h en classe,
- le travail en autonomie pendant 3 jours : 18 heures de travail à distance et en présentiel,
- et la phase d'exploitation et de capitalisation durant les heures dédiées : 3 heures de travail élève, dont au moins 1,5 heures en classe.

#### Exemples d'activités :

- > Des immersions en cours,
- > Des visites virtuelles d'entreprises et d'établissements de formation,
- > Des échanges avec des professionnels, des étudiants,
- > Des travaux de groupe pour préparer les entretiens et visites et les exploiter,
- > Des actions de mentorat,
- > Un travail personnel basé sur la construction d'une démarche de questionnement et la préparation des prochaines étapes.

L'ONISEP met également à disposition différentes ressources pour tous les acteurs (élèves, enseignants).

Du 29 mars au 2 avril 2021, s'est tenu la session 2021, pilotée par la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation - site de Lyon en a assuré le pilotage régional et académique en associant des représentants des chefs d'établissements, des directeurs de CIO, des inspecteurs, le directeur territorial de l'Onisep Auvergne-Rhône-Alpes et de multiples partenaires pour un ancrage territorial fort.

La démarche multi-partenaires a associé les universités, la DRAAF, la Région, l'Agence régionale de l'orientation, Via compétences, la Mission Education Economie de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue et certaines associations très impliquées dans notre académie: AFEV, Article 1...

### — PARCOURSUP

Parcoursup est une plateforme Web destinée à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur français. En 2020, elle gère près de 660 000 étudiants et 15 500 formations.

**Dans l'académie de Lyon : 223 604 candidats ont postulé pour nos formations en enseignement supérieur, ce qui montre l'attractivité de notre académie.**

### REGION ACADEMIQUE AUVERGNE RHONE ALPES

**91,6%** des candidats lycéens de terminale de la région académique ont reçu une proposition en septembre 2021 (90,7% à la même date du calendrier Parcoursup 2020)

**80,4%** des candidats en réorientation ont reçu une proposition en septembre 2021 (contre 79,4% en 2020).

Détail pour les candidats de terminale :

-96,5% des bacheliers généraux (96,0% en 2020 à date)

-78,6% des bacheliers professionnels (76,5% en 2020)

-88,4% des bacheliers technologiques (87,2% en 2020)



## 7 - ÉLARGIR SES HORIZONS : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LES LANGUES VIVANTES

La maîtrise des langues vivantes est une compétence essentielle pour la réussite des élèves. C'est pourquoi, en cette rentrée, l'académie de Lyon a revu l'ensemble de sa carte des langues vivantes. Dans le premier degré, le dispositif EMILE (enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère) joue un rôle important dans cet apprentissage en développant la régularité de l'exposition à la langue. Dans le second degré, notre offre en langue s'étoffe.

### Renforcer l'apprentissage des langues vivantes : une nouvelle carte académique.

Pour cette rentrée 2021, l'académie de Lyon revoit intégralement la carte académique des langues afin d'améliorer le maillage territorial avec notamment une diversification de l'offre d'enseignement en langues rares, et un soutien à ces langues rares, grâce à la création et l'implantation de nouveaux parcours en langue vivante 2 (LVB) en collèges et lycées.

En amont, selon les territoires, des actions de sensibilisation sont prévues, avant implantation, dans les secteurs où ces langues n'étaient pas présentes jusqu'alors, afin de renforcer l'attractivité et le dynamisme.

> **Le Portugais** : collèges Mario Meunier (Montbrison), Gisèle Halimi et Charles Mérieux (Lyon 7) et Boris Vian (Saint-Priest), et lycée Beauregard (Montbrison) dans la voie générale et technologique ainsi que la voie professionnelle.

> **Le Chinois** : collèges Louis Leprince-Ringuet (Genas), Marcel Anthonioz (Divonne), Albert Schweitzer (Riorges) et Jean de la Fontaine (Roanne) et au lycée Jean Puy (Roanne).

> **Le Russe** : collège du Tonkin (Villeurbanne), au lycée international de Ferney-Voltaire, au lycée Fauriel (Saint-Etienne).

> **L'hébreu**, en LVC : ouverture en inter-établissement, implantée au lycée Récamier.

Le second axe de travail de l'année 2021-2022 pour les LV consistera à enrichir l'offre de parcours spécifiques, en donnant une impulsion à des projets de nouvelles sections internationales et binationales. Par ailleurs, **une nouvelle section binational ASABAC italien au lycée Lalande (Bourg-en-Bresse)**.

L'année scolaire 2021-2022 verra la mise en place de positionnements et attestations de niveaux de maîtrise en langues vivantes : en 3<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> Prépa Métier (test de positionnement en anglais, Ev@lang) et terminale (attestation de niveaux de maîtrise en LVA et LVB) pour l'ensemble des élèves de baccalauréat.

Les bacheliers de la voie professionnelle de la session 2022 seront évalués désormais sur le même format que les évaluations de la voie générale et technologique. La nuance réside dans le niveau exigé, B1+ et l'ancrage professionnel d'une partie du sujet. Par ailleurs, les langues vivantes peuvent s'éprouver dans le cadre de différents nouveaux enseignements et dispositifs. Ainsi, elles s'invitent, en autres, dans les enseignements liés au Chef d'œuvre. La Co-intervention en classe de terminale pourra s'ouvrir à d'autres disciplines et les langues vivantes pourront tout naturellement y trouver leur place.

### Encourager la mobilité.

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, la mobilité internationale fait également partie intégrante du parcours de l'élève.

**De nombreux établissements se sont déjà engagés avec succès dans cette démarche** et se sont emparés des dispositifs de valorisation existants. Si la période que nous vivons a très largement freiné les mobilités physiques, elle a encouragé les mobilités virtuelles qui constituent, pour les établissements, une première étape vers l'organisation future de Période de formation en Milieu Professionnel, à l'étranger.

Le futur programme Erasmus+ pour la période 2021/2027 devrait avoir un budget multiplié par deux bénéficiant à trois fois plus de personnes. La mobilité des apprentis, des élèves et des personnels de la voie professionnelle sera particulièrement soutenue que ce soit en présentiel ou à distance et pour des durées plus longues. Deux accréditations, une pour l'enseignement professionnel et une pour l'enseignement scolaire, ont été accordées à la région académique. Celles-ci permettront d'offrir un accès simplifié aux financements européens pour l'ensemble des élèves et des personnels de la région. Ce projet, qui couvre depuis cette année l'ensemble du territoire de la région académique, est unique en France par son ampleur (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, tous établissements) et son étendue territoriale (3 académies).

Erasmus dans la région académique  
**354 jeunes** pour 7927 jours  
(22 jours en moyenne) en 2021.

**808 stagiaires** pour  
19389 jours (24 jours en moyenne).

### Apprendre une matière dans une autre langue : les parcours EMILE.

A la rentrée 2021, des parcours EMILE seront mis en œuvre progressivement dans plusieurs écoles des trois départements. Ces parcours ambitionnent la montée en puissance des enseignements de langue et en langue des élèves en primaire, et concernent pour l'instant principalement la langue anglaise. Un accompagnement des équipes engagées sera également engagé.

**+ de 1000 élèves** bénéficiaires :

- 200 élèves dans l'Ain (3 écoles)
- 150 élèves dans la Loire (2 écoles)
- 750 élèves dans le Rhône (11 écoles)

### Développer ses compétences orales : Captain Kelly.

Depuis le printemps dernier sont également testés, à titre expérimental, dans deux écoles du Rhône et une école de la Loire, un assistant vocal appelé Captain Kelly, qui vise à accompagner la pratique de l'oral dans les classes du premier degré, et à aider notamment à la fixation phonologique et lexicale.

### Permettre plus d'échanges pendant la Présidence Française de l'Union Européenne.

Dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne, deux priorités émergent : la mobilité pour tous, notamment les nouveaux enseignants, en lien avec les académies européennes des professeurs, et les partenariats scolaires.

Un des leviers principaux de la coopération internationale et européenne consiste à développer des partenariats bilatéraux avec des institutions éducatives étrangères. Elles sont de taille et d'importance très différentes mais partagent toutes, avec nos académies, le souci de mettre en relation nos écoles, nos élèves et nos personnels, de faire cohabiter nos langues et nos cultures, de favoriser la mobilité internationale sous toutes ses formes. Avec nos pays voisins immédiats, ce sont souvent des régions qui sont nos partenaires, comme en Italie ou en Espagne, voire en Allemagne. Nous y développons, par exemple, des programmes de mobilités individuelles d'élèves avec réciprocité. Très souvent, nos personnels peuvent se déplacer et trouver des lieux d'observation professionnelle chez ces mêmes partenaires. Par le biais des accréditations régionales, les élèves y trouvent également des lieux de stage et d'accueil.

#### • Les "teachers academies"

Proposées par l'agence Erasmus Plus, les "teachers academies" sont des projets de 3 ans avec un financement de 1,5 million d'euros qui doivent réunir au moins 3 partenaires européens (type INSPE et autorité éducative). Seuls 10 projets en Europe seront financés.

En région académique Auvergne-Rhône-Alpes, en concertation avec nos 3 INSPE, nous avons retenu 155 dossiers de futurs enseignants qui vont bénéficier d'une accréditation professionnelle. Ces enseignants stagiaires pourront effectuer une mobilité de formation chez nos partenaires institutionnels en Europe.

#### • Les échanges à distance : Etwinning

Depuis son lancement en 2005, le programme européen eTwinning, piloté en France par le réseau Canopé en lien avec les délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (Dareic), permet à des élèves et des enseignants en Europe de travailler ensemble sur des projets éducatifs dans un espace virtuel dédié (témoignages, partages d'expérience, projets communs...) Au 25 mai 2021, **349 projets actifs** sont recensés en région académique, contre 149 au 20 octobre 2020, soit 135% d'augmentation.

3.

L'ÉGALITÉ

DES CHANCES





© Julie Bourges - MENJS

# 1 - OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Depuis 2017, nous renforçons considérablement nos moyens afin d'accueillir en établissements scolaires publics et privés plus d'élèves en situation de handicap. Leur scolarisation en milieu scolaire ordinaire est primordiale pour leur épanouissement. Elle se consolide d'année en année grâce au déploiement des unités localisées pour l'inclusion scolaire qui permet un soutien personnalisé dans les classes de référence et grâce au développement des dispositifs médico-sociaux d'appui à la scolarisation sous des formes diverses.

## DANS L'ACADEMIE DE LYON

**+ 27,3 % élèves accueillis** par rapport à 2017 (+19,44 % au niveau national).

**25 804 élèves** en situation de handicap accueillis dont 88% en établissements scolaires ordinaires :

- 3 228 élèves scolarisés dans l'Ain.
- 4 633 élèves scolarisés dans la Loire.
- 14 885 élèves scolarisés dans le Rhône.
- 3 083 élèves enfants et adolescents accueillis dans les établissements médico-sociaux.

**201 PIAL** dans l'académie de Lyon (190 en 2020).

**6733 postes d'AESH**

### S'organiser pour permettre un meilleur accompagnement humain, conjuguant souplesse et réactivité.

Généralisés sur l'ensemble du territoire académique, les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sont une nouvelle forme d'organisation dans l'académie de Lyon mis en place à la rentrée 2020. Au regard de cette première année de déploiement, des réajustements territoriaux ont été opérés pour la rentrée scolaire 2021. Cette nouvelle répartition territoriale vise à favoriser le travail de proximité entre les différents acteurs des PIAL et permettre une gestion optimisée répondant à la fois aux préoccupations des personnels et au besoin d'accompagnement des élèves bénéficiant d'une notification. Pour la rentrée scolaire 2021, 11 nouveaux PIAL ont été implantés et certains existants ont été renforcés par la nomination d'un second coordonnateur.

L'académie de Lyon compte dorénavant **201 PIAL** : 36 dans l'Ain, 50 dans la Loire et 115 dans le Rhône.

### Renforcer l'accompagnement humain.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, nos 22 250 élèves ont pu bénéficier de la présence d'un AESH soit de façon individuelle, mutualisée ou collective. **Ce sont 6733 postes qui ont été créés dans l'académie.**

Grâce aux évolutions menées depuis plusieurs années sur le métier et le statut d'AESH, tous les agents ont désormais un statut pérenne et reconnu avec un contrat à durée déterminée de trois ans minimum renouvelable une fois, et aux termes de ces 6 ans, la possibilité d'avoir un contrat à durée indéterminée. Ils bénéficient d'une formation obligatoire d'adaptation à l'emploi d'une durée de 60 heures mise en œuvre au niveau départemental pour tous les personnels nouvellement recrutés. Un programme de formation continue a également été élaboré par la Délégation Formation Innovation Expérimentation

### Développer l'école inclusive passe par un plan de formation spécifique ambitieux.

**Plus de 20% des actions du plan académique de formation de l'académie de Lyon concerne les élèves à besoins éducatifs particuliers** (actions inscrites au PAF, formations d'initiative locale demandées par les chefs d'établissement, formations d'initiative nationale, formations conjointes dans le cadre de la convention thématique avec l'ARS).

Une partie des formations se construit et se met en œuvre avec l'appui des partenaires tels l'INSPPE, l'ARS, professionnels du secteur médico-social, associations de parents...

A noter : une augmentation du nombre d'enseignant du 2nd degré, préparant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée (CAPPEI) et l'organisation de modules d'initiatives nationales dont certains ont une reconnaissance nationale (MIN TSA).

### Permettre de suivre une scolarité adaptée : les dispositifs Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire - ULIS

Alternant temps de scolarisation dans une classe de référence un enseignant spécialisé et temps de scolarisation au sein du dispositif avec un coordonnateur, les ULIS permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires publics ou privés sous contrat. La plupart des ULIS sont des dispositifs accompagnant des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC). **Une des particularités de notre académie est d'avoir spécifié certaines ULIS pour scolariser des élèves présentant des troubles des fonctions motrices (ULIS TFM), des troubles du spectre autistique (TSA), des troubles des fonctions visuelles (TFV) et des troubles des fonctions auditives (TFA).**

### Renforcer l'accueil des élèves avec des troubles des fonctions auditives.

Les élèves sourds sont très majoritairement scolarisés en classe ordinaire avec ou sans l'accompagnement d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), avec ou sans l'appui d'une ULIS TFA, dans les Pôles d'Enseignement des jeunes sourds (PEJS) ou dans un établissement médico-social. Des efforts significatifs ont été faits par l'académie de Lyon pour développer un PEJS proposant la filière bilingue Langue des Signes Française - LSF /Français écrit avec un parcours complet de la maternelle au lycée, implanté dans le département du Rhône. La possibilité d'un hébergement en internat à la cité scolaire René Pellet à Villeurbanne contribue à l'attractivité du dispositif.

**L'académie de Lyon est celle qui scolarise le plus d'élèves ayant des troubles des fonctions auditives (TFA) sur le territoire national.**

### Renforcer l'accueil des élèves autistes

Poursuivant la mise en œuvre des mesures propres à la stratégie autisme au sein des troubles du neuro-développement, d'ici à 2022, fonctionneront **12 unités d'enseignement maternelle autisme et 5 unités d'enseignement élémentaire autisme** dont un dispositif d'autorégulation. Les 3 départements de l'académie sont maintenant dotés d'un professeur ressource TSA.

### Travailler collectivement : une dynamique essentielle pour nos élèves.

Dans le cadre de sa politique menée en faveur de la scolarisation d'élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme ou des handicaps sensoriels, l'académie de Lyon concilie deux principes essentiels : le respect inconditionnel du droit des familles et de leur enfant et la volonté d'une collaboration active avec de nombreux partenaires. Ainsi, une coopération étroite est menée avec les familles, les associations, l'ARS, les établissements et services médico-sociaux et sanitaires et d'autres services publics (dont le service public de l'emploi), l'université de Lyon...

## — UNE OBLIGATION POUR LES JEUNES MINEURS NI EN ÉTUDE NI EN EMPLOI

En France, 60 000 jeunes de 16 à 18 ans seraient concernés par le décrochage scolaire, environ 6 000 dans notre région.

L'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans mise en œuvre en septembre 2020 constitue un levier essentiel pour **lutter contre le décrochage scolaire et faciliter l'accès des jeunes mineurs à la qualification et à l'emploi.**

Établie par la loi du 26 juillet 2019 Pour une École de la confiance, l'obligation de formation vient dans le prolongement de l'instruction obligatoire et instaure une **continuité éducative et pédagogique depuis l'âge de 3 ans jusqu'à 18 ans.** Un nouveau cadre réglementaire accompagne le déploiement de cette mesure ainsi qu'une coordination interministérielle étroite, au niveau national et régional.

Cette mesure concerne, en plus des décrocheurs scolaires mineurs, les jeunes diplômés mineurs qui ne poursuivent pas de formation et restent sans emploi, bien qu'étant titulaires d'une certification.

C'est une obligation nouvelle pour le jeune de se former et pour les institutions de trouver des solutions adaptées. Elle s'inscrit dans le cadre du **plan #1jeune1solution, et du Plan national d'investissement dans les compétences** qui s'est fixé pour objectif de :

- former un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et un million de jeunes éloignés du marché du travail ;
- répondre aux besoins des métiers en tension dans une économie en croissance ;
- contribuer à la transformation des compétences, notamment liées à la transition écologique et à la transition numérique.

Dans le cadre de ce plan, il s'agit de repérer et remobiliser les publics « invisibles » et de les accompagner jusqu'à l'emploi ou l'activité durable grâce à un contact humain, à des actions innovantes et à une optimisation de l'offre des solutions cartographiées par territoire.

Un meilleur repérage des jeunes mineurs relevant de l'obligation de formation est à l'œuvre grâce à l'évolution du système d'information dédié au décrochage scolaire qui permettra de repérer plus précocement les jeunes sans solution et d'améliorer le suivi partenarial des CIO et des missions locales.

L'offre de solution de l'éducation nationale, proposée au sein des réseaux FOQUALE, comprend :

- le retour en formation dans un établissement scolaire, en voie générale, technologique ou professionnelle ;
- Les actions de remédiation menées au titre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire visant à préparer progressivement le retour en classe ;
- des parcours personnalisés de retour en formation initiale ;
- des actions de formation combinées avec une mission de Service civique ou un stage en entreprise ;
- des actions de formation en lien avec les partenaires des PSAD ;
- l'accueil de jeunes dans des structures de retour à l'école de type microlycée ;
- la construction des parcours des jeunes peut s'appuyer sur les mesures du plan de relance #1 jeune, 1 solution.

**> Des parcours personnalisés mis en place pour que chaque jeune trouve sa solution.**

### Faciliter l'accès à l'apprentissage.

Un consortium Éducation nationale / chambres consulaires, à échelle régionale, a été créé en 2020 pour le projet PREPA APPRENTISSAGE. PREPA APPRENTISSAGE permet de travailler sur une reconnaissance des compétences extraprofessionnelles des jeunes, grâce à un mix de « jeu sérieux » et de pédagogie : il s'agit de reproduire des situations de travail et d'associer les jeunes à des activités qu'ils pourraient rencontrer en milieu professionnel. Le projet se terminera en 2022.

Il s'adresse aux décrocheurs ou jeunes en voie de décrochage, les NEETS, les jeunes issus de quartiers prioritaires de la ville (QVP) et des zones rurales, entre 16 et 25 ans avec peu ou pas diplômés (infra bac).

Sur l'académie de Lyon, les CIO et Greta CFA sont très mobilisés pour l'orientation et pour l'accompagnement, et les formations correspondantes. Cela concerne :

**116** jeunes en 2020

**300** jeunes à la rentrée 2021

### Obligation de formation des 16-18 ans

Un numéro vert est accessible gratuitement du lundi au vendredi pour accompagner l'obligation de formation jusqu'à 18 ans et vous aider dans la recherche d'une solution et des structures d'information locales.

0 800 122 500

Service à appel gratuits

**Une plateforme en ligne et un numéro vert pour accompagner les jeunes de 16 à 18 ans.** Deux outils sont dédiés aux jeunes et aux familles qui souhaitent s'informer :

> la plateforme en ligne : [nouvelles-chances.gouv.fr](https://nouvelles-chances.gouv.fr) .

- un numéro vert dédié aux 16-18 ans est accessible sur ce site. Accessible gratuitement du lundi au vendredi, ce service permet d'accompagner les jeunes et leurs parents dans la recherche d'une solution de proximité pour répondre à l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. Au sein de notre académie, les chargées de mission du pôle persévérance et lutte contre le décrochage scolaire sont en charge de la réception des appels.



## 2 - NE LAISSER AUCUN JEUNE SANS SOLUTION

Présenté en juillet 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » mobilise une palette de dispositifs pour aider chaque jeune à trouver une formation, un emploi, une mission ou un accompagnement qui corresponde à ses besoins. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

### DANS L'ACADEMIE DE LYON

#### Prendre en compte le développement économique de notre région.

Le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes travaillent conjointement pour une **transformation de la carte des formations professionnelles initiales** qui prenne en compte le développement socio-économique de la région. Ils poursuivent ensemble le travail étroit déjà engagé afin d'accompagner l'évolution de l'offre de formation professionnelle et apporter une réponse adaptée aux attentes des jeunes et de leur famille ainsi qu'aux besoins d'emplois exprimés sur chacun des territoires.

Parmi les projets menés au sein de la région académique, la **création de places en première professionnelle** afin de permettre des parcours passerelles sur les **métiers de la vente et du commerce aux jeunes issus de seconde générale et technologique.**

La carte des dispositifs de Formations Complémentaires d'Initiative Locale (FCIL) évolue afin de mieux accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle en proposant notamment des ouvertures de formations autour de la **cyber-sécurité et du e-commerce.**

**Des ouvertures de BTS ont été réalisées à la rentrée 2020 dans le cadre du plan jeunes sur des filières fortement demandées, prioritairement tertiaires, et seront pérennisées.**

**+ 140 places** suppl. à la rentrée

2021 :

- **63 places** en CAP Accompagnement éducatif à la petite enfance, CAP Électricien, CAP Cuisine.

- **35 places** en Bac professionnel Accompagnement soins et services à la personne), Bac pro des Métiers de la Sécurité, Bac pro Réalisation de produits graphiques, Bac pro Métiers de l'alimentation, Bac pro Métiers du commerce et de la vente.

- **42 places** en première pour des parcours passerelles Bac pro des Métiers de la vente et du commerce.

**+ 134 places** de BTS voie professionnelle pré-BAC



## — LES NOUVELLES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

### Créer des ponts intergénérationnels : les cordées de la réussite.

Les cordées de la réussite ont été créées pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes qui en raison de leur origine sociale ou territoriale brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas de toutes les « clés » pour s'engager avec succès dans une formation longue. Elles **s'adressent aux élèves scolarisés en éducation prioritaire résidant dans les quartiers politique de la ville**, mais également les collégiens et lycéens en zones rurales et isolées. Les cordées constituent un **programme d'accompagnement global adapté au degré de maturation du projet d'orientation de l'élève**, avec un recours accru à l'usage des outils numériques et un soutien des entreprises et des branches professionnelles. Elles permettent de bénéficier d'un tutorat et parrainage par des professionnels tout en impliquant les familles.

### Focus sur le « Tutorat des Lycées » de la cordée «OPTIM» portée par l'IUT de Lyon

Des étudiants de l'IUT Lyon 1 assurent bénévolement une fois par semaine un soutien scolaire, en mathématiques et physique, aux élèves (par groupe de 3 au maximum) des lycées La Marinière Diderot, Lycée Brossolette, Lycée Frédéric Faÿs et Lycée La Martinière Duchère.

Ce tutorat permet de faire la promotion de la filière technique (DUT GMP, Licence Professionnelles, Ecoles d'ingénieurs) et également connaître les différents débouchés professionnels de cette filière, et les aider dans leur choix d'orientation par un accompagnement dans des différents salons.

Ces élèves sélectionnés n'ont aucune obligation envers l'IUT Lyon 1. Mais le département Génie Mécanique et Productique (GMP), de l'IUT Lyon 1, garantit l'acceptation du dossier de candidature à tout lycéen sélectionné ayant suivi régulièrement le soutien scolaire et ayant obtenu le baccalauréat.

**35** cordées en 2020-2021  
**21** établissements « tête de cordée »  
**138** EPLE encordés  
**9261** élèves bénéficiaires

## — LES STAGES DE REUSSITE

### Consolider ses acquis pendant les vacances : les stages de réussite.

Les stages de réussite sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances aux élèves de l'école élémentaire au lycée éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Ils doivent permettre de consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou de combler des lacunes en travaillant en petit effectif.

L'objectif pour 2021-2022 est de renouveler cette opération et d'ouvrir plus de places, afin que plus d'élèves puissent bénéficier de ce dispositif de remise à niveau dans le domaine des fondamentaux. A titre d'exemple, dans la Loire, les équipes proposeront des stages en distanciel «hybrides» en complémentarité avec les stages en présentiel.

**183 élèves** du CP au CM2 ont bénéficié d'un stage de réussite organisés en distanciel dans le département de l'Ain durant les vacances de printemps de l'année scolaire 2020-2021.

**420 élèves** du CP au CM2 ont bénéficié d'un stage de réussite organisés dans le département de la Loire durant les vacances de printemps et d'été (données prévisionnelles) de l'année scolaire 2020-2021.

**6988 élèves** du CP au CM2 ont bénéficié d'un stage de réussite organisés dans le département du Rhône durant les vacances de printemps et d'été (données prévisionnelles) de l'année scolaire 2020-2021 soit près de 27 000 heures d'enseignement.

## — LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF «DEVOIRS FAITS»

### Aider au travail après la classe : le dispositif devoirs faits.

Le dispositif « Devoirs faits » permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. En effet, le travail personnel des élèves, qui est d'abord développé dans la classe, est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité, il est également trop souvent facteur d'inégalités.

L'académie de Lyon a mis en place un comité de pilotage académique qui s'est élargi au cours de l'année et accueille aujourd'hui des chefs d'établissement des trois départements. Les collèges de l'académie positionnent les heures à différents moments de l'emploi du temps des élèves afin de s'adapter aux contraintes, notamment liées au ramassage scolaire :

- **30 %** des collèges positionnent des heures de Devoirs faits en début de journée ;
- **32 %** des collèges sur la pause méridienne ;
- **69 %** sur les plages libres de l'emploi du temps ;
- **85 %** à la fin de journée.

Dans l'académie de Lyon, le nombre d'élèves bénéficiaires est passé **de 28 433 à l'automne à 40 952 en avril 2021**, soit une progression de **44%**.

Le taux d'élèves bénéficiaires est passé de **20% à 29% dans le secteur public, et de 8% à 14% dans les collèges privés**. Il est sensiblement plus élevé pour les élèves de 6e que pour les autres niveaux.

C'est dans la Loire que la progression du nombre de bénéficiaires a été la plus marquée depuis l'automne (+ 60%).

Objectif Rhône:

- 33% des élèves** à raison de 3h par semaine.
- Plus de 30.000 élèves** concernés
- 100% des collèges participants**

### FOCUS DANS L'AIN

- Mise en place d'un comité de pilotage départemental piloté par l'IA-DASEN qui permet un dialogue régulier avec les établissements afin de définir collectivement les actions à engager pour apporter les réponses les mieux adapter.
- Mise en place d'un référent « devoirs faits » dans chaque bassin de formation. Ce référent participe au comité de pilotage départemental. Il est le relais de la politique académique et départementale au plus près du terrain.
- Mise en place d'un référent dans chaque établissement.
- Point abordé lors des dialogues annuels de pilotage qui ont lieu entre l'IA-DASEN et les établissements.

Pour renforcer le lien entre le dispositif « devoirs faits » et le temps de la classe, les établissements ont joué sur plusieurs leviers :

- Appui sur le professeur principal qui assure le lien entre les professeurs « devoirs faits » et les élèves dont il est référent ;
- Alternance hebdomadaire de l'heure de vie de classe et d'une heure de devoirs faits portée par les professeurs principaux, ce qui permet de toucher tous les élèves ;
- Coordination des professeurs principaux ;
- Mise en place de formation sur le travail collaboratif entre les enseignants ;
- Développement d'espace de mutualisation des ressources ;
- Elaboration de fiches de liaison intervenants/équipes pédagogiques des élèves inscrits ;
- Collaboration avec les IA-IPR disciplinaires sur la question du contenu des devoirs.

L'augmentation du nombre d'élèves participant au dispositif « devoirs faits » est un réel enjeu et, majoritairement, les établissements mettent le dispositif « devoirs faits » apparent dans l'emploi du temps des élèves, et dans celui des enseignants volontaires. Certains établissements envisagent de construire un suivi personnalisé des élèves participants au dispositif. Enfin, tous s'accordent à dire que le dialogue avec la famille est essentiel et qu'il est important d'avoir la collaboration des parents. Pour ce faire, les entretiens individuels avec les familles, en présentiel ou par téléphone, se multiplient.

- En 2020/2021, **34,72%** des collégiens de l'Ain ont bénéficié du dispositif pour un volume moyen de 1.5h par semaine par élève.
- **8 collèges de l'Ain** ont conventionné avec une association pour mettre en place ce dispositif.
- Hausse constante des élèves ayant bénéficié de la mesure depuis sa mise en œuvre.



## 3 - DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

L'égalité des chances est un axe fort de la politique éducative interministérielle engagée depuis 2017. Elle s'appuie sur des mesures nationales fortes mises en œuvre depuis le début du quinquennat par le Gouvernement (dédoublage des classes, plafonnement à 24 élèves, Devoirs faits, cités éducatives, instruction obligatoire à 3 ans, etc) et sur le Plan de relance, afin de donner à chaque élève les mêmes chances, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales. cités éducatives et Campus des métiers et des qualifications, bourses et allocations de rentrée

### Bâtir collectivement un environnement d'épanouissement : les cités éducatives.

La mise en place des Cités éducatives dans l'académie de Lyon découle d'une volonté forte de tous les acteurs d'un territoire de bâtir ensemble un véritable écosystème coopératif local visant la réussite des élèves, l'émancipation et l'insertion de tous les jeunes.

Après la labellisation de **cinq Cités éducatives en septembre 2019** (Saint Etienne, Lyon 8, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin et Vénissieux/Saint Fons) et **quatre de plus en 2020/2021** (Givors/Grigny, Oyonnax/Bellignat, Villefranche-sur-Saône et Saint Etienne-Métropole), deux dossiers supplémentaires pour une nouvelle labellisation sont en cours d'élaboration pour le 30 septembre 2021.

Le label « Cité éducative » est signe d'efforts ambitieux, coordonnés entre différents partenaires avec un engagement triennal volontaire co-porté, co-partagé par tous les acteurs d'un territoire à haute qualité éducative grâce à la gouvernance de chaque « Troïka » constituée du chef de file principal de collège, délégué du préfet, représentant de la collectivité.

Chaque Cité éducative de l'académie de Lyon bénéficie d'une dotation moyenne de **1M d'euros pour trois ans** afin de mettre en œuvre un projet et des actions s'inscrivant dans une logique de cohérence de différents temps de l'enfant : scolaire-périscolaire-extra-scolaire d'une part et de la petite enfance à l'insertion professionnelle d'autre part. Cette année, une démarche d'évaluation de chaque Cité est lancée.

Dans l'ensemble des Cités éducatives de l'académie seront déployés cette rentrée des parcours EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère) à la rentrée et le dispositif des cordées de la réussite.

DANS L'ACADEMIE DE LYON

**9 cités éducatives**  
**1M€** pour les cités éducatives pour 3 ans

### Exemples d'actions

#### > Cité Vaulx en velin

Soutien à la parentalité : aménagement de 13 salles parents au sein des établissements du premier et second degré.

Santé:

- Aménagement d'un espace partenarial de type « snozelen » pour l'accueil et l'inclusion des enfants en situation d'autisme au sein de l'école Vilar.
- Aménagement d'un espace lecture adapté aux élèves en situation dys (liseuses et livres numériques) au sein du collège Barbusse.
- Acquisition de matériel pour le développement d'une classe flexible ULIS au sein du collège Valdo.

#### > Cité Lyon 8

- Accompagnement à l'orientation pensé comme un continuum.
- Forum pour tous les élèves de 3ème avec un rapprochement du monde de l'entreprise.
- Bourse aux stages facilitée.

### Rapprocher les mondes de l'éducation, de l'économie et de la recherche d'un même territoire : les Campus des Métiers et des Qualifications.

Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. L'ambition est aujourd'hui de créer des Campus d'excellence, fédérateurs et puissants, dans tous les territoires. Leur dynamique permet l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils s'inscrivent dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux.

### Accompagnement à la mise en œuvre du chef d'œuvre en classe de terminale BAC PRO réalisé par le Campus des Métiers et des Qualifications Auto'Mobilités.

Le projet a été réalisé par quatre classes, de baccalauréat professionnel « maintenance des véhicules » et « réparation des carrosseries », dans le cadre du chef d'œuvre sur deux établissements de la région académique, le lycée Emile BEJUIT de Bron et le lycée Louis ARMAND de Chambéry. L'objectif était d'intégrer sur deux RENAULT ZOE d'ENEDIS la solution de recharge innovante de GULPLUG. Le projet s'est réalisé en trois temps pendant l'année scolaire :

- un premier travail d'appropriation a été mené : présentation de la solution par GULPLUG, recherche théorique pour intégrer la recharge dans le véhicule.
- La constitution d'un dossier technique avec leur solution d'intégration et pourquoi.
- L'intégration dans la voiture après validation par ENEDIS et GULPLUG.

### La grande alliance éducative



Ce projet a permis :

- De sensibiliser et de former les équipes pédagogiques et les lycéens aux enjeux des nouveaux usages de l'électromobilité.
- D'améliorer l'attractivité des métiers en proposant des supports de formation actuels en lien avec l'évolution technologique (derniers modèles de la ZOE et système de charge innovant).
- D'améliorer l'insertion des apprenants en mettant en œuvre des compétences métiers en lien avec les évolutions technologiques.
- Faire collaborer sur un projet des acteurs du monde économique et des acteurs de la formation pour rendre en juin 2021 un véhicule fonctionnel.

### le Campus des Métiers et des Qualifications Text'in encordé et acteur de la promotion des filières.

Le Campus Text'in est labellisé « cordée de la réussite » depuis novembre 2020. A ce titre, il travaille avec des élèves de trois collèges afin de les accompagner dans la découverte des filières et des métiers, mais également encourager l'ambition scolaire chez les élèves des zones rurales, lutter contre les stéréotypes de genre et aider les élèves à construire leur parcours d'orientation.

- Les élèves des classes de 4ème du collège Nicolas Conté à Régny (Loire) ont pu visiter des entreprises du secteur de la confection et du textile ainsi que des établissements de l'enseignement supérieur préparant à ces métiers, en formation initiale et en alternance.

- Des rencontres, virtuelles et en présentiel entre un groupe de 11 collégiens de La Pacaudière (Jean Papon, Loire) et 5 étudiantes du lycée La Martinière Diderot ont abouti à un début de mentorat et des contacts entre pairs, en dehors du cadre scolaire.

- > 3 collèges ruraux « encordés ».
- > 92 collégiens impliqués.
- > 3 entreprises de la filière textile visitées.

Le Campus des Métiers et des Qualifications Text'in et UNITEX, l'organisation professionnelle du textile en Auvergne-Rhône-Alpes, ont imaginé une mallette « Curiosités Textiles », un outil pédagogique destiné aux élèves de 6ème, qui regroupe de nombreuses activités pour découvrir l'industrie textile au travers des programmes scolaires de Sciences et Technologie.

Cette mallette s'inscrit également dans le Parcours Avenir, elle permet de présenter la filière textile et ses nombreux marchés d'application, ses métiers et ses formations aux collégiens.

Elle est le fruit d'un travail collaboratif entre les professeurs du collège Maria CASARES de Rillieux-La-Pape, des enseignants du BTS Innovation Textile du lycée La Martinière Diderot, des étudiants et apprentis en Design et de BTS Métier de la Mode Vêtement ainsi que la branche professionnelle.

Ce projet a permis de :

- accompagner les élèves dans la découverte des filières et des métiers dans le cadre du Parcours Avenir.
- Faire connaître un secteur d'activité méconnu et pourtant vecteur d'emplois.

>10 exemplaires de la mallette seront mis à la disposition un trimestre aux collèges à partir de septembre 2021.

### le Campus des Métiers et des Qualifications PlastiCAMPUS.

Il est adossé à la filière d'excellence plasturgie correspondant à un enjeu économique national et régional fort. Avec un budget de 3 985 000 € et le recrutement de 2 emplois spécifiques, l'INSA LYON porteur du projet tend :

- répondre aux évolutions des métiers et aux attentes des entreprises en matière de compétences ;
- développer l'attractivité de la filière, du territoire et du campus pour attirer des talents.

#### Orientation - Parcours de l'élève – Illustration du rôle du Campus des Métiers et des Qualifications Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables.

- Classes Industrielles Numériques en partenariat avec la Métropole de Lyon. Projet collaboratif mené en collège : fabrication d'un objet lumineux pour la réalisation d'un projet plastique autour de lumière et sensibilisation aux usages et métiers de l'éclairage et la lumière.

- Forum Bâtira : en partenariat avec l'Ecole Nationale des Travaux Publics d'Etat, le forum Bâtira est un événement pour rencontrer et échanger entre élèves de STI2D, étudiants en B.U.T. et écoles d'ingénieurs, jeunes diplômés, entreprises et acteurs professionnels de l'aménagement durable des territoires.

- Dès 2022, Lumen, cité de la lumière, lieu totem du CMQ Lumière qui va réunir entreprises, organisations professionnelles, recherche appliquée et des espaces dédiés à la formation et la sensibilisation au secteur d'activité et métiers de la lumière et l'éclairage. Ces espaces vont accueillir à partir du printemps 2022 des collégiens, lycéens, étudiants, alternants, adultes en formation continue afin de découvrir, se former et participer à des manifestations et événements avec des rencontres avec les entreprises et laboratoires de recherche du secteur.

- **Objectifs : 800 jeunes collégiens, lycéens, étudiants impliqués dans ces manifestations, 15 établissements secondaires et supérieurs.**



## 4 - VISER LES SOMMETS GRÂCE AUX INTERNATS D'EXCELLENCE

Afin de donner à chaque élève qui le souhaite la possibilité de mener son projet d'études et s'épanouir, l'internat contribue à la politique d'égalité des chances.

L'internat réunit tout à la fois un lieu d'études et d'apprentissage, un lieu d'épanouissement par un cadre de vie collective autre que la famille et une ouverture sur le monde. Au cours de l'année 2020-2021, le processus de labellisation national « Internat d'Excellence » (IEX) a marqué une volonté de répondre à des enjeux sociétaux et territoriaux en affirmant essentielle la mission éducative de l'internat.

L'académie de Lyon manifeste l'ambition d'un maillage de territoire équilibré et diversifié pour que chaque élève interne, en fonction de ses besoins et de ses projets accède à une réponse sociale et éducative coordonnée dont l'excellence scolaire constitue le cap.

### 10 établissements labellisés

en 2021 : 1 collège rural, 2 lycées professionnels campus des métiers et des qualifications, et 7 lycées général et technologique.

#### Un internat devenu résidence scientifique et levier stratégique pour le projet d'établissement.

Le collège Falabrègue à Saint Bonnet le Château (Loire) s'est appuyé sur des partenariats solidement ancrés avec le Club des Entrepreneurs de la ville, l'université Jean Monnet de Saint-Etienne et le CNRS, pour construire un projet éducatif d'envergure faisant place à la culture scientifique. Pour cela, de nouvelles organisations systémiques sont envisagées avec la Rotonde (Centre de médiation de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Saint-Etienne), l'Ecole des Mines de Saint-Etienne ou l'ENISE qui permettront d'élaborer un curriculum partant des notions de base de l'expérimentation pour découvrir le champ de la recherche et de ses applications industrielles. La résidence scientifique qui prend corps dans le projet d'internat vise l'attractivité de ce collège rural de 500 élèves.

#### L'internat, tiers lieu qui invite à repenser les rythmes éducatifs et l'architecture scolaire.

La politique d'égalité des chances, que le lycée polyvalent René Cassin à Tarare (Rhône) veut opérer, passe par un projet éducatif d'internat qui vient étoffer l'accompagnement pédagogique des élèves, repenser les rythmes éducatifs, ainsi que l'architecture des espaces dédiés aux temps d'études. Le centre de ressources et une grande salle à transformer en fab'lab cherchent à s'ajuster aux réalités contemporaines : s'adapter aux nouveaux formats pédagogiques, composer avec les technologies de l'information, devenir plus accueillants pour les élèves qui y résident. Par son internat, le lycée René Cassin accentue ses compétences vers les métiers de la transition numérique en s'appuyant concomitamment sur l'évolution de la voie technologique et la transformation de la voie professionnelle (coloration d'un bac professionnel, projet de FCIL e-commerce).

**6 500 élèves internes**  
**57 internats**  
**Taux d'occupation de 79 %** en collège et **84 %** en lycée.  
**+ de 7500 places** ouvertes pour la rentrée 2021 grâce au plan de relance



## 5 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE

### 2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Outre l'ensemble des dispositifs d'égalité des chances déjà déployés, le MENJS a proposé, dès février 2021 :

- une action de masse : une priorité affirmée aux dérogations aux règles de sectorisation pour les élèves boursiers ;
  - une action ciblée :
    - le renforcement de l'attractivité des collèges les moins favorisés ;
    - l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés.
- La politique menée depuis 2017 sur les filières attractives, les langues anciennes ou encore l'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'améliorer l'attractivité des établissements les moins favorisés.

### — AFFECTATION : AGIR SUR LES DÉROGATIONS ET LA SECTORISATION

#### Dérogations : priorité donnée aux élèves boursiers.

Le cadre dans lequel les dérogations ont été examinées pour l'affectation en collège lors de la rentrée scolaire 2021 a été réaffirmé et précisé. Une priorité impérative a été donnée aux élèves en situation de handicap, aux élèves présentant des besoins médicaux particuliers et aux élèves boursiers.

Afin que ces élèves puissent se voir accorder des dérogations, les demandes de dérogation pour convenance personnelle n'ont plus vocation à être acceptées. Cette mesure doit notamment permettre d'améliorer l'accès des élèves boursiers aux collèges favorisés.

#### Poursuivre et amplifier les actions en matière de sectorisation.

De nombreuses actions ont été lancées pour la rentrée scolaire 2021, autour de plusieurs axes :

- Au lycée, l'élargissement du secteur de recrutement à plusieurs établissements permet d'augmenter le choix des familles et de renforcer la mixité sociale. Cette démarche s'avère d'autant plus pertinente qu'elle s'inscrit dans la continuité de la réforme des lycées : l'adoption d'une carte d'enseignements de spécialité, concertée entre lycées généraux et technologiques d'un même bassin ou d'un réseau d'établissements, permet d'organiser un recrutement des élèves à la même échelle. Les mutualisations entre établissements au sein d'un même bassin de formation permettent de suivre un enseignement de spécialité dans un autre lycée que son lycée de scolarisation.
- La redéfinition des secteurs, le cas échéant dans le cadre d'ouvertures d'établissements.

### — ACCUEILLIR D'AVANTAGE D'ÉLÈVES BOURSIERS EN INTERNE

#### Contribuer à la politique de l'égalité des chances : l'internat comme levier de mixité dans les lycées rhodaniens

4 lycées rhodaniens, les lycées du Parc, Saint Just, René Descartes et Louis Armand ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une attention particulière pour accroître la mixité sociale dans les populations d'élèves qu'ils accueillent. Dans ce cadre, comme premier jalon de cette rentrée, le critère social, et en particulier, le taux de bourse perçu par l'élève en collège a été identifié comme critère prioritaire dans le traitement des demandes d'intégration en internat examinées par la commission départementale. Une attention particulière a été portée sur l'équilibre entre l'admission des élèves « artistes » ou « sportifs » et celle des élèves boursiers respectivement dans les lycées St. Just et Louis Armand. Les candidatures d'élèves boursiers à ces options ont été valorisées même si elles restent marginales.

#### LE LYCÉE DU PARC : INTERNAT D'EXCELLENCE

A titre d'exemple, plus de 75% des élèves admis en internat en seconde générale et technologique au lycée du Parc sont boursiers, soit une augmentation de près de 20%.

Le nombre d'internes boursiers recrutés au lycée St. Just est lui aussi passé de 2 en 2020 à 7 en 2021.

Les places en internat, notamment en internat d'excellence renforcent cette mixité en permettant à des jeunes élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'accéder à des lycées attractifs hors de leur secteur.

### — POURSUITE DU DEDOUBLEMENT DES CLASSES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

#### Adapter l'offre au besoin terrain : le dédoublement des classes.

Dans l'académie de Lyon, l'ensemble des classes de grande section relevant de l'éducation prioritaire renforcée sont dédoublées à la rentrée 2021.

A noter dans la Loire : Tous les enseignants nouvellement nommés dans les GS dédoublés bénéficieront de deux jours de formation à la rentrée de septembre. En matière de formation tous les conseillers pédagogiques de la Loire bénéficieront d'un séminaire de deux jours qui sera consacré aux savoirs fondamentaux et aux pratiques professionnelles à développer dans les classes de GS dédoublées au mois d'octobre prochain.

#### Dans l'Ain

- 100% des classes de GS en REP+ dédoublées
- 66 % de GS dédoublées en REP

#### Dans la Loire

- 100 % des classes de GS dédoublées en REP+

#### Dans le Rhône

- 100% des GS en REP+ dédoublées à la rentrée 2021
- Dédoublément des GS en REP prévu pour la rentrée 2022.

Dans le Rhône, le co-enseignement représente un peu plus de 30 % des classes dédoublées du fait de fortes contraintes en matière de bâti.

#### FOCUS DANS L'AIN

Dans le premier degré, de nouvelles écoles créées à la suite de fusion d'écoles et/ou d'une scission d'école permettent de répondre à l'objectif de mixité sociale en adoptant l'offre aux besoins du terrain, tant sur le plan organisationnel que pédagogique.

- > 5 fusions dans les circonscriptions suivantes
- 2 dans la circonscription de la BRESSE
- 1 dans la circonscription de BOURG 2
- 1 dans la circonscription du PAYS DE GEX SUD
- 1 dans la circonscription du PAYS DE GEX NORD

> Création d'une école, à la suite d'une scission d'école de 22 classes dans la circonscription d'Oyonnax.

- Scission de l'école Jean Moulin – La Victoire à Oyonnax en deux entités de taille plus humaine (12 et 10 classes) à forte mixité. Le pilotage pédagogique des dédoublements s'en trouve renforcé.

Dans le second degré, le collège Louis Dumont à Valsérhône emménage dans ses nouveaux locaux. Sa capacité d'accueil passe de 400 à 750 (extensible à 900) pour répondre aux besoins actuels et futurs liés à la croissance démographique du territoire. La sectorisation et le rééquilibrage entre les deux collèges de la ville ont veillé à favoriser la mixité sociale. La commune s'est à cette occasion engagée à revoir les périmètres de ses écoles avec le même objectif.

#### FOCUS DANS LE RHONE

L'académie de Lyon travaille sur trois leviers afin d'améliorer la mixité scolaire dans le Rhône :

- introduire davantage d'élèves boursiers dans des lycées identifiés
- à partir de la rentrée 2022, le même mécanisme sera mis en place pour certains collèges.
- à la rentrée 2022, création de sections internationale dans plusieurs collèges REP +.



## 6 - PRÉSERVER LA SANTÉ DES ÉLÈVES

La promotion de la santé à l'école s'appuie sur le triptyque « Prévenir, Eduquer, Protéger » ainsi qu'une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves dans un environnement bienveillant favorisant un climat de confiance et de réussite. Elle doit renforcer les attitudes favorables à la santé pour tous les élèves et, pour certains, répondre aux problèmes de santé rencontrés ou prévenir des conduites à risque. Les comportements de santé à risque (addiction, sédentarité, alimentation, etc.) structurent et renforcent les inégalités sociales au cours de l'enfance et de l'adolescence.

Depuis 2016, le dispositif Aller Bien pour Mieux Apprendre (ABMA) s'est déployé au sein de l'académie. Il fera l'objet d'une dynamique renforcée avec le développement des Ecoles Promotrices de Santé cette année :

- une généralisation dans l'ensemble des établissements scolaires ;
- une mise à disposition de ressources, notamment le vadémecum Ecole promotrice de santé pour développer une culture commune.
- des séminaires et constitution d'équipe EPS académique mis en place dans chaque Rectorat pour un pilotage effectif et portage de l'EPS par une équipe pluri disciplinaire à vocation pédagogique.

> Initiative dans la Loire : les écoles de Firminy s'engagent dans un projet en lien la priorité nationale d'une école promotrice de santé en faisant intervenir des maîtres de conférence de l'université Claude Bernard Lyon 1 dans la formation des enseignants.

### Réduire les inégalités alimentaires : les petits-déjeuners.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État vient financer des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires prioritaires dans lesquels un besoin social est identifié, qu'il s'agisse de zones REP et REP+, mais aussi par exemple, de quartiers de la politique de la ville (lorsqu'ils ne sont pas intégrés à l'éducation prioritaire) et de certaines zones rurales.

L'objectif est de permettre aux enfants scolarisés dans les territoires prioritaires de bénéficier de « petits-déjeuners » gratuits dans une démarche de sensibilisation à l'équilibre alimentaire pour une école promotrice de santé.

Dans le département de l'Ain, une convention a été signée pour Valserhône et 7 en cours d'instruction dont Oyonnax. Cela porte à 46 classes le nombre de classes bénéficiaires.

Dans la Loire, pour l'année scolaire à venir, cette action s'amplifie et concernera deux communes importantes de la Loire à savoir celle de Saint-Chamond et celle de Roanne. Ainsi pour ces deux communes, ce sont 13 écoles qui seront engagées avec près de 500 élèves dans 50 classes.

Pour rappel, à la rentrée précédente, ce sont 120 élèves de la commune de Roanne qui étaient engagés dans cette action. **Le déploiement des petits-déjeuner dans l'académie de Lyon : focus sur le département du Rhône**

Dans le Rhône, les petit-déjeuner gratuits se développent considérablement cette année et notamment dans la ville de Lyon qui rejoint le dispositif pour la première année.

Ainsi, pour le premier trimestre de l'année scolaire peuvent être cités :

- 5 écoles de la ville de Lyon
  - 4 écoles à Givors
  - 5 écoles à Rillieux-la-Pape
  - 4 écoles à Tarare
  - 4 écoles à Vaux-en-Velin
  - Toutes les classes de CP en REP et REP+ de Villefranche-sur-Saône (rotation)
- Un travail pédagogique est également mis en place dans les établissements afin de sensibiliser les élèves et leurs familles à la composition d'un repas équilibré.

### A titre d'exemple, dans les écoles de Givors, deux objectifs sont poursuivis :

- Une éducation à l'alimentation par la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif. Le mardi, pour tous les élèves, proposer un petit déjeuner complet et équilibré, varié au fil des semaines, accompagné d'actions programmées au fil des semaines.

- Un objectif social lié au plan pauvreté en participant à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée : les jeudi et vendredi (avec les produits restants) pour les enfants qui ne déjeunent pas à la maison.

En complément, un travail avec les familles est effectué pour connaître les habitudes alimentaires des enfants. L'objectif est d'initier les élèves à la constitution d'un petit-déjeuner complet et équilibré mais également de les initier à de nouveaux goûts et prendre du plaisir à se nourrir. Des ateliers sont donc proposés pour connaître les familles d'aliment, les aliments nuisibles ou utiles pour les dents et de connaître les goûts naturels des aliments, sans additifs.

4.

L'ÉPANOUISSEMENT

DANS TOUS LES TEMPS

DE L'ENFANT





© Julie Bourges - MENJIS

## 1 - ACCOMPAGNER LES CENTRES DE LOISIRS : LE PLAN MERCREDI POUR LES PLUS JEUNES

Ambition éducative pour tous les enfants, le Label « Plan mercredi » crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires.

Pour les collectivités, ce label permet de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Des partenariats culturels, sportifs et associatifs permettent de proposer une diversité des activités sur l'année et de faire appel aux ressources du territoire. Pour les familles, il permet de garantir la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Inscrit dans le Projet Éducatif Territorial (PEDT), ce plan fait l'objet en 2021, de mesures fortes de soutien et de relance par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports associé à la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) : augmentation des incitations financières, accompagnement renforcé des collectivités par les associations (appel à projet 2021), simplification administrative. Il est doté de 2 millions d'euros au niveau national.

Un forum des ACM regroupant les partenaires et les municipalités est prévu en distanciel du 27 septembre au 1er octobre. Différents thèmes seront abordés dont comprendre et agir face à la crise sanitaire; l'accompagnement de la parentalité ; l'accueil des enfants en situation de handicap ; la complémentarité éducative des enfants de moins de 6 ans ; l'utilisation adaptée des outils numériques ; l'animation à distance.

Les partenaires principaux sont des associations culturelles ou environnementales, des associations sportives et des équipements publics (musées, bibliothèques, parcs naturels...).

--> **41 communes ou intercommunalités dans l'Ain sont concernées.**

--> **123 communes concernées dans la Loire et 40 conventions Plan mercredi signées.**

--> **Dans le Rhône, le plan mercredi s'étend à 80 % des communes du département disposant d'un accueil collectif de mineurs. Cela représente plus de 41 000 places ouvertes le mercredi dans ces accueils.**

### Focus dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

Sur les 4 030 communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 1 347 communes possèdent un accueil collectif de mineurs sans hébergement (accueil de loisirs ou accueil de jeunes), ce qui représente 250 000 places ouvertes en périscolaire au total, et près de 3 200 lieux d'accueil physiques.

S'agissant spécifiquement du mercredi, le nombre de places ouvertes est de plus de 137 000 dans la région académique, dont plus de 21 000 dans le cadre d'un Plan mercredi.



© Julie Bourges - MENJIS

## 2 - CONTINUER D'APPRENDRE PENDANT LES VACANCES : LES « VACANCES APPRENANTES »

Depuis le début de l'épidémie de COVID-19, les équipes des établissements de l'académie de Lyon sont fortement mobilisées pour assurer la continuité pédagogique. Malgré les efforts de l'ensemble de la communauté éducative, un certain nombre d'élèves rencontre des difficultés pour poursuivre les apprentissages. Ces élèves nécessitent un soutien, que nous leur apportons pendant les congés, grâce aux vacances apprenantes.

### LES VACANCES APPRENANTES DANS L'ACADEMIE DE LYON

> **23000 élèves** cet été dont **16000** ont participé à l'école ouverte

> **544 établissements scolaires** dont **65 établissements** pour l'école ouverte

L'opération repose sur plusieurs dispositifs qui ont été enrichis et complétés à l'été 2021, dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, afin d'assurer la consolidation des apprentissages et contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels et leur permettant de retrouver des moments de vie collective et de partage.

Le bilan de la précédente session est le résultat d'une forte mobilisation sur le terrain pour faire face à l'enjeu de la continuité pédagogique. Aux côtés des services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires associatifs se sont également mobilisés à la hauteur de l'enjeu.

### Accueillir nos élèves hors du temps scolaire : l'École ouverte.

Ce dispositif permet d'accueillir dans les établissements scolaires des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence pour leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large.

> **L'École ouverte buissonnière : des séjours en zone rurale du CP à la terminale** afin de sensibiliser les élèves au développement durable, de découvrir la nature et le patrimoine local, ou de partir en mini-camps sous tente.

> **L'École ouverte «mon patrimoine à vélo» :** nouvelle opération - excursions à vélo afin d'aller à la rencontre de son patrimoine culturel ou naturel, matériel ou immatériel - mise en place à l'été 2021, avec le soutien des clubs sportifs, du secteur touristique et culturel et des collectivités territoriales.

### > L'Été du pro : l'école ouverte pour les lycées professionnels

Ce dispositif permet aux lycéens professionnels de reprendre durant l'été leurs apprentissages, tout en profitant de sorties et d'activités plus ludiques leur permettant de profiter de leur été.

### Renforcer ses connaissances : les colos apprenantes.

Labellisés par l'État, ces séjours ouverts aux enfants et jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable.

Une aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) est versée aux collectivités partenaires pour permettre aux enfants et jeunes de partir dans ces séjours labellisés.

Les colos apprenantes s'adressent prioritairement aux jeunes issus de famille défavorisée, aux enfants en situation de handicap, ou aux familles ne disposant pas de connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance. Une attention particulière est donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

Pour soutenir la continuité éducative au bénéfice des jeunes fragilisés par la pandémie, le programme « colos apprenantes » mobilise pour l'été 2021 2,9 M€ au niveau régional, ce qui devrait représenter des séjours financés pour plus de 5 000 mineurs.

Mi-juillet, la région académique a labellisé plus de 450 séjours « Colos apprenantes », et abrite au total plus de 720 séjours « Colos apprenantes », labellisés dans toute la France.



#### Exemples de vacances apprenantes

Au collège Barbusse de Vaulx en Velin – Du 8 au 10 juillet, 20 élèves ont pris le départ pour un périple de 3 jours à vélo. Ils ont passé les nuits dans des campings et ont visité le 9 juillet les grottes de La Balme.

Au collège Valdo de Vaulx en Velin et au collège Triolet de Vénissieux – Du 13 au 16 juillet, 30 élèves se sont rendu au festival d'Avignon.

Au lycée professionnel Seguin de Vénissieux – Les 8 et 9 juillet, une excursion par jour à vélo pour visiter le musée des confluences et la halle Tony Garnier puis les berges du Rhône s'est effectuée.

Au collège Ferry de Roanne – du 25 au 27 août, 12 élèves sont allés visiter le port de Roanne, une écluse, la gravière aux oiseaux avec des vélos qu'ils avaient remis en état.

Dans le Rhône, « Défis gourmands ! » pour les 9-14 ans, à Ranchal, est un séjour « Colos apprenantes » organisé par les Éclaireuses et éclaireurs de France du 2 au 20 août, et destiné à des jeunes en situation de handicap. Objectif du séjour : remporter la Toque d'or, organiser un repas et une soirée animée.

Dans la Loire, « Mission nature » pour les 11-14 ans à la Maison de l'eau et de l'environnement de Marllhes, est un séjour « Colos apprenantes » organisé par l'association Activité Découverte & Nature du 21 au 26 juillet. Objectifs du séjour : créer un Chantier de jeunes (poulailler pédagogique ou réalisation d'une mare), découvrir le Pilat lors d'une randonnée et d'une grimpe d'arbres.

Dans l'Ain, le « Camp Montrevel » pour les 6-11 ans, à la base de loisirs de la plaine tonique à Montrevel en Bresse, est organisé du 16 au 30 juillet par l'association ALFA3A. Objectifs du séjour : découvrir des activités nautiques et environnementales (paddle, apiculture...) et participer à des débats, certaines des activités étant pratiquées en anglais.



## 4 - S'ÉPANOUIR PAR LE SPORT

La pratique du sport est une nécessité. Alors que la crise sanitaire frappe les plus fragiles, et que la sédentarité gagne du terrain, le développement du sport à l'école constitue un véritable enjeu de santé, d'épanouissement, d'égalité et de réussite pour les élèves. L'activité physique et sportive contribue pleinement à l'éducation des enfants. Elle leur permet d'intégrer des règles communes, de prendre confiance en eux, de se découvrir tout en apprenant à mieux connaître leur corps. Intégrer l'exercice physique à son mode de vie dès le plus jeune âge est donc essentiel.

### — PASS'SPORT

Le confinement a entraîné une augmentation pré-occupante de l'inactivité physique et de la sédentarité des jeunes. Cette baisse de la pratique s'observe dans le nombre de licences sportives en 2020-2021 qui a chuté en moyenne de 25 % à 30 % et de 30 % à 40 % pour les jeunes dans les territoires prioritaires. Dans ce contexte, le président de la République a souhaité la création d'un **Pass'Sport, mobilisant 100 millions d'euros** pour soutenir la prise d'une licence dans une association sportive pour plus de **5,4 millions de jeunes** dans 3,3 millions de familles. Le Pass'Sport, qui représente une **aide de l'État de 50 € par enfant**, répond à un enjeu majeur de santé publique, en favorisant la pratique sportive dès le plus jeune âge, et constitue une mesure sociale en faveur des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaires, de l'allocation d'éducation enfant handicapé ou de l'allocation adultes handicapés.

**Moins de 18 ans ? Envie de faire du sport à la rentrée ?**  
**Bénéficiez d'une réduction de 50 € pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.**

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)



## — LE SAVOIR ROULER À VÉLO

L'opération « Savoir rouler à vélo » permet le développement de la pratique du vélo en toute sécurité avec l'objectif à terme que tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique de manière autonome dans des conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité. Ce programme concerne les enfants de 6 à 11 ans. Il comporte trois blocs (savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo) représentant 10 heures de formation par enfant, 15 heures pour une classe. Une attestation est délivrée à l'issue de la validation des trois blocs. Les partenaires de cette opération proposent des intervenants bénévoles ou professionnels qualifiés et des formations à l'attention des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, des animateurs jeunesse, des professeurs des écoles. Ce programme, lancé à la rentrée 2020 a déjà permis à 9 244 jeunes de recevoir une attestation. Pour l'année 2021, ce sont 56 nouvelles actions « Savoir rouler à vélo » qui seront financées.

Par exemple, le club Bourg en Bresse Triathlon permet, avec la mise en place du dispositif à 80 enfants issus des écoles du secteur d'apprendre à faire du vélo.

## — AISANCE AQUATIQUE ET SAVOIR NAGER

Initiée en 2019 suite aux trop nombreuses noyades de jeunes enfants durant l'été 2018, ce dispositif a pour objectif de sécuriser les enfants de 4 à 6 ans en milieu aquatique le plus tôt possible. L'acquisition de l'aisance aquatique s'organise pendant le temps scolaire dans le cadre de l'EPS ou avec une organisation type classes bleues, après l'école ou pendant les vacances (organisation type stage bleu), lors de cycles d'apprentissage condensés dans le temps.

> **30 nouvelles actions** sont soutenues dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2021 pour un budget de 205 000 €.

Le **Savoir nager** est une priorité gouvernementale. À l'issue du cycle 3 ou au plus tard à la sortie du collège, tous les élèves doivent être en possession de l'attestation du Savoir nager.

Ce dispositif national s'inscrit dans le cadre du plan interministériel de prévention des noyades. Il s'adresse principalement aux enfants entre 6 et 12 ans des quartiers prioritaires et des zones rurales. Il contribue à l'obtention de l'attestation du Savoir Nager Sécuritaire attendu en 6e.

Dans l'Ain, « L'Union Sportive Oyonnax Sport Adapté », un club exemplaire avec un fort engagement de bénévoles pour un encadrement fort et de qualité, permet à xxx enfants à apprendre à nager.

Le comité départemental de l'Union sportive de l'enseignement du 1er degré (USEP) de l'Ain propose également une organisation traditionnelle annuelle avec une classe natation sur 2 séjours de 5 jours.

> J'apprends à nager : 52 actions soutenues en 2021 pour 209 250 €.

## — LE LABEL GÉNÉRATION 2024

Les établissements ont fonctionné cette année avec un cadre de vie scolaire contraignant mais incontournable, auquel les acteurs de l'EPS et du sport ont su s'adapter. Les écoles et les établissements ont ainsi continué à faire vivre, faire évoluer et dynamiser le label « génération 2024 ».

Le nombre de labels décernés dans l'académie de Lyon est désormais de **174** :

- > **81 écoles**
- > **64 collèges et 25 lycées**
- > **4 établissements** de l'enseignement supérieur.

Le nombre d'établissements du second degré labellisés atteint 24% contre 3,9% pour le premier degré. Pour l'académie de Lyon, une vraie dynamique est enclenchée dans le second degré. Le pourcentage de collèges labellisés passe de 24,9% en 2020 à 29% en 2021, de 17,1% à 18,9% pour les lycées.

Les résultats du 1<sup>er</sup> degré sont perfectibles et évoluent peu : de 3,3% en 2020 à 3,8% en 2021 soit seulement 11 écoles supplémentaires labellisées sur les 2080 que comporte l'académie. Cette tendance académique ne fait que confirmer les statistiques nationales.

Le 15 mars, à l'initiative de la Région AuRA et du CROS, une visioconférence a réuni plus d'une centaine de collectivités territoriales labellisées « terres de jeux » et/ou « centre de préparation aux jeux ».

Les élèves de la classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat ont poursuivi leur formation dans la perspective de leur participation aux JOP 2024. Cette classe est composée de 36 ambassadeurs, élèves de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>, issus de 17 collèges et lycées de l'académie. Cet accompagnement est assuré par un groupe de travail dédié à ce dispositif composé des partenaires « Génération 2024 » : EN, CROS, DRAJES, DR UNSS, Comité paralympique.

• **Exemples d'actions menées dans les écoles et établissements** : les olympiades du collège Pierre Joannon à Saint-Chamond, les multiples actions et projets de l'école maternelle de la Réjallière à Saint-Etienne, les animations organisées pour les écoles primaires par la ville de Saint-Etienne durant la semaine olympique et paralympique, les échanges avec des journalistes sportifs lors de la semaine de la presse pour trois collèges labellisés.

## — 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE



En collaboration avec Paris 2024, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est engagé à ce que chaque élève bénéficie, à l'école élémentaire, **d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne, en complément de l'EPS**. Cette initiative, expérimentée en 2020 et lancée en janvier 2021, s'inscrit dans le cadre de l'**École promotrice de santé**, qui fédère les actions éducatives et les projets pédagogiques de promotion de la santé dans le projet d'école, ainsi que dans la stratégie nationale sport-santé 2019-2024 (SNSS).

Les formes de mise en œuvre des 30 minutes d'activité physique quotidienne sont volontairement très souples et très diverses. La cour de récréation, le gymnase, les abords de l'école, voire la salle de classe sont autant d'espaces envisageables. Le dispositif peut avoir lieu en une fois ou être fractionné dans la journée. Il peut être placé le matin comme l'après-midi.

Le contenu de ces séquences est laissé à l'initiative des professeurs, et une tenue sportive n'est pas nécessaire. De nombreuses ressources existent déjà pour aider les professeurs ou intervenants. **Début mars 2021, plus de 1 100 écoles avaient déclaré s'être engagées dans ce dispositif.**

Dans l'académie de Lyon, près de 1 000 écoles se sont déjà investies au lancement à l'hiver 2021, l'objectif est de monter à 1/3 des écoles françaises : plus de 12 000 écoles pour 1,25 million d'élèves d'ici 2024, et 60 000 enseignants mobilisés.

5.

**UN MILLION D'HOMMES**

**ET DE FEMMES ENGAGÉS**





# 1 - S'APPUYER SUR LES ACQUIS DE LA CRISE SANITAIRE

## CE QUI A CHANGÉ

- La mise en place d'une **cellule de continuité pédagogique dans les académies** et d'un réseau national de correspondants académiques « continuité pédagogique ».
- La création d'un **plan de continuité pédagogique** dans tous les établissements.
- Un **protocole sanitaire déployé** au cours de l'année scolaire 2020-2021.
- À partir de novembre 2020 : des tests antigéniques sur prélèvement nasopharyngé.
- À partir du mois de février 2021 : des **campagnes massives de dépistage par tests RT-PCR** sur prélèvement salivaire.
- Au retour des vacances de printemps : des autotests antigéniques.

## — METTRE EN ŒUVRE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

### La continuité pédagogique à l'échelle européenne

Pour mettre en œuvre l'enseignement à distance, la plupart des pays se sont appuyés sur des **plateformes en ligne** existantes, nationales ou régionales, pour permettre aux élèves de suivre les cours et aux enseignants d'accéder à des ressources utiles. Un certain nombre d'entre eux ont aussi pris des mesures d'urgence et adopté des dispositifs ad hoc pour assurer la continuité pédagogique et limiter les risques de décrochage scolaire. **Selon l'Unesco, la France fait partie des trois pays de l'Union européenne qui ont le moins fermé leurs établissements scolaires.**

Au 30 juin 2021, la durée totale de fermeture en France était ainsi de 12 semaines. Dans l'ensemble des pays européens (Suisse comprise), la moyenne de fermeture des écoles au 30 juin 2021 était de 31 semaines (32 semaines hors Suisse).

### Structurer la continuité pédagogique en académie en lien avec le ministère

**Depuis la rentrée scolaire 2020**, une cellule de continuité pédagogique a été mise en place dans l'ensemble des académies et un réseau national de correspondants académiques « continuité pédagogique » a été constitué pour alimenter le dialogue entre le ministère et les acteurs de terrain. Leur rôle est d'accompagner les directeurs d'école, les chefs d'établissement, les professeurs et parfois les inspecteurs et parents.

## Un plan de continuité pour s'adapter à l'évolution sanitaire

Les directeurs d'école et chefs d'établissement ont été invités à la rentrée scolaire 2020 à préparer un plan de continuité pédagogique pour faire face aux différentes situations susceptibles d'intervenir. L'objectif a été d'**assurer la poursuite régulière des apprentissages pour tous les élèves**, dans toutes les disciplines. **Cette démarche est reconduite à la rentrée scolaire 2021.**

### Les enseignements de la crise sanitaire

L'enseignement à distance s'est révélé une modalité incontournable pour garantir la continuité pédagogique dans tous les établissements du premier et du second degré. Les usages développés ont favorisé la mise en place de l'enseignement hybride dans les cas de cluster ou de fermeture des écoles et établissements en avril 2021.

### Adopter de nouvelles ressources pour favoriser l'usage du numérique

Des services numériques soutiennent les pratiques pédagogiques des professeurs depuis le début de la crise. Le centre national d'enseignement à distance (Cned) a proposé, dès mars 2020, le dispositif **Ma classe à la maison** constitué de trois plateformes et d'une solution de classe virtuelle pour les élèves et les enseignants. En avril 2021, ce sont plus de **10 millions de participants** uniques qui ont utilisé cette classe virtuelle. De plus, les **espaces numériques de travail (ENT)** ont été fortement mobilisés. Ils offrent des services pédagogiques, d'accompagnement de la vie scolaire et de communication à destination de la communauté éducative (élèves, parents, professeurs, personnels administratifs). Au cours de la semaine du 6 au 9 avril 2021, semaine d'enseignement à distance pour tous les élèves, les visites des ENT ont été au nombre de 28 035 368, soit une augmentation de presque 40 % par rapport à la semaine précédente.

## « MA CLASSE À LA MAISON »

Le dispositif du Cned « Ma classe à la maison » évolue à partir de la rentrée scolaire 2021 et propose désormais une formule simplifiée, constituée uniquement de classes virtuelles. Les professeurs et les élèves n'ont plus besoin de se créer un compte au préalable. En effet, chaque professeur recevra avant la date de prérentrée, deux liens d'accès à ses classes virtuelles, sur sa messagerie académique. Le premier, unique et personnel, lui permet de lancer et d'administrer ses classes virtuelles, préconfigurées sans salle d'attente. Le second lien est à diffuser à ses élèves afin qu'ils rejoignent la classe virtuelle. Un accès, en cas de perte de ces liens ou pour créer une classe virtuelle avec salle d'attente, est également disponible depuis le portail intranet académique ou depuis la plateforme du Cned ([www.classesvirtuelles.cned.fr](http://www.classesvirtuelles.cned.fr)). Depuis ce dernier accès, chaque professeur accède à des guides de prise en main du dispositif de classes virtuelles.

## — UNE ATTENTION RENFORCÉE À LA SANTÉ PSYCHIQUE DES ÉLÈVES

La situation sanitaire implique des règles strictes, notamment en matière d'accès à certaines activités, d'enseignement hybride, et plus généralement de respect des gestes barrières, qui ont une incidence forte sur la vie quotidienne et les relations sociales des élèves. L'ensemble de ces éléments peut, pour certains élèves, être source d'anxiété et avoir des conséquences psychologiques. L'ensemble des personnels de l'éducation nationale se mobilise afin de mieux prévenir, identifier et accompagner les élèves en situation de fragilité psychologique.



## — SÉCURISER L'ESPACE POUR MAINTENIR LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS

### Des mesures sanitaires renforcées pour prévenir les contaminations

Le maintien de l'enseignement en présence a été permis par l'application stricte d'un protocole sanitaire élaboré en lien avec les autorités sanitaires.

Par ailleurs, lorsque le contexte local le nécessitait, une hybridation des enseignements a été mise en place dans les lycées et, dans des circonstances exceptionnelles, dans les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> dans les collèges.

### Le traçage des contacts en milieu scolaire pour isoler les personnes contagieuses

Le protocole de traçage des contacts a été mis en œuvre dès la rentrée scolaire de septembre 2020. Il a permis d'assurer un isolement rapide des cas confirmés et des contacts à risques. Il a également évolué au cours de l'année scolaire, notamment dans le contexte d'émergence de variants avec la mise en place de la fermeture de classe dès l'apparition d'un cas à compter d'avril 2021.

### Une stratégie de dépistage pour briser les chaînes de contamination

Les tests antigéniques sur prélèvement nasopharyngé ont été déployés dès le mois de novembre 2020 après l'apparition d'un cluster et dans les zones de circulation active du virus.

À partir du mois de février 2021, le ministère a organisé des campagnes massives de dépistage par tests RT-PCR sur prélèvement salivaire, notamment dans les écoles où ce mode de prélèvement moins intrusif était plus adapté aux jeunes enfants.

Au total, ce sont plus de 3,5 millions de tests antigéniques et 4,5 millions de tests salivaires qui ont été proposés aux élèves et aux personnels du ministère et des collectivités locales travaillant dans les écoles et les établissements scolaires.

En outre, au retour des vacances de printemps, des autotests antigéniques sur prélèvement nasal ont été distribués aux personnels pour qu'ils puissent réaliser deux tests hebdomadaires à leur domicile et des séances d'autotests en établissement, sous la supervision d'un adulte, ont été proposées aux lycéens qui, par la suite, ont pu poursuivre ce dépistage à leur domicile.

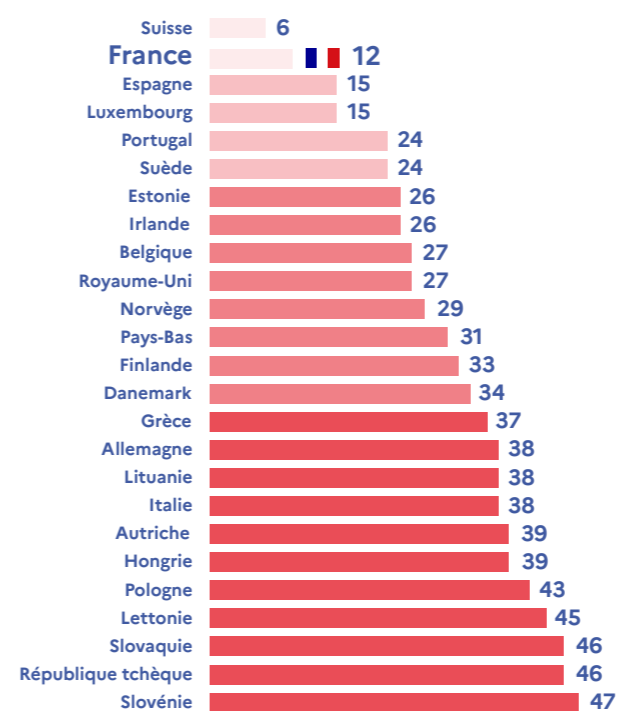
### MASQUES FOURNIS PAR LE MINISTÈRE

- 80 millions de masques fournis aux personnels des écoles, des établissements scolaires, des services administratifs et aux élèves qui en avaient besoin.

- 600 000 masques inclusifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et les personnels qui travaillent à leurs côtés.

# Durée des fermetures d'établissements scolaires liées au Covid-19

## NOMBRE DE SEMAINES DE FERMETURE TOTALES ET PARTIELLES



LA FRANCE ET LA CONTINUITÉ DE L'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE

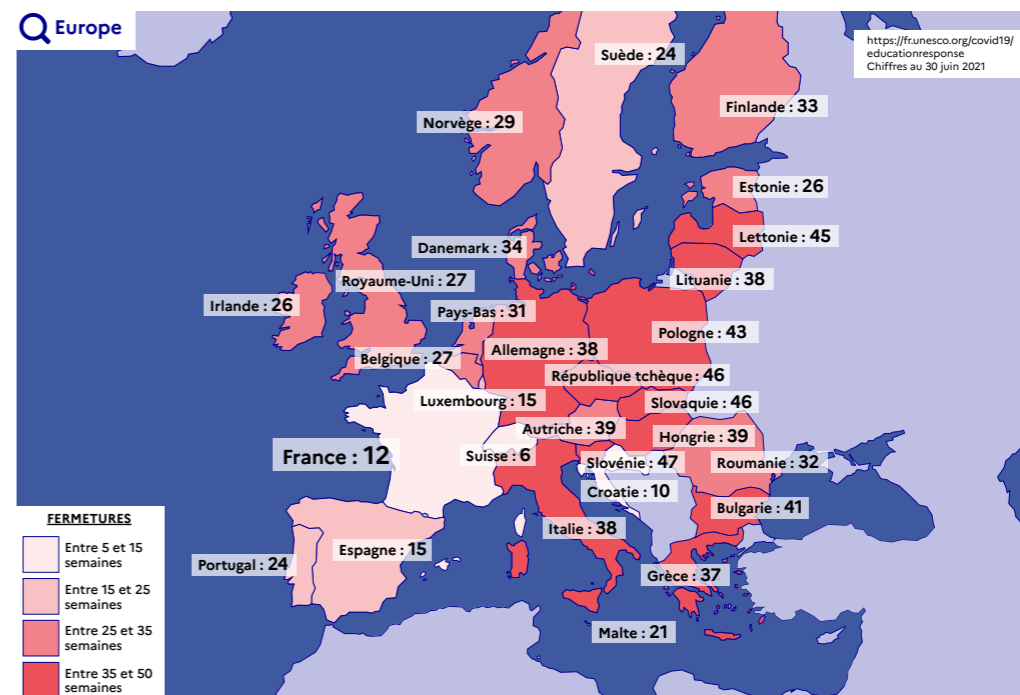
La France est le pays de l'Union européenne dans lequel les fermetures d'écoles ont été les plus courtes.

→ Fermeture totale

7 semaines

→ Fermeture partielle

5 semaines





© Julie Bourges - MENJS

## 2 - TRANSFORMER LES RESSOURCES HUMAINES : LES 12 ENGAGEMENTS DU GRENELLE DE L'ÉDUCATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le Grenelle de l'éducation, débuté en octobre 2020 en parallèle de l'agenda social, pour impulser une réflexion de fond sur les métiers, avec **12 engagements** pour développer la personnalisation, renforcer l'esprit d'équipe, améliorer le service public d'éducation.
- Dès 2017, un engagement fort pour revaloriser les personnels et surtout les professeurs.
- Au total, **1,1 milliard** d'euros consacré à ces revalorisations en 2021 et 2022 pour tous les professeurs, CPE, PsyEN, avec une priorité aux débuts et milieux de carrière pour renforcer l'attractivité des métiers.
- Des revalorisations qui concernent aussi tous les autres personnels.

### — LES ENGAGEMENTS DU GRENELLE

#### Personnalisation

Afin de permettre à chacun de faire connaître ses compétences et ses souhaits, une nouvelle **direction de l'encadrement** a été mise en place en 2021 pour suivre attentivement les carrières des personnels d'encadrement intermédiaire et supérieur des ministères ; pour la compléter, des missions académiques d'encadrement seront généralisées en septembre 2021.

La politique de gestion des ressources humaines sera ainsi renforcée et permettra de réaliser l'ambition d'un véritable **accompagnement personnalisé et généralisé**, en repérant et en suivant mieux les talents.

Plus encore, la **mobilité** au sein du ministère sera facilitée ainsi que **l'accompagnement des professeurs**, par une plus grande attractivité des concours, le mentorat des jeunes professeurs, une plus grande mobilité internationale, mais aussi en favorisant les détachements, en accompagnant l'accès à des fonctions d'encadrement, et en faisant mieux connaître les métiers et les carrières, dans le ministère et en interministériel.

#### Esprit d'équipe

Pour développer l'esprit d'équipe au sein des établissements et plus largement au sein du ministère, les liens sont développés, à travers des aides et des outils communs, en particulier la création d'un **bouquet de prestations** culturelles, sociales, touristiques et de loisirs, appelé Préau, mais aussi d'un

espace numérique appelé **Colibris**, pour des échanges plus simples entre les personnels et l'administration. La **direction d'école** est par ailleurs consolidée et les **équipes de collèges et de lycées** connaîtront davantage d'**autonomie** pour développer leurs projets.

#### Amélioration du service public de l'éducation nationale

La capacité globale de l'éducation nationale de garantir une continuité du service public se déploie grâce à plusieurs ressorts. Le premier est d'avoir un **aperçu objectif et transparent du pouvoir d'achat et du bien-être au travail** des personnels pour prendre des décisions communes : c'est pourquoi a été créé **l'Observatoire des rémunérations et du bien-être des personnels (Orbe)**. Le deuxième ressort est de proposer aux personnels une **feuille de route RH académique**, au plus près de la réalité des territoires, qui s'incarne dans le déploiement de la RH de proximité pour mieux informer, mieux écouter, mieux orienter et mieux répondre aux personnels.

La continuité du service public consiste aussi à assurer une **prise en charge pédagogique** en cas d'absence de courte durée d'un professeur en optimisant l'organisation dans les écoles et les établissements. Enfin, **l'accès à la formation continue diplômante** sera rendu plus cohérent avec la création **d'écoles académiques de formation continue**, associant les Inspé et Canopé. 25 académies ont déjà répondu à cet appel à manifestation d'intérêt.

### — AGENDA SOCIAL

Un agenda social a été proposé aux partenaires sociaux en juin-juillet 2021. À la suite de ces travaux, un bilan d'étape permet d'acter les mesures prises, en particulier sur la revalorisation des rémunérations des personnels. Plusieurs chantiers ont aussi vocation à se poursuivre dès septembre 2021.

Le ministre a réuni les organisations syndicales le mercredi 25 août autour des mesures RH mises en œuvre dès 2021 et des décisions prises pour 2022 en matière de revalorisation et d'évolutions des modalités de gestion des personnels. Certains chantiers seront finalisés d'ici décembre.

### — MESURES DE REVALORISATION EN 2022 AU TITRE DE L'ENGAGEMENT 1 DU GRENELLE

#### Des efforts inédits engagés pour les débuts et milieux de carrière des professeurs

Dans le prolongement des travaux menés en 2020 avec les partenaires sociaux et en 2021 dans le cadre du Grenelle de l'éducation, une **prime d'attractivité** est attribuée depuis mai 2021 et sera revalorisée et étendue en 2022. Elle bénéficie à tous les enseignants titulaires de l'enseignement public et privé sous contrat, conseillers principaux d'éducation (CPE) et psychologues de l'éducation nationale, en début et milieu de carrière, afin d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des premières années de carrière.

Le montant de cette prime est différent selon l'échelon : sont privilégiés les débuts de carrière, un principe dégressif étant ensuite appliqué. Les contractuels en début et milieu de carrière sont également éligibles à cette prime.

Elle concerne depuis mai 2021 les professeurs titulaires et assimilés jusqu'au 7<sup>e</sup> échelon, soit les **quinze premières années de leur carrière**. Son montant annuel, compris entre 500 € et 1400 € pour les personnels titulaires concernés, représente un coût en année pleine de 253 millions d'euros.

En février 2022, cette prime sera relevée et étendue à des personnels en milieu de carrière, jusqu'au 9<sup>e</sup> échelon. Cette nouvelle augmentation est évaluée à **267 millions d'euros en année pleine**. Ainsi, au total, **520 millions d'euros** auront été consacrés à l'attractivité du début et du milieu de carrière.

Par ailleurs, de nouvelles mesures permettront de fluidifier les carrières des professeurs, PsyEN et CPE avec une **augmentation du taux de promotion à la hors-classe** (augmentation de 17 à 18 % en 2021 et 2022) et un **élargissement des modalités d'accès à la classe exceptionnelle** en 2022. Les travaux vont encore se poursuivre à ce sujet en septembre 2021.

# 12 engagements pour renforcer le service public d'éducation

La force du collectif au service  
des personnels et des élèves

Attractivité

Appartenance

Effizienz

Entraide

1

Mieux reconnaître  
financièrement  
l'engagement  
des personnels



PERSONNALISATION

2

Donner  
à chacun  
la possibilité  
de faire  
connaître ses  
compétences  
et ses souhaits

3

Permettre  
à chacun  
d'être l'acteur  
de son  
parcours  
professionnel

4

Personnaliser  
l'accompa-  
gnement  
des professeurs

5

Bénéficier  
de nouveaux  
avantages  
sociaux



ESPRIT D'ÉQUIPE

6

Construire  
un lien direct  
entre les  
personnels  
et les services  
administratifs

7

Donner le  
pouvoir d'agir  
aux équipes  
éducatives des  
écoles grâce à  
une direction  
d'école  
consolidée

8

Donner plus  
d'autonomie  
aux équipes  
des collèges  
et lycées pour  
développer  
leurs projets

9

Partager  
avec tous les  
personnels  
les évolutions  
du pouvoir  
d'achat  
et du bien-être  
au travail



AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE

10

Gérer les  
ressources  
humaines  
au plus près  
des territoires

11

Assurer une  
continuité  
pédagogique  
efficace

12

Faciliter l'accès  
à une formation  
continue  
davantage  
diplômante

## Des gains financiers pour tous les profes- seurs dès 2021

À partir de 2021, pour répondre aux évolutions des pratiques pédagogiques, les professeurs devant élèves et les psychologues de l'éducation nationale ne disposant pas d'un poste de travail fixe reçoivent désormais chaque année une prime d'équipement informatique de 150 € net pour un coût total de 179 millions d'euros.

Le taux de promotion des enseignants accédant à la hors-classe est porté à 18 % dès 2021 (17 % en 2020), pour 1 700 bénéficiaires supplémentaires par an: un budget complémentaire de près de 8 millions d'euros est consacré à cette mesure. Ce taux de promotion est également reconduit pour 2022.

## Des revalorisations pour toutes les catégo- ries de personnels

En 2021, des hausses indemnitaires ont concerné :

- les CPE et professeurs documentalistes de respectivement + 236 € et + 233 € brut par an pour un coût de 3,2 millions d'euros et 3,1 millions d'euros ;
- les inspecteurs de l'éducation nationale, qui bénéficient par ailleurs de la création d'un 11<sup>e</sup> échelon pour les IEN (4,3 millions d'euros au total) ;
- les personnels de direction, dont l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats a été revalorisée (pour un coût de 7,6 millions d'euros en 2021) ; l'indemnité de tutorat et les possibilités d'avancement à la hors-classe sont également améliorées (20,9 millions d'euros au total) ;
- les directeurs d'école (+ 450 € brut en 2021, soit 21,1 millions d'euros) ;
- les ingénieurs et personnels techniques de l'éducation nationale bénéficient en 2021 du réexamen périodique de leurs indemnités, pour un montant moyen de 180 € brut et un coût de 1,8 millions d'euros ;
- les conseillers en formation continue (+ 380 € brut par an et un coût de 0,6 million d'euros).

Les échelles de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des agents administratifs sont rehaussées à partir de 2021 avec une attention particulière sur les débuts de carrière, dans la perspective d'un rapprochement interministériel. Un plan de requalification de la filière administrative est également engagé.

En 2021, l'enveloppe de revalorisation indemnitaire de la filière administrative est de près de 22 millions d'euros, permettant un gain annuel moyen qui s'élève à plus de

500 € brut, une réduction des écarts entre académies, et le cas échéant entre personnels logés par nécessité absolue de service et personnels non logés. L'objectif du plan de requalification de la filière administrative est également de développer les compétences des personnels en poste, mais aussi de développer des compétences nouvelles, au service notamment de la gestion des ressources humaines de proximité, de la modernisation de la gestion financière et des missions régaliennes, du développement de la formation et d'un accompagnement individualisé des agents. Ce plan contient ainsi un volet important de transformation d'emplois de C en B et de B en A, avec une 1<sup>re</sup> tranche dès 2021.

En 2021, les personnels de service social bénéficieront également d'une seconde tranche de revalorisation indemnitaire, dans le cadre d'une convergence interministérielle, après une 1<sup>re</sup> étape réalisée en 2020.

Des discussions avec les personnels de santé permettront de procéder à des mesures de revalorisation dès 2021 à hauteur de 1 800 € en moyenne pour les médecins et de 400 € pour les personnels infirmiers. En 2022, leur statut sera revalorisé, dans le prolongement du Ségur de la santé, en cohérence avec celui des infirmiers en soins généraux de la fonction publique hospitalière.








À partir de 2022, les corps d'inspection seront revalorisés dans le cadre d'une révision de leur grille indiciaire et de leur régime indemnitaire, permis par l'adhésion au Rifseep.

Les personnels de direction bénéficieront d'une nouvelle revalorisation de leur régime indemnitaire en 2022 et en 2023, en lien avec l'annualisation du versement de la part variable de celui-ci (part dite « résultats ») et avec la mise en place d'une évaluation professionnelle annuelle.

Une nouvelle échelle de rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sera mise en place dès l'automne 2021, permettant désormais une revalorisation régulière et automatique des carrières, en cohérence avec la professionnalisation accrue de leur métier. Un montant de l'ordre de 60 millions d'euros y sera consacré dès la première année pour permettre le reclassement des personnels dans les nouveaux indices.

# Les mesures qui augmentent le pouvoir d'achat des personnels éducatifs depuis la rentrée scolaire 2020

MONTANTS BRUTS

 <p><b>DIRECTEURS D'ÉCOLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 450 € (en 2020) Prime exceptionnelle</li> <li>+ 176 €/an Prime d'équipement informatique</li> <li>Jusqu'à + 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité*</li> <li>+ 450 €/an (dès 2021) Revalorisation indemnitaire</li> <li>➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe</li> </ul>	 <p><b>PROFESSEURS ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 176 €/an Prime d'équipement informatique</li> <li>Jusqu'à + 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité*</li> <li>➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe</li> </ul>	 <p><b>PROFESSEURS DOCUMENTALISTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à + 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité*</li> <li>+ 233 €/an Revalorisation indemnitaire</li> <li>➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe</li> </ul>
 <p><b>PERSONNELS DE DIRECTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à + 1 150 €/an Augmentation de l'indemnité de fonction</li> <li>➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe</li> </ul>	<p><b>CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Jusqu'à 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité*</li> <li>+ 236 €/an Revalorisation indemnitaire</li> <li>➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe</li> </ul>	 <p><b>ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ET ASSISTANTS D'ÉDUCATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Nouvelles prestations sociales : Cesu garde d'enfant et Srias***</li> </ul>
 <p><b>PERSONNELS D'INSPECTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 1 200 €/an Revalorisation indemnitaire**</li> <li>➔ Création d'un 11<sup>e</sup> échelon pour les IEN</li> </ul>	 <p><b>CONSEILLERS DE FORMATION CONTINUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 5 % Revalorisation indemnitaire</li> </ul>	<p><b>RÉFÉRENTS AESH</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 600 €/an Indemnité de fonctions</li> </ul>

\* Prime dégressive versée pendant les quinze premières années de carrière à l'ensemble des corps enseignants et assimilés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. 1 400 € brut annuel l'année de titularisation (soit 117 € brut mensuel), 500 € brut annuel à dix ans de carrière (soit 42 € brut mensuel).

\*\* Pour les IA-IPR et IEN dans la limite des plafonds réglementaires.

\*\*\* Prestations offertes par les sections régionales interministérielles d'action sociale.

Une nouvelle échelle de rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sera mise en place dès l'automne 2021, permettant d'assurer désormais une revalorisation régulière et automatique des carrières, en cohérence avec la professionnalisation accrue de leur métier. Un montant de l'ordre de 60 millions d'euros y sera consacré dès la première année pour permettre le reclassement des personnels dans les nouveaux indices. À partir de janvier 2022, dans le cadre du renforcement de la protection sociale complémentaire des agents publics voulu par le Gouvernement, les agents du ministère, les AED et AESH recevront une participation de leur employeur au financement de leur mutuelle santé. D'un montant de 15 € par mois, ce versement revalorisera les rémunérations de la très grande majorité des agents, pour un coût annuel évalué à 200 millions d'euros.

## UN EFFORT AMBITIEUX DE LA NATION POUR REVALORISER LES PERSONNELS

- 100 millions d'euros pour la montée en puissance des mesures de 2021.
  - 400 millions d'euros pour la mise en œuvre des nouveaux engagements.
  - 200 millions d'euros pour la protection sociale complémentaire.
- Sur 2021-2022, c'est donc **1,1 milliard d'euros** qui sera directement affecté à l'augmentation de nos personnels, au-delà des progressions naturelles individuelles.

## Hausse de la rémunération des enseignants depuis 2016

Une étude par cas types, réalisée par le ministère, montre que, sans tenir compte d'indemnités spécifiques, **entre 2016 et 2021, les rémunérations des enseignants ont augmenté d'au moins 2 200 € nets annuels pour tous les échelons.** Ces augmentations ont été plus élevées pour ceux qui sont passés à la hors-classe.

Ces augmentations sont d'au moins 1180 € nets annuels, après déduction des effets de l'inflation, correspondant à une **augmentation allant de + 5 % à + 12 % (et même 29 % pour les stagiaires).**

Des cas types permettant d'illustrer ces évolutions ont été élaborés et sont disponibles sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/la-remuneration-des-enseignants-7565>

Pour étudier l'évolution de la rémunération des enseignants, la construction de cas types consiste à appliquer la réglementation en vigueur afin de calculer la rémunération d'une situation fictive mais réaliste, à différents moments ou dans différentes positions.

## Comment sont construits les cas types ?

Ils suivent l'évolution de la rémunération d'un personnel, dans quelques situations types, qui sont « vieilles » de cinq années depuis une position initiale arrêtée en décembre 2016.

Ils tiennent ainsi compte des avancements d'échelon au fil des cinq années simulées. C'est la seule approche qui permet d'apprécier l'évolution du pouvoir d'achat car elle tient compte de l'ensemble des facteurs d'évolution à la hausse comme à la baisse.

Champ retenu pour l'étude : les principaux corps de professeurs : professeurs des écoles, certifiés, de lycée professionnel et d'éducation physique et sportive. Période d'observation : comparaison entre les salaires nets annuels au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2021.

## Les facteurs d'évolution pris en compte :

À la hausse :

- les avancements automatiques dans la carrière ;
- les gains indiciaires issus du protocole PPCR appliqués à l'éducation nationale ;
- les primes créées dans le cadre du Grenelle de l'éducation (prime d'équipement informatique et prime d'attractivité) ou revalorisées (augmentation de la prime REP+ et de la prime des directeurs d'école).

À la baisse : la hausse du taux de cotisation des pensions (+ 1,16 point en cinq ans).

# Évolution de la rémunération des professeurs

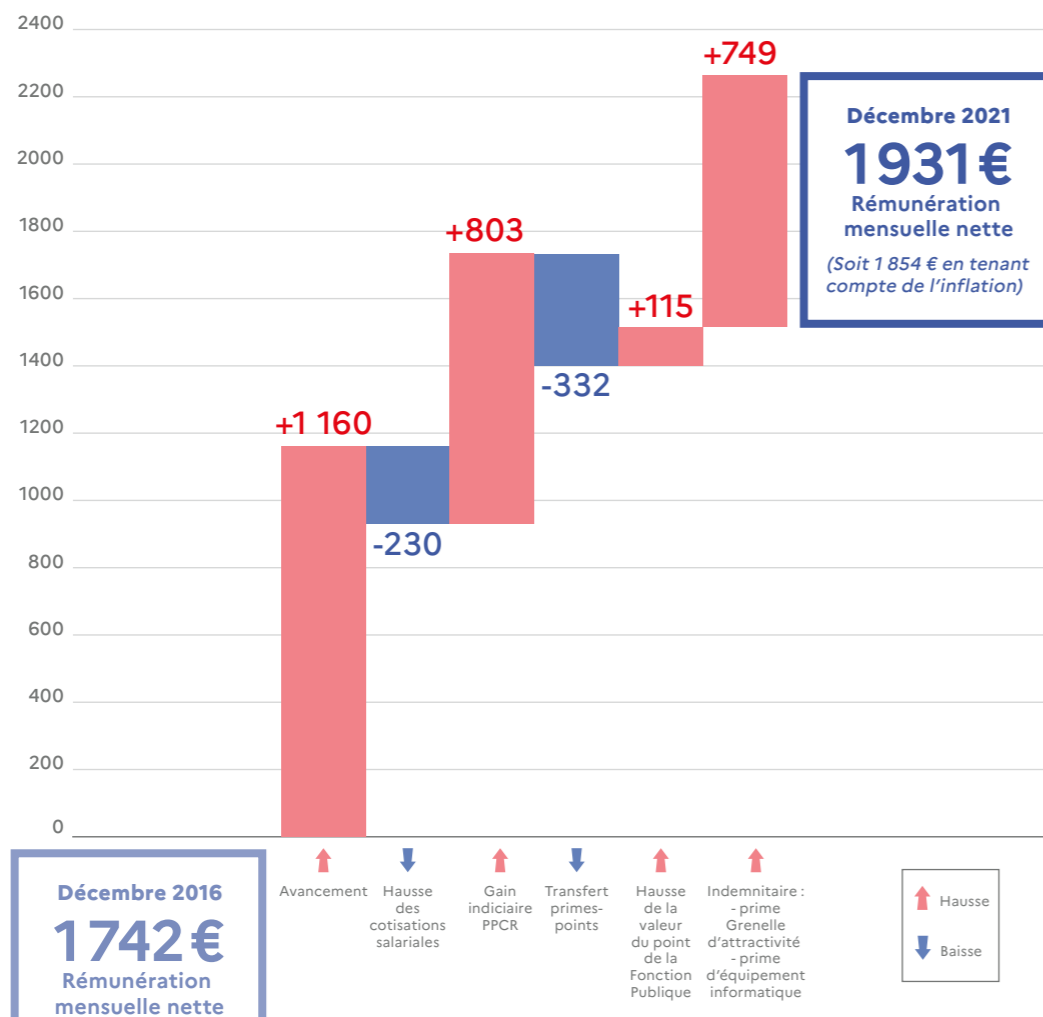
L'exemple de Samia, professeure des écoles titularisée à la rentrée 2016



Au 31/12/2016  
**1 742 euros**  
net/mois

Au 31/12/2021  
**1 931 euros**  
net/mois

## ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE 2017 À 2021 (EN €)



## 3. RENFORCER L'ESPRIT D'ÉQUIPE

### 2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Un renforcement des collectifs pédagogiques, à la fois en termes d'accompagnement – notamment avec la meilleure reconnaissance des fonctions de directeur d'école –, de pratiques professionnelles, de formation et d'espaces de travail adaptés.

#### — LA DIRECTION D'ÉCOLE

Depuis 2019, l'amélioration des conditions d'exercice des directeurs constitue l'un des principaux chantiers inscrits à l'agenda social du ministère.

Dans ce contexte, le ministère a mis en œuvre plusieurs mesures afin de reconnaître les responsabilités exercées par les directeurs, d'accroître leur autonomie tout en allégeant leur charge et de mieux les accompagner dans leurs missions. Ces mesures sont directement inspirées de l'enquête menée en novembre 2019, à laquelle les deux tiers des directeurs avaient répondu.

#### Des mesures pour donner du temps aux directeurs d'école

Le régime de décharges connaît une première amélioration dès la rentrée 2021, qui touche 40% des directeurs. Ainsi, à compter de la rentrée scolaire 2021, les décharges des directeurs d'école seront mieux mobilisées afin que les décharges des écoles de 1 à 3 classes soient effectivement mises en œuvre (900 ETP mobilisés). De plus, pour leur permettre de mieux exercer leurs missions, des moyens supplémentaires à hauteur de 600 ETP, permettront :

- à tous les directeurs d'école de 1 à 3 classes de bénéficier de deux jours de décharges supplémentaires par an ;
- aux directeurs des écoles élémentaires de 9 classes d'être déchargés, comme leurs homologues d'écoles maternelles, de 50% de leurs heures de cours hebdomadaires ;
- aux directeurs des écoles élémentaires de 13 classes d'être déchargés de trois quarts de leurs heures de cours hebdomadaires.

#### Des mesures pour mieux reconnaître les responsabilités des directeurs d'école

Les directeurs d'école disposent désormais de la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures connexes aux heures d'enseignement dans les obligations de service des professeurs du premier degré, dans le respect du cadre réglementaire fixant leur répartition.

Ils ont bénéficié, au titre de la rentrée 2020, d'une indemnité exceptionnelle de 450 euros brut, pour reconnaître leurs attributions et les contraintes particulières qui ont pesé sur eux lors de cette rentrée.



Cette indemnité est désormais pérennisée, sous la forme d'une revalorisation du même montant de leur indemnité de sujétions spéciales (ISS).

#### Des mesures pour mieux accompagner les directeurs d'école

À la rentrée 2020, **12 500 jeunes du Service civique ont été mobilisés pour venir en appui dans les écoles**, notamment dans le domaine de la relation avec les familles. Ce dispositif sera renforcé à compter de la rentrée 2021, dans le cadre du recrutement de **30 000 jeunes en Service civique** pour l'ensemble du ministère.

Par ailleurs, depuis l'année scolaire 2020-2021, les directeurs bénéficient de **deux journées de formation continue par an** ainsi que d'un temps d'échange entre pairs. En outre, une fonction de directeur référent positionnée auprès des directeurs académiques des services de l'éducation nationale est en cours d'expérimentation.

### — LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ENCADREMENT DE PROXIMITÉ

Le renforcement de l'accompagnement des personnels est une priorité, qui doit être nourrie par les retours des professeurs. C'est pourquoi, parallèlement à l'adoption de mesures concrètes, la mise en place de baromètres réguliers du bien-être des enseignants devrait permettre, à court terme, d'identifier les leviers d'amélioration des conditions de travail.

#### Le développement de la culture collaborative entre enseignants et d'espaces collaboratifs

Afin d'éviter l'isolement des professeurs, le développement du co-enseignement – ou de co-construction de cours – sera facilité par la plus grande autonomie et de plus grandes marges de manœuvre dans l'organisation de collectifs pédagogiques données aux directeurs et chefs d'établissement. Une culture de collaboration contribue à améliorer l'apprentissage des élèves car les enseignants unissent leurs efforts, partagent les contenus de leurs cours, des conseils, des

solutions face aux difficultés d'apprentissage, s'observent mutuellement pour améliorer leurs pratiques et contribuent ainsi à améliorer la performance d'ensemble de leur école ou établissement. Le modèle de formation mis en place dans le cadre des plans mathématiques et français, reposant sur le travail entre pairs dans le cadre de constellations de professeurs, permet de renforcer cette approche collaborative. L'ensemble de la politique de formation, par des actions menées en proximité avec des groupes de taille réduite, doit contribuer à renforcer ces liens entre collègues.

À cet égard, l'adaptation des 108 heures dans le premier degré sera discutée dans le cadre de l'agenda social, afin de donner plus de souplesse aux équipes pédagogiques, notamment en faveur de la formation.

Un environnement de travail coopératif et le travail en équipe offrent de nombreuses possibilités pour diversifier et développer des pratiques pédagogiques efficaces, mais aussi améliorer le sentiment d'auto-efficacité, facteur de bien-être. C'est pourquoi, dans le cadre de la cellule du bâti scolaire, des référentiels sont en cours d'élaboration pour accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'espaces collaboratifs dans les écoles et établissements.

#### Le mentorat, clé de l'accompagnement des premières années

L'accompagnement humain crée des passerelles entre générations de professeurs et une culture commune. Le mentorat des jeunes professeurs en début de carrière (et non pendant la seule année de titularisation) a ainsi vocation à être systématisé pour renforcer la culture professionnelle des jeunes professeurs et les sécuriser pour leurs débuts. Les mentors aident les futurs professeurs dans l'organisation des cours, la gestion des élèves et le cas échéant la gestion des tâches administratives.

#### Un meilleur environnement numérique

La crise sanitaire a conduit à l'élaboration et la mise à disposition de nouveaux outils (catalogue d'applications en ligne gratuites, [apps.education.fr](https://apps.education.fr), classes virtuelles, etc.) qui vont être renforcées et améliorées. L'expérimentation des territoires numériques éducatifs constitue une opportunité de déployer à grande échelle une politique qui articule mise à disposition de ressources, notamment logicielles, d'équipements et de formations associées.

L'ensemble de ces mesures, associées au renforcement de l'action sociale et de l'accompagnement RH des personnels, contribue à renforcer les liens au sein des équipes et, ainsi, à améliorer le bien-être au travail.

#### PERSONNELS EXERÇANT EN ÉCOLES ET COLLÈGES DE REP+

Leur rémunération indemnitaire est progressivement revalorisée : après une revalorisation de **1 000 euros net** en 2018 et **1 000 euros net** en 2019, une troisième tranche de revalorisation à partir de la rentrée 2021 donnera lieu :

- au versement d'une part fixe de **400 euros net** en septembre ;
- d'une part modulable, versée pour la première fois en février 2022, puis pour les années scolaires suivantes, au terme de chaque année scolaire, d'un montant net de **200, 360 ou 600 euros**.

Le montant de cette part modulable est défini par école et par établissement, en fonction d'objectifs fixés au niveau national.

Pour ce premier versement, les objectifs fixés visent à soutenir, encourager et reconnaître la réussite collective (par exemple, dans le cadre de la participation à Vacances apprenantes/École ouverte, aux Stages de réussite, à Devoirs faits, aux Cordées de la réussite).



© Julie Bourges - MENJS

## 4 - CONFORTER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

**Pour diminuer le nombre d'heures de classe perdues par les élèves :**

- optimisation des moyens dédiés au remplacement ;
- heures supplémentaires désormais accessibles aux assistants d'éducation (AED).

**Pour améliorer les conditions d'emploi des accompagnants d'élèves en situation de handicap :**

- recrutement sur des contrats d'une durée de **3 ans** renouvelables une fois, et conduisant ensuite à des contrats à durée indéterminée ;
- publication d'un cadre de gestion ;
- déploiement depuis la rentrée 2020 d'AESH référents indemnisés ;
- mise en œuvre d'une nouvelle échelle de rémunération des AESH dès l'automne 2021.

**À la rentrée 2021, 60 millions d'euros** pour financer la revalorisation des AESH.

### — ASSURER UNE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE EFFICACE

#### Constat

La capacité de l'éducation nationale à garantir la continuité du service public de l'enseignement par une prise en charge pédagogique en cas d'absence de courte durée d'un professeur, prévisible ou non, constitue un enjeu majeur pour les élèves et les familles, notamment dans le cadre du plan pour l'égalité des chances lancé par le président de la République. La situation sanitaire a renforcé cette exigence, tout en illustrant la diversité possible des modalités de continuité pédagogique.

L'amélioration de l'efficacité du remplacement des professeurs absents constitue une priorité.

#### Objectif

L'objectif est de **réduire le nombre d'heures de classe sans solution de remplacement** afin que tout élève bénéficie d'une prise en charge pédagogique dans l'établissement pour la poursuite ou la révision des apprentissages et le développement d'autres compétences considérées comme indispensables.

#### Principe

L'enjeu principal est la prise en charge des absences de courte durée, au travers de solutions permettant d'assurer effectivement cet accueil :

- recourir à des dispositifs de **cours en ligne** et à des dispositifs de **travail en autonomie anticipés et encadrés** sous la surveillance d'un AED formé. Pour l'accompagnement de ces dispositifs, les AED pourront percevoir des heures supplémentaires ;
- optimiser les organisations actuelles de remplacement en s'appuyant sur des **solutions numériques** permettant de fluidifier la gestion du remplacement.

### — L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

#### Création d'un dispositif statutaire de revalorisation régulière de la rémunération des AESH

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap sont des contractuels de droit public. En 2021, ils représentent près de **121 000 agents**.

Au-delà des mesures déjà intervenues pour améliorer les conditions d'emploi et de rémunération des AESH, le niveau nominal et la progression de la rémunération des AESH demeurent une priorité en cohérence avec la professionnalisation croissante de leurs fonctions et la sécurisation de leur emploi.

Afin de financer une revalorisation de la rémunération des AESH, une enveloppe de **60 millions d'euros** sera dédiée à compter de la rentrée scolaire 2021 et dans le cadre du PLF pour 2022. Un dispositif statutaire permettant une revalorisation régulière et automatique de la rémunération des AESH sera mis en place et leur grille indiciaire sera revalorisée. Ce dispositif permettra d'assurer une progression homogène et de donner de la visibilité aux AESH sur leurs perspectives de carrière.

Le reclassement des AESH dans la nouvelle grille s'effectuera selon leur catégorie (AESH dans leur premier ou second CDD, AESH en CDI).

#### Accès aux prestations d'action sociale et en matière de santé

• Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les AESH bénéficient de nouvelles **prestations d'action sociale** :

- Cesu - garde d'enfants de 0 à 6 ans ;  
- actions Srias (section régionale interministérielle d'action sociale).

• Dans le cadre de la convention de partenariat du MENJS avec la MGEN, les AESH peuvent désormais bénéficier des nouvelles **actions complémentaires pour la santé des personnels** :

- dispositif de téléconsultation médicale, sans avance de frais, pour bénéficier d'un avis médical ponctuel ;  
- accès organisé aux centres médicaux et dentaires MGEN, dans les académies de Créteil, Lyon, Nancy-Metz, Nice, Paris, Strasbourg et Versailles.

• Les échanges et travaux interministériels se poursuivent afin de parfaire les droits des AESH en matière d'action sociale (éligibilité aux aides aux parents d'enfants handicapés ainsi qu'aux aides aux vacances notamment) et de protection sociale complémentaire.

#### Autres pistes à l'étude

Afin de permettre aux AESH d'assurer leur activité sur une quotité complète et leur offrir des débouchés professionnels, sont envisagés :

- la formation et la certification de compétences ;
- l'extension de la possibilité d'intervention des AESH dans le champ de la jeunesse et des sports, notamment au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM), en qualité d'intervenant qualifié ;
- le développement de l'emploi des AESH sur les activités complémentaires (service de restauration) ou périscolaires organisées par les collectivités territoriales.



© Julie Bourges - MENJS

## 5 - RAPPROCHER L'INSTITUTION DE SES PERSONNELS

L'académie de Lyon s'engage en faveur de l'amélioration de la relation avec les agents, de la communication auprès de tous les personnels et de l'accompagnement des parcours professionnels. La feuille de route RH académique incarne la volonté d'une évolution profonde en matière de gestion des ressources humaines et sa traduction par des mesures concrètes.

Dans notre académie, cette ambition existe depuis plusieurs années avec une attention constante au développement professionnel et au bien-être de chacun.

Il y a deux ans, **la mise en place d'une nouvelle offre de service de RH de proximité a profondément modifié l'action de la direction académique des ressources humaines.** Ses trois agences départementales composées d'un réseau de conseillers sur les territoires assurent une mission d'information, de conseil et de soutien à l'ensemble des personnels, à leur demande, offrant un accompagnement personnalisé mobilisable à tout moment.

**L'objectif d'un suivi plus individualisé, d'une meilleure écoute de nos personnels va se renforcer à tous les niveaux de l'organisation académique.**

L'amélioration de notre communication et de notre relation avec les agents figurent également parmi les actions mise en œuvre prioritairement. Ainsi, le développement de la plateforme Valère/Colibri permet d'offrir souplesse et transparence dans les échanges entre les services et les agents.

**1 offre de service RH de proximité renforcée**

**3 agences départementales** installées au sein des collèges Vaugelas de Meximieux, Jules Valles de Saint Etienne et Ampère de Lyon

**+ de 3 000 saisines** Multiples créneaux et lieux de rendez-vous sur les territoires (EPL, CIO...)

**3142 personnels** de l'académie ont sollicité un accompagnement individuel soit plus de 5% des personnels de l'académie

Écouter, répondre, informer, orienter mais aussi renforcer l'esprit d'équipe, lutter contre les sentiments d'isolement, partager les bonnes pratiques, créer des passerelles, identifier les talents, encourager les expérimentations, autant d'actions mises en œuvre pour une meilleure prise en compte des femmes et des hommes qui s'investissent au quotidien pour le service public d'éducation.

**Personnaliser les parcours de formation.** La personnalisation des parcours de formation est un outil de gestion des ressources humaines. En lien avec la DRH du Rectorat l'enjeu du compte personnel de formation (CPF) est de permettre aux agents qui le désirent de concrétiser un projet d'évolution professionnelle dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle par l'accès à la formation ou de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions.

**Faciliter et simplifier la relation entre les agents et les services : Valère/Colibris.** Créé au sein de notre académie, un outil unique pour des démarches simplifiées au service de nos agents, Valère/colibris est désormais une application nationale.

Utilisée pour différentes procédures RH, la plateforme VALERE/COLIBRIS permet de dématérialiser les échanges avec les agents en offrant un haut niveau de service : souplesse, transparence, accompagnement, bienveillance.

Accessible depuis un ordinateur, un mobile ou une tablette, elle réunit l'ensemble des démarches disponibles en un point unique. Le traitement des demandes se fait en temps réel ainsi que leur suivi. L'accès des personnels aux services est ainsi facilité.

**1 campagne de demande de mobilisation du CPF** en 2020-2021.

**243 demandes de mobilisation** du CPF.

**Plus de 51% de demandes satisfaites** (+8% par rapport à la campagne 2020).

**Identifier les potentiels : la mission académique de l'encadrement (MAE).**

La mise en place de cette nouvelle offre de service permet une identification des potentiels parmi les personnels de l'académie en s'appuyant sur les personnels d'encadrement en vue de constituer un vivier.

Des entretiens individuels sont ensuite organisés par le référent MAE. Celui-ci propose aux cadres repérés un accompagnement personnalisé diversifié (formations interministérielles, inter catégorielle actions de formation individualisée, entraînement, mentorat, réseau de pairs, journées d'immersion...) lui permettant d'envisager s'il le souhaite une évolution professionnelle.



© Julie Bourges - MENJS

## 6 - POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

L'académie de Lyon s'engage, sur appel à une expérimentation conjointe de la direction générale de l'enseignement scolaire et de la direction générale des ressources humaines, dans la création d'une école académique de la formation continue des personnels. Cette future école, ouvrira ses portes dans le courant du premier semestre de la rentrée 2021. Elle prendra en charge le continuum formation initiale/formation continue dans le cadre du co-pilotage du pôle continuum avec l'Inspé, la formation continue de tous les personnels en lien étroit avec la nouvelle délégation académique régionale.

La rentrée 2021 voit la mise en application concrète de la réforme des formations dispensées au sein des Masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF). Cette réforme prévoit plusieurs changements majeurs qui résultent du caractère résolument professionnalisant de ces nouveaux Masters. Ainsi, une plus large place aux stages en milieu scolaire est accordée pour un total de 18 semaines entre le M1 et le M2. Dès cette année universitaire, les étudiants ont le choix entre deux modalités de stage : un stage d'observation et de pratique accompagnée (12 semaines) ou un stage sous statut de contractuel, en responsabilité de classes. Ces étudiants de M2 passeront désormais le concours en fin de cursus de master et non plus en fin de M1 comme précédemment. Les lauréats du concours 2022 seront donc pleinement fonctionnaires stagiaires et n'auront plus le statut d'étudiant.

L'académie de Lyon accueillera néanmoins cette année 2021-2022 les lauréats des derniers concours de M1 qui ont eu lieu au printemps dernier.

Au cours de cette formation universitaire rénovée, les étudiants seront pris en charge pour un tiers de leur parcours par des enseignants et CPE issus du « terrain ». Ces enseignants et personnels d'éducation formateurs du 1er et du 2nd degré

partageront leur service entre leurs élèves habituels et leurs interventions à l'université.

Inversement, les personnels de l'enseignement supérieur interviendront plus massivement dans la formation continue des enseignants, au travers des plans de formation du 1er et 2nd degré, des actions de formation de proximité et de l'accompagnement de projets de recherche-action en établissements scolaires.

L'ensemble de l'organisation du partenariat entre l'Inspé/universités et le rectorat de Lyon se concrétise au sein du Pôle continuum de professionnalisation, de formation et de recherche. Cette plateforme gère les interventions réciproques des formateurs dans chacune des institutions partenaires. Elle coordonne également l'ensemble des mises en stage en établissement scolaire de tous les étudiants de l'académie de Lyon et organise un travail collaboratif de formation de formateurs et de production de ressources formatives à destination de la formation initiale et continue au sein de collectifs de formateurs intercatégoriels et interinstitutionnels. Enfin ce Pôle continuum permettra à terme de structurer l'ensemble des partenariats et l'accompagnement de projets de recherche entre les laboratoires universitaires et les établissements scolaires.

Un plan académique de formation (PAF1D) a été mis en œuvre, à la rentrée scolaire 2020, à l'intention des personnels du premier degré : les professeurs d'école, les néo-directeurs et les formateurs.

Ce plan innovant et très apprécié des personnels car proche de leurs préoccupations et proposant beaucoup d'initiatives et de retour d'expérience, va poursuivre sa montée en puissance à la prochaine rentrée scolaire.

Chiffres clés :

Concernant la formation des professeurs d'école, au cours de l'année scolaire 2020/21, le PAF1D a représenté plus de 1600 candidatures individuelles aux formations académiques.

### Thématiques des formations académiques 1D



- Apprentissage des fondamentaux
- Ecole inclusive - Diversité des élèves
- Ecole maternelle
- Sciences cognitives-mécanismes d'apprentissage
- Valeurs de la République
- Promotion de la santé

### Préparer au mieux nos futurs professeurs des écoles.

Répondant favorablement à l'ouverture d'un parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) adossé à un diplôme de licence généraliste du domaine « Sciences, technologies, santé » dont le prolongement naturel sera le Master MEEF, l'université de Saint-Etienne va déployer un parcours en alternance au lycée Claude Fauriel à Saint-Etienne et à l'université pour une trentaine d'étudiants. Le PPPE comportera également un temps de mobilité internationale et de découverte d'autres systèmes de formation des professeurs des écoles et une possibilité de stage dans les structures et dispositifs relevant du handicap (IME par exemple) et, plus largement, prenant en compte les différents cas d'empêchement à la scolarisation.

### Faciliter le quotidien de nos personnels.

Un module de formation académique dédié à l'autorité parentale en milieu scolaire a été conçu par la Délégation académique à la formation (DFIE) et la Direction des affaires juridiques du rectorat de Lyon (DAJ) afin d'être proposé dans le cadre de la formation initiale et continue des directeurs d'école. Ce module veut ainsi outiller les directeurs d'une culture juridique leur permettant de traiter les situations mettant en jeu cette complexe question.

De même, un parcours M@gistère a été conçu par la Délégation régionale pour le numérique éducatif (DRANE) en lien avec les formateurs départementaux dans l'optique de doter les directeurs des connaissances et compétences nécessaires à l'application de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD).

### Préprofessionnaliser les AED.

Depuis la rentrée 2019, l'académie de Lyon est fortement engagée dans le recrutement des Assistants d'Education en préprofessionnalisation (AED prépro). Ce dispositif propose à des étudiants en deuxième année de Licence de bénéficier d'un parcours de professionnalisation sur trois ans afin d'exercer progressivement des fonctions d'enseignement ou d'éducation.

Les étudiants s'engagent par contrat à assurer 312h annualisées en école primaire ou en collège, (entre 6 et 8h hebdomadaires). Leurs missions pédagogiques (de l'observation à l'intervention ponctuelle en classe avant la prise en responsabilité complète en M1), les responsabilités qui leur sont confiées ainsi que leur rémunération sont progressives sur la durée totale de leur contrat.

Chacun des 137 AED actuellement en poste dans l'académie est personnellement accompagné par un double tutorat terrain/Inspé. Un plan de formation est également proposé avec plusieurs journées de formation, en collaboration avec l'Inspé de Lyon, ont été déployées cette année: développement de l'enfant, rapport à la règle, apprendre à apprendre, sensibilisation à l'école inclusive, pratiques interdisciplinaires ou apport disciplinaire composent l'éventail des thématiques abordées.

68 étudiants de L2 seront recrutés au titre de la promotion 2021-2022.



© Julie Bourges - A.N.S.

## 7 - STRUCTURER UN GRAND MINISTÈRE ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORT

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Depuis le 1er janvier 2021, afin de pouvoir répondre ensemble aux défis majeurs pour notre jeunesse, les services « Jeunesse et Sport » ont été rattachés aux services de région académique. Cette réforme territoriale d'envergure permet de renforcer nos actions au service d'une vision complète des temps de l'enfant, de l'adolescent et du jeune ainsi que pour promouvoir une société de l'engagement dont le service national universel (SNU) est, aux côtés du service civique notamment, un vecteur majeur.

### — UNE NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES ACADÉMIQUES

**12** services départementaux (SDEJ)

**1** service régional en charge de la Jeunesse et des Sports (DRAJES)

**230** salariés

### — DES POLITIQUES INSCRITES DANS LES TERRITOIRES

Le rapprochement entre la Jeunesse et les Sports et l'Éducation nationale vise à réunir l'ensemble des compétences du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en matière de vie associative, de jeunesse, de citoyenneté et d'engagement ainsi que les savoir-faire présents sur les territoires mais dont les compétences étaient jusqu'ici exercées dans deux réseaux distincts, les services académiques (rectorats et directions des services départementaux de l'éducation nationale) d'une part, et le réseau de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, d'autre part.

Cette nouvelle cohésion permet d'articuler des politiques publiques éducatives, associatives, sportives qui s'adressent à tous les moments de la vie de nos jeunes, à la fois scolaire, périscolaire, extrascolaire.

### Des premiers succès dans le cadre du dispositif « Vacances apprenantes ».

Concrètement, ce grand ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a montré son potentiel et ses vertus dans le cadre de la crise sanitaire puisque le dispositif « Vacances apprenantes » a pu être décliné à la fois en école et établissement mais également dans les colonies de vacances. Ces temps éducatifs coordonnés et complémentaires de ceux que nous offrons au sein de nos établissements scolaires ont été particulièrement bénéfiques pour aider les jeunes à s'ancrer de nouveaux dans des temps en collectivité et retrouver de l'énergie avant la rentrée scolaire suivante.

### — ACCOMPAGNER LA JEUNESSE, ENCOURAGER L'ENGAGEMENT ET SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Pour les enfants et les jeunes, le Gouvernement entend **renforcer la continuité éducative entre le temps scolaire et leurs autres temps de vie**, améliorer leur accompagnement vers plus d'autonomie et promouvoir leur engagement civique avec le déploiement du Service national universel (SNU) et du Service civique.

Par leur action, les services de l'État contribuent à l'émergence d'alliances éducatives pour que des activités sportives, culturelles et d'éducation populaire soient proposées notamment aux enfants les plus défavorisés ou éloignés de ces activités, en complémentarité de l'École.

Réduire les inégalités, c'est aussi permettre à chacun de se sentir acteur de son destin en faisant l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge. Le Service civique a connu un essor considérable (100 000 missions supplémentaires en 2021). Le SNU constitue une occasion unique de vivre une expérience concrète de cohésion et d'engagement. Promouvoir l'engagement, c'est enfin soutenir et accompagner le développement de la vie associative. Au sein des services académiques, les Drajes et les SDJES restent mobilisés auprès des bénévoles et des volontaires, acteurs essentiels pour l'éducation, la cohésion sociale et la solidarité.

### — LES SERVICES INTERACADÉMIQUES DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

#### La région académique continue de se déployer au sein des trois académies.

La région académique Auvergne-Rhône Alpes continue pour sa part de se développer. Depuis le 1er janvier 2021, la région académique s'est enrichie de deux services interacadémiques, le Service interacadémique de la modernisation de l'action publique (SIAMAP) et le Service interacadémique chargé des statistiques, de l'évaluation, de la prospective et de la performance (SIASEPP).

A compter du 1er septembre 2021, le déploiement des services interacadémiques se déploie de nouveau avec la création de quatre nouveaux services :

- le service interacadémique « affaires juridique »,
- le service interacadémique « contrôle de légalité »,
- le service interacadémique « Centre de Services Partagés Chorus »
- le service interacadémique « frais de déplacements ».

Un service interacadémique est une plateforme de service permettant de mutualiser la gestion des expertises nécessaires à l'exercice des compétences des recteurs d'académie et à celles du recteur de région académique. Les principes de maintien des trois académies et d'équilibre des effectifs sont également des fondements de la création des services interacadémiques afin de conserver des équipes de proximité et valoriser les compétences existantes sur chaque site académique.

Ces services permettront de poursuivre le partage de compétences et expériences entre les trois académies, tout en conservant un pilotage resserré et de proximité au service de nos concitoyens.

ac-lyon.fr  
#rentree2021



**Service communication**

Rectorat de Lyon  
92 RUE DE MÂRSEILLE  
BP 7227  
69354 LYON CEDEX 07

Contact presse  
T 04.72.80.61.76  
communication@ac-lyon.fr

